

Élaborer et chérir un contrat social d'interdépendance



555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9, CANADA
Téléphone : 450 679-0540, poste 8286 ou 8870
www.nourrirnotremonde.org
fpape@nourrirnotremonde.org
info@nourrirnotremonde.org

Mémoire à la Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
Assemblée nationale du Québec

Version RÉSUMÉE

Août 2011

1. Sommaire

La Coalition pour la souveraineté alimentaire est née de la volonté des organisations signataires de la *Déclaration de Montréal pour un contrat social renouvelé sur la base de la souveraineté alimentaire* (sept. 2007). Les 42 organisations signataires l'ont fait parvenir à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) au dernier jour d'audience, dans l'espoir que ce concept figure dorénavant comme la vision fondatrice des mesures publiques du gouvernement québécois en matière d'agriculture et d'alimentation.

Depuis, les événements et réalités de notre système alimentaire national et de tous les autres systèmes de par le monde, n'ont cessé de démontrer la pertinence de réhabiliter l'espace politique pour une forte gouvernance publique des activités relatives à ce besoin fondamental qu'est l'alimentation. Rapports par-dessus rapports, de la Banque Mondiale à la FAO en passant par ceux du rapporteur spécial des nations unies pour le droit à l'alimentation et de nombreux universitaires, économistes, agronomes et de groupes de la société civile, n'ont eu cesse d'alerter les hommes et les femmes politiques sur l'urgence de contrôler le capitalisme alimentaire. Presque la moitié de l'humanité souffre soit de la faim, ou de son contraire, la surcharge pondérale. Ceux qui ont faim sont aux $\frac{3}{4}$ des paysans. Paradoxe. Le prix qu'ils obtiennent pour les denrées de base qu'ils produisent est dorénavant celui du marché international, ouvert à tout acheteur. Ces agricultures nationales, parfois 2000 fois moins efficaces que celles, subventionnées de surcroît, des États-Unis ou du Brésil, par exemple, s'effondrent alors, incapables de tenir tête. À l'autre bout du spectre, la surcharge pondérale profite d'un marché débridé mondial, favorable à l'uniformisation d'une alimentation faite des ingrédients les moins chers, très riches sur le plan calorique, mais pauvres sur le plan nutritif. Elle touche dorénavant l'urbanité de toutes les grandes villes, même des pays en développement. Pendant ce temps, la plupart des États évitent de remettre en cause leur rapport marchand au système alimentaire et proposent plutôt des mesures d'adaptation au marché. Ces fléaux sont aussi présents, chez nous, sans compter celui de l'effritement de notre communauté agricole et de sa difficulté à obtenir un prix décent du marché.

Mais, comme dans le cas de la culture avec la Convention internationale sur la diversité des expressions culturelles, le Québec et le Canada peuvent briller par l'exemple et promouvoir ensemble une conception plus humaine du commerce alimentaire. **La Coalition interpelle donc le gouvernement du Québec afin qu'il embrasse pleinement son rôle d'État en vue d'un système alimentaire qui soit à la hauteur de ce qu'est l'alimentation et qu'il fonde sa vision sur les idées fortes de la souveraineté alimentaire, comme le lui suggérait la CAAAQ dans son rapport final.**

La Coalition demande aussi au gouvernement du Québec qu'il investisse pleinement et franchement ce chantier de la souveraineté alimentaire et qu'avec elle, il poursuive le travail de réflexion, d'analyse et de positionnement. La Coalition rappelle qu'elle est composée de plus de 80 organisations membres, issues des mouvements agricole, environnemental, consumériste, syndical, coopératiste et mutualiste, municipal, professionnel, financier et de la sécurité alimentaire. Vue ce nombre et cette diversité, **la Coalition est ainsi une opportunité à saisir pour le gouvernement qui est à la recherche d'une vision mobilisatrice.** À la Coalition, nous disons que l'identification d'une vision mobilisatrice est une étape qu'il faut à tout prix éviter d'escamoter. D'ailleurs, cette idée du couronnement du marché par l'obsession sur le «produit» proposée actuellement par le gouvernement, comme vision, ne convient pas. Du travail reste donc encore à faire, visiblement.

2. Table des matières

1. Sommaire	2
2. Table des matières	3
3. Introduction	4
4. La vision et les politiques nationales recommandées	
4.1 Une vision d'État : élaborer et chérir un contrat social d'interdépendance	4
4.2 Recommandations	5
4.3 Lettre alimentaire citoyenne	6
5. Mise en contexte	
5.1 Pourquoi un traitement singulier pour les aliments	7
5.2 À propos de sécurité, d'autonomie et de souveraineté alimentaire	7
5.3 «Désordres alimentaires» : les preuves au dossier s'accumulent	8
5.4 Des attentes déjà clairement formulées	11
6. Une gouvernance internationale trouble	
6.1 Engagements canadiens aux droits de l'homme	12
6.2 Le droit commercial, un droit prolifique et hégémonique	13
6.3 Tentative de coordination transversale	14
6.4 Perspectives de traitements non marchands	14
6.5 Un chantier international incontournable	14
6.6 Discours pour un traitement singulier et pour la souveraineté alimentaire	15
7. Annexes	18
Exemples de secrétariats soutenus par les gouvernements du Québec ou du Canada	
Dépliant de la Coalition	
Napperon pédagogique	
Déclaration de Montréal	
Affiche-annonce du séminaire sur la gouvernance internationale	
Affiches annonce des assemblées générales annuelles 2010 et 2011.	

3. Introduction

Née dans la foulée du *Rendez-vous québécois pour la souveraineté alimentaire* tenu le 7 septembre 2007, au moment du dernier jour d'audience de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, rendez-vous au terme duquel les représentants de 42 organisations de la société civile signaient conjointement la *Déclaration de Montréal pour un contrat social renouvelé sur la base de la souveraineté alimentaire*¹, la Coalition pour la souveraineté alimentaire compte aujourd'hui plus de 80 organisations membres², répartis au sein de 4 collèges électoraux également représentés au sein de son conseil d'administration³.

Les citoyens regroupés au sein de ces organisations membres, des syndicats agricoles ou de travailleurs de l'agroalimentaire, des coopératives ou leurs fédérations, des organisations environnementales, en sécurité alimentaire, consoméristes, de développement international, professionnelles, municipales, etc., acceptent de s'unir pour promouvoir la réhabilitation de l'espace politique en vue d'une forte gouvernance de nos systèmes alimentaires, avant qu'ils n'échappent irrémédiablement au contrôle collectif citoyen. En d'autres mots, la Coalition et ses membres militent pour des choix collectifs en vue d'un système alimentaire durable, solidaire et universel⁴ et pour l'espace politique requis pour y parvenir. La Coalition est dûment constituée en organisation à but non lucratif de charte fédérale (Octobre 2008). Elle assure une veille constante sur le savoir et le positionnement politique en matière d'agriculture et d'alimentation. Elle s'allie à des réseaux militants et d'experts et réalise des activités telles que des séminaires et conférences et assure une représentation soutenue auprès des hommes et femmes politiques.

4. La vision et les politiques nationales recommandées

4.1 Une vision d'État : élaborer et chérir un contrat social d'interdépendance

On se souviendra qu'en décembre 2007, après consultations et discussions, des experts cuisiniers et historiens proposaient amicalement d'ériger le pâté chinois au rang de met national du Québec. Ils y voyaient un plat réconfortant, encore très apprécié, économique et remplis de références géographiques et historiques à notre territoire. Le propos de la Coalition n'est pas ici de défendre ce choix. Mais les plats simples et savoureux que les Québécois et Québécoises se cuisinent quotidiennement sont faits d'aliments de base (viande, fruits, légumes, œufs, produits laitiers et céréaliers, etc.) et composent encore l'essentiel de leur alimentation. Et les agriculteurs du Québec produisent ces aliments. Faisant écho à cet enracinement, **notre Coalition appelle l'État à être au cœur d'un contrat national alimentaire d'interdépendance entre les agriculteurs (et autres opérateurs) et consommateurs, garantissant cette alimentation de base, saine et universelle, par l'encadrement du marché plutôt que par son couronnement.** En mettant toute l'emphase sur la quête de distinction des produits, comme le propose l'État dans son livre vert, la Coalition pour la souveraineté alimentaire croit que l'État ne fera qu'exacerber l'alimentation et l'agriculture à deux ou trois vitesses déjà observables. Ce traitement marchand n'est pas à la hauteur des enjeux fondamentaux posés par l'alimentation, précédemment présentés dans ce mémoire.

¹ http://www.nourrirnotremonde.org/SiteWeb_Coalition/documents/Declaration_de_Montreal_%28finale%29.pdf

² <http://www.nourrirnotremonde.org/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=223843>

³ <http://www.nourrirnotremonde.org/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=211362>

⁴ Dépliant de la Coalition : Des choix collectifs pour un système alimentaire durable, solidaire et universel

4.2 Recommandations

a) En collaboration étroite avec la Coalition et ses membres, **mettre sur pied un secrétariat à la singularité et à la souveraineté alimentaire**

L'idée d'un traitement singulier pour l'agriculture et les aliments sur le plan du commerce et du moyen d'y arriver doit faire l'objet d'un appui clair du gouvernement, compte tenu des enjeux en cause. Cette question doit être sérieusement approfondie et explorée. L'État québécois ne doit pas mettre tous ses œufs dans le même panier et n'envisager qu'un rapport marchand au système alimentaire «pour s'adapter à un contexte d'affaires en continuelle mutation»⁵. Il doit aussi s'investir dans la dimension «service public» que revêt, par définition, le cas de l'alimentation. La Coalition a débuté des travaux en ce sens et ils doivent être connus, reconnus et approfondis par l'État québécois, en partenariat avec la Coalition. La Coalition a répertorié un certain nombre de secrétariats spécifiques à certains enjeux d'intérêt public, soutenus le gouvernement du Québec ou du Canada. (Voir Exemples de secrétariats, Annexes).

b) **Une politique cadre sur la souveraineté alimentaire assortie d'objectifs et de mesures précises, tels :**

- Une loi sur la sécurité alimentaire garantissant l'alimentation saine pour tous les citoyens, fondée, à un niveau ambitieux et convenu, sur les ressources agricoles et humaines du territoire;
 - Des programmes ou, au besoin, une réglementation favorables à la stabilité et à l'équité des prix payés à la ferme, pour un panier nutritif de base complet ;
 - Des programmes ou au besoin une réglementation favorables à l'accessibilité physique et économique d'aliments sains pour tous, composant un panier nutritif de base complet ;
 - Pour ce faire, la possibilité de protéger cet approvisionnement alimentaire national sain de l'offre alimentaire internationale en autant que les filières composant cet approvisionnement national ne se retrouve pas (ou très peu) sur les marchés internationaux ;
 - Un approvisionnement obligatoire et ambitieux des établissements publics en aliments sains provenant du Québec;
 - Une réglementation encadrant un approvisionnement ambitieux et minimal des supermarchés en aliments sains du Québec;
 - Un étiquetage obligatoire de la provenance des aliments vendus au Canada ;
 - La protection et la promotion de la gestion de l'offre, en tant qu'application exemplaire de la souveraineté alimentaire;
 - La protection et la défense du territoire agricole ;
 - Des programmes ou règlements favorables aux entreprises collectives (coopératives, OBNL) ou au besoin, d'État.
- c) **Une représentation soutenue auprès du gouvernement fédéral en vue d'un leadership international fort du Canada, en faveur de l'instrument de gouvernance internationale le plus apte à faire reconnaître la singularité des aliments et de l'agriculture et à réhabiliter l'espace politique des nations soucieuses de reprendre le contrôle de leur sécurité alimentaire ;**

⁵ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/MapaqBrochureLivreVert.pdf>, message du Premier ministre, page 3.

4.3 Lettre alimentaire citoyenne

Dans le cadre des travaux de la Commission sur l'agriculture, les pêcheries, l'énergie et les ressources naturelles (CAPERN) sur la question de la future politique bioalimentaire québécoise, la Coalition invite les citoyens à souscrire et envoyer cette lettre à la CAPERN.

Nous, citoyens du Québec, considérant l'alimentation saine comme essentielle, affirmons que :

1. elle doit être érigée en tant que droit tout comme ceux à l'eau, aux soins de santé ou au logement salubre et qu'elle doit profiter d'un cadre juridique national;
2. la fondation de notre sécurité alimentaire doit reposer essentiellement, à un niveau et selon une progression et des moyens collectivement convenus, sur les ressources physiques et humaines de notre territoire, contribuant ainsi à notre économie et limitant le transport des aliments;
3. concrètement, l'accès économique et physique à un panier nutritif de base composé d'une sélection complète (guide alimentaire) d'aliments du Québec, payés aux agriculteurs, pêcheurs et travailleurs à juste prix ou salaire, soit garanti en tout temps et partout pour tous les Québécois;
4. le commerce international doit être strictement encadré pour permettre à toutes les nations du monde de se nourrir de leur territoire à un niveau qu'elles choisiront, sans subir de représailles économiques d'États membres de traités économiques bi ou multilatéraux;
5. l'État ne doit écarter aucun moyen pour y parvenir, y compris celui du contrôle des prix à la ferme et au détail, pour cette même sélection d'aliments de base, ainsi que ceux de la mise en marché collective, de la gestion de l'offre, du coopératisme alimentaire et agricole et des circuits courts de mise en marché (ex. : marchés publics, paniers fermiers, etc.);
6. l'État peut mettre en oeuvre des mesures plus marchandes pour les milliers d'autres produits de l'offre alimentaire issus du savoir-faire québécois, mais qu'il doit s'assurer que ces produits et les stratégies marketing des entreprises qui les offrent ne contribuent pas aux problèmes d'obésité, des piètres conditions de travail et de rémunération agricole ou d'appauvrissement de notre environnement;
7. seule, la consommation responsable (ici, l'achat local) ne conduira pas le système alimentaire à des gains substantiels sur les plans social et environnemental, ni même économique;
8. les moyens de produire, de transformer et de distribuer les aliments sont des enjeux collectifs trop importants pour être laissés aux seules forces du marché, aux offre et demande libres;
9. notre gouvernement doit agir prioritairement dans le sens de l'intérêt fondamental des citoyens, qu'ils soient mangeurs, travailleurs ou agriculteurs;
10. l'État doit revenir au cœur du système alimentaire en tant que son régulateur, qu'il doit donc refaire le plein de ses capacités législatives et considérer le système alimentaire comme un service public essentiel où les entreprises privées, à but lucratif ou non, exploiteront à ses conditions, à celles du bien-commun, pour ce panier nutritif de base complet;
11. l'État doit donc s'engager fermement dans la défense de sa souveraineté alimentaire auprès des instances internationales commerciales et non commerciales avec le gouvernement du Canada.

5. Mise en contexte

5.1 Pourquoi un traitement singulier pour les aliments ?

C'est incontestable, les agricultures et les systèmes alimentaires du monde opèrent à l'intérieur de contraintes physiques incontrôlables, qu'elles soient climatiques, thermiques, pédologiques ou pluviométriques, les plaçant en situations commerciales très inégales, voire intrinsèquement inéquitables sur le plan économique. D'autres parts, ces mêmes systèmes alimentaires sont conditionnés par une foule de politiques nationales légitimes et choisies, d'ordre culturel, sanitaire, environnemental ou social.

La réalité nous renseigne aussi sur la faible élasticité de l'offre et de la demande en matière d'alimentation et de denrées alimentaires. Dans le paradigme du marché et de la loi de l'offre et de la demande, il suffit en effet d'un très faible déséquilibre entre l'offre et la demande pour que le prix des denrées alimentaires, ou celui des ressources utiles à les produire, comme les terres agricoles, varient substantiellement et menacent des centaines de millions de personnes de la faim. Dans ce même système marchand, la spéculation sur les inventaires de denrées alimentaires ou sur les sols arables, ajoutés aux effets fréquents des changements climatiques, exacerbent cette faible élasticité économique et les flambées de prix.

Enfin, les dimensions fondamentales liées à la production des aliments, dimensions portées par les droits humains fondamentaux comme le droit à l'alimentation, à la santé, au travail décent ou à un environnement sain, renforcent le caractère singulier des aliments et de l'agriculture. Cette singularité est de plus en plus revendiquée. La section 5.6 (Discours favorables) en présente quelques éléments.

5.2 À propos de sécurité, d'autonomie et de souveraineté alimentaires

Selon la FAO, la sécurité alimentaire est *L'accès physique et économique de tous les êtres humains, à tout moment, à une alimentation suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.*

Pour la Coalition, la sécurité alimentaire et le droit au travail décent, à la santé et à un environnement sain sont les finalités à atteindre, le **QUOI**.

L'autonomie alimentaire, que d'autres appellent l'autosuffisance alimentaire, décrit le niveau selon lequel un territoire géo-politique, habituellement un État, se nourrit des ressources agricoles de son propre territoire. Le concept d'autonomie alimentaire fait donc intervenir la notion de territoire politique contrairement au concept de sécurité alimentaire. Pour la Coalition, il s'agit là d'une stratégie pour la réalisation du QUOI. L'autonomie alimentaire apparaît comme le **COMMENT**.

Enfin, la souveraineté alimentaire se présente comme le droit des peuples à définir leurs politiques agricoles et alimentaires, à protéger et à réglementer les échanges, à définir leur niveau d'autonomie alimentaire et, plus globalement, à celui de subordonner le commerce au droit à une production locale et écologique. Le concept de souveraineté alimentaire précise le **QUI** (le droit des peuples). La souveraineté alimentaire propose que l'État joue un rôle prépondérant comme maître d'œuvre de ces «quoi» et «comment», par l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de programmes.

5.3 «Désordres alimentaires» : les preuves au dossier s'accumulent

Regroupées selon certaines dimensions posées par la question de l'alimentation, voici quelques données (en connaître davantage dans la version «COMPLÈTE» du mémoire) qui devraient motiver les hommes et les femmes politiques à reprendre du contrôle politique en vue d'un fonctionnement du système alimentaire qui soit à la hauteur du rôle-même de l'alimentation.

Commerce et santé publique

- En 2009, la faim affligeait plus d'un milliard de personnes à l'échelle planétaire, selon la FAO⁶. Étonnamment, 70% de ceux qui souffrent de la faim sont des paysans;
- **En 2010, 868 000 Canadiens et Canadiennes, dont 11% avaient un revenu d'emploi et 38 % étaient des enfants, souffraient de la faim⁷;**
- À l'échelle de la planète, la disponibilité globale de la nourriture est aujourd'hui (2008) de 3000 kilocalories par jour par habitant, alors qu'elle était de 2500 kcal par jour par habitant en 1950⁸.
- Paradoxalement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) nous rappelle que la surcharge pondérale afflige encore plus de personnes sur terre (1,2 milliard), dont 300 millions sont obèses. Pour la première fois dans l'histoire humaine ce fléau social surpasse la faim⁹;
- **Les maladies chroniques intimement et directement associées au mode de vie (sédentarité, malbouffe et tabagisme) accaparent 67% des coûts en santé¹⁰.**

Commerce, autonomie et sécurité alimentaire

Selon les données du gouvernement du Québec, le degré d'autonomie alimentaire du Québec serait passé de près de 80% au milieu des années 80 à 33% en 2009, selon une hypothèse de calcul établie par la Direction de la recherche et des politiques agricoles de l'UPA en février 2010. C'est en 2001, au moment du Sommet Mi-Parcours des Décideurs de l'agroalimentaire, qu'un niveau d'autonomie a été rendu public par le gouvernement du Québec. Il était alors de 50,4%. Depuis, il ne semble plus que cet indicateur soit suivi par le gouvernement. Il n'est en tout cas pas rendu public. Il y a moins de 20 ans, Haïti était presque autosuffisante en riz. Mais en 1995, la Banque mondiale et le FMI, en échange de prêts, ont imposé la baisse des tarifs sur le riz importé (de 50 % à 3 %) et du riz subventionné provenant des États-Unis a inondé le marché haïtien. Aujourd'hui, Haïti importe 80 % du riz qu'elle consomme¹¹.

Commerce et accessibilité économique des aliments

La transmission des économies d'échelle réalisées par les grandes exploitations agricoles de + en + multinationales ne se répercute pas jusqu'aux consommateurs. Elles sont rapidement capturées par les maillons suivants du système alimentaire qui se les accaparent. En Australie, le prix aux producteurs (de lait) a chuté de 35 % après la déréglementation de 2000 et le prix au détail d'un litre de lait a augmenté de 37 % de 2000 à 2009. Les consommateurs australiens n'ont donc rien gagné de la baisse de revenu des

⁶ FAO, juillet 2009

⁷ Banques alimentaires Québec, Bilan faim 2010

⁸ IAASTD : *International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development*, «*Quelles agricultures pour nourrir le monde, une contribution de l'expertise internationale*», 2008.

⁹ Cecilia Rocha, Ph.D., *Food Insecurity as Market Failure: A Contribution from Economics*, School of Nutrition and Centre for Studies in Food Security Ryerson University, February 2006

¹⁰ <http://www.phac-aspc.gc.ca/ccdpc-cpcmc/topics/integrated-fra.php>

¹¹ Oxfam International, «*Riz importé, famille affamée en Haïti* », juin 2008.

producteurs : les intermédiaires l'ont empoché. En fait, de 1998 à 2008, l'indice du prix des produits laitiers a augmenté de 53 % en Australie, de 39,8 % aux États-Unis et de 36,2 % au Canada;

Commerce et développement régional et économique

La logique marchande appliquée à l'agriculture fait également des dommages du côté de l'économie régionale. Le Canada, selon le plus récent recensement, perd plus de 65 fermes par semaine. Il importe toutefois ici de rappeler la contribution du modèle québécois d'autorégulation de la production convenu entre et pour les producteurs laitiers, à titre d'exemple;

- **Avec la taille des troupeaux de l'Ouest américain, le Canada ne compterait que 900 fermes laitières, le Québec n'en aurait besoin que de 350 fermes au lieu des 6400 toujours actives;**
- Les 10 plus grandes entreprises du secteur des aliments et des boissons et les 10 plus grands distributeurs alimentaires détiennent chacun 24 % des ventes mondiales dans leurs marchés respectifs¹².
- Les grandes chaînes veulent faire des achats qui représentent des «deals» nationaux entraînant des volumes importants, des prix uniformes et une standardisation des produits. Les marques «maison» telles que *Irrésistible*, *Le Choix du Président* ou *Compliments sensations* sont souvent commercialisées avec l'objectif d'offrir un meilleur ratio qualité/prix¹³;

Écarts de productivité

Selon Marcel Mazoyer¹⁴, on peut observer un écart de productivité (en terme de quantité produite par travailleur agricole) de l'ordre de 1 pour 2000, entre le paysan qui cultive avec des outils manuels, sans animaux de traction (et c'est le cas du tiers des paysans du monde) et l'agriculteur des pays développés qui utilisent le tracteur (et c'est le cas de 2,1 millions de producteurs du monde). Des 2,3 milliards de tonnes de céréales produites à l'échelle du monde (en 2007), la moitié le sont par ces producteurs «tractorisés», l'autre par ceux qui utilisent les animaux de traction (18,6% des paysans). La disponibilité alimentaire globale est très inégalement répartie : de 2400 kcal/jour/habitant en Afrique subsaharienne à 4000 dans les pays de l'OCDE. L'augmentation des rendements a bénéficié de façon inégale aux populations selon les régions et les écarts entre grandes régions se sont accrus : **les écarts de rendements entre pays développés et pays en développement sont aujourd'hui de 1 à 3.4 (ils étaient de 1 à 2 en 1960).**

Spécialisation et volatilité des prix

En l'espace de 40 ans (1960 à 2000), le prix des denrées agricoles a été divisé par 4 ou 5, selon la Banque mondiale¹⁵. Le rapport de la FAO (2004) sur le marché des denrées agricoles indique qu'à chaque année, le prix réel des aliments a diminué de 2% au cours des 40 dernières années. Entre 1997 et 2001, le cours mondial du café a chuté de 70%, se retrouvant alors à son niveau de 30 ans plus tôt. Ce phénomène accentue les graves problèmes économiques des producteurs agricoles de nombreux pays en développement qui sont passés à des cultures d'exportation et se sont ainsi spécialisés, comme le leur a fortement suggéré de faire la Banque mondiale et le Fonds Monétaire international, par le biais des Programmes d'ajustement structurel. En 2000, le coton représentait 84% des revenus d'exportation du Bénin, 47% de ceux du Mali, 39% de ceux du Burkina Faso, 38% de ceux du Tchad. Le café représentait 56% des revenus d'exportation de l'Ouganda, 43% de ceux du Rwanda, 40% de ceux de l'Éthiopie.

¹² ETC Group, Communiqué 91, Nov/Dec 2005, Oligopoly, Inc. 2005

¹³ Ibid

¹⁴ Jocelyne Hacquemand, *Faim dans le monde et politiques alimentaires : Bilan et perspectives, étude présentée au Conseil Économique et social de la République Française.*

¹⁵ http://www.worldbank.org/data/wdi2001/pdfs/tab6_4.pdf

Commerce et environnement

Pour faire face à la compétition mondiale en agriculture, les producteurs utilisent les espèces animales et végétales les plus efficaces sur le plan du rendement.

- La FAO nous indique qu'au cours de 100 dernières années, plus de 75% des espèces nourricières de la planète sont disparues;
- Près du tiers des camions qui sillonnent les routes contiennent des aliments, et ce trafic routier ne cesse d'augmenter¹⁶. De plus en plus d'emballages et d'agents de conservation doivent être utilisés pour préserver la nourriture durant ces longs voyages et leur mise en marché subséquente;
- **En 2009, le Québec a importé des bananes de la Colombie, des pommes du Chili, des poivrons des Pays-Bas, du céleri de la Californie, des tomates de la Floride, des framboises du Mexique, etc. Selon une analyse du Conseil québécois de l'horticulture, l'importation de 11 produits parmi tous ceux qui sont importés, a généré 139 000 tonnes de CO₂, ou l'équivalent de 43 523 automobiles¹⁷;**
- ...Au cours de l'année 2008, le Québec a exporté des pommes pour une valeur d'un peu plus de 5 millions de dollars, mais en a aussi importé pour près de dix fois plus¹¹.

Commerce et culture

- Entre 1985 et 2001, Statistique Canada nous indique que de tous les types d'aliments vendus généralement dans le réseau traditionnel de l'alimentation au détail, c'est la catégorie des aliments précuits et préparés qui a connu de très loin la plus forte augmentation des ventes. Les dîners précuits ont connu une augmentation de 470% et les autres aliments précuits (ex. : Quiches, pizza, Croquettes de poulets, etc.) de 700% des ventes en 15 ans¹⁸;
- Les Français, qui ne sont pas connus pour négliger la qualité de leur alimentation, consacrent en moyenne 13 minutes par jour de moins à la préparation de leur repas de semaine, entre 1988 et 2007, et 40% moins de temps pour leurs dîners de fin de semaine. Cette tendance est également signalée au Québec selon les données de Statistiques Québec (de 1986 à 1998)¹⁹;
- Selon le Transnut, (Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la transition nutritionnelle et le développement), les pays en développement font désormais face au fléau de la faim et à celui de l'obésité et du diabète. En effet, 16 % des ménages observés lors de leurs études en Haïti et au Bénin en étaient affectés²⁰.

¹⁶ Waridel, Laure. 2003. *Op. Cit.*

¹⁷ Bulletin de veille, Observatoire horticole, Conseil québécois de l'horticulture, Volume 2, numéro 7, 14 décembre 2010, www.cqh.ca

¹¹ Dans L'Envers de l'Assiette, édition 2011, Laure Waridel : Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*, 2009, p. 81. www.mapaq.gouv.qc.ca

¹⁸ Hitayezu, 2003. *Le consommateur québécois et ses dépenses alimentaires. Bio clips, vol. 6, no. 2. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec;*

¹⁹ http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/Emploi_temps_loisir/trav_domestiq/tableau24.htm

²⁰ <http://www.alternatives.ca/fra/journal-alternatives/publications/archives/2008/volume-14-no-10-juillet-aout/article/le-double-fardeau-nutritionnel>, consulté le 17 mai 2010.

5.4 Des attentes déjà clairement formulées

Dans le cadre des travaux de la CAAAQ en 2007, la santé a été identifiée en tant qu'attente au cœur des choix alimentaires. L'attente s'exprime notamment par la teneur des aliments en sucre, en sel ou en gras trans et cholestérol, vue l'association de ces éléments avec de nombreuses maladies cardiovasculaires.

«En 2004, un grand sondage réalisé au Québec révélait que le consommateur effectuait en moyenne, par année, 2,84 changements d'habitude alimentaire reliée à un risque pour la santé. En 2007, la moyenne de ces changements était de 3,44 par personne»²¹

Toutefois, la *Vision de la saine alimentation POUR LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS ALIMENTAIRES FAVORABLES À LA SANTÉ* (Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, 2010), ne vise plus, comme par le passé, le choix individuel, mais au contraire **reconnait que l'offre alimentaire est déterminante** dans l'atteinte de l'objectif de la saine alimentation des Québécois.

«Il est également important de reconnaître que les facteurs individuels tels que l'éducation, les connaissances, la volonté et les goûts personnels jouent un rôle dans les choix alimentaires, mais ils ne constituent pas la cible de la *Vision de la saine alimentation*. Le Guide alimentaire canadien demeure l'outil le plus approprié pour aider les individus à faire les meilleurs choix alimentaires.»²²

Cette approche est également celle de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) qui rappelle que la croissance rapide et globale de l'obésité relève d'avantage des choix collectifs en matière de politiques publiques plutôt que des choix individuels (voir le rapport de la CAAAQ, page 192).

Il est dès lors étonnant que de son côté, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation du Québec table au contraire sur le choix individuel (Donner le goût du Québec) comme principal moteur de sa vision de politique bioalimentaire du Québec.

«La politique s'adresse à la fois à ces acteurs (producteurs, transformateurs et commerçants) et à l'ensemble de la population québécoise qui, au jour le jour, dans ses choix alimentaires, apporte son soutien à ce secteur stratégique...L'objectif visé est de créer un environnement propice qui permettra aux entreprises de saisir les occasions d'affaire. Un des éléments-clés, son ambition première, est de faire du produit alimentaire la pierre angulaire de la politique. Ce choix est également une façon de montrer que le consommateur est à l'avant-scène de tout ce processus, car ces produits lui sont bien sûr destinés.»²³

L'alimentation du Québec par le Québec

Parmi les attentes largement formulées devant les commissaires de la CAAAQ en 2007, figurait aussi la question de ce que certains appellent l'«achat local». «Pour un grand nombre de participants, la finalité première de l'agriculture est de nourrir la population du Québec» (Rapport CAAAQ, page 26). Dans le

²¹ http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_haute.pdf, page 192.

²² http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/nutrition/index.php?nouvelle-complete&newsdetail=20100315-2_vision-saine-alimentation

²³ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/MapaqBrochureLivreVert.pdf>

même ordre d'idée, «de nombreux commentaires ont été formulés au sujet de l'accès aux produits québécois dans les grandes chaînes d'alimentation, en particulier dans le contexte où trois grandes entreprises contrôlent plus de 90% de la distribution des produits dans les magasins d'alimentation» (Rapport CAAAQ, page 28). **«L'un des thèmes le plus souvent abordés et le souhait qui a presque recueilli l'unanimité lors des audiences de la Commission est l'accès des produits alimentaires québécois à ce qu'on appelle familièrement les tablettes des épiceries» (Rapport CAAAQ, p. 116).** Le même rapport souligne la «nécessité criante d'identifier clairement les produits du Québec et de vérifier le respect de nos normes d'innocuité par les produits importés». Ces attentes ont été formulées avec une force telle que les commissaires ont retenu comme élément de vision d'avenir l'idée que la mission première de l'agriculture québécoise devait être de nourrir le Québec (Rapport CAAAQ, p.37).

«Bref, l'État et la société québécoise devraient appuyer, dans toute sa diversité, une agriculture plurielle constituée de fermes de taille variable et soucieuses de produire, en respectant de hauts standards environnementaux, des aliments de qualité qui sont d'abord destinés aux consommateurs d'ici»

6. Une gouvernance internationale trouble

6.1 Engagements canadiens aux droits de l'homme

Le Canada a signé de nombreux accords et traités internationaux pour les droits de l'homme, concernant directement ou indirectement l'alimentation ou l'agriculture. Ces traités et accords ont une influence directe sur nos politiques nationales, petite ou grande, selon les dispositifs de mise en œuvre qui y sont prévus et le sérieux qu'on leur accorde. Voici quelques éléments d'une liste non-exhaustive de conventions internationales auxquelles le Canada a souscrit. Plus de détails sont proposés dans la version «COMPLÈTE» de ce mémoire.

À propos du droit à l'alimentation

- L'article 25 (paragraphe 1) de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont on a célébré en 2008 le 60^{ième} anniversaire, consacre le droit à l'alimentation ;
- Le Pacte international des Nations unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels consacre également le droit à l'alimentation (et le définit) à son article 11.

À propos du droit à la santé

- L'article 25 (paragraphe 1) de la Déclaration universelle des droits de l'homme a jeté les bases du cadre juridique international du droit à la santé. Depuis, le droit à la santé a été inscrit dans plusieurs traités internationaux et régionaux juridiquement contraignants relatifs aux droits de l'homme.
- L'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est la pierre angulaire de la protection du droit à la santé. Il introduit des dispositions juridiquement contraignantes applicables à toutes personnes dans les 146 États qui l'ont ratifié.

À propos du droit à un travail décent

- La Déclaration de Philadelphie de 1944 (signée sous l'égide de l'OIT): «Le travail n'est pas une marchandise» et «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous». **Elle situe clairement l'économie comme devant être au service des personnes, et non l'inverse.**

À propos du droit à un environnement sain

Ce droit n'est pas encore reconnu au titre de droit humain fondamental. Mais cette idée chemine rapidement avec l'amélioration des connaissances scientifiques démontrant l'incontournable insertion des humains dans leur environnement.

- Déclaration de Rio, non-obligatoire : «les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature». Ce principe cherche en fait à encourager l'avènement du droit à un environnement sain au statut de droit humain fondamental.

À propos du droit au développement

Le 4 décembre 1986, lors de son assemblée générale, les États membres du Haut Commissariat aux droits de l'homme ont convenu d'une déclaration, la Déclaration sur le droit au développement. On peut y lire :

- **L'être humain est le sujet central du développement et doit donc être le seul participant actif et le bénéficiaire du droit au développement ;**
- Les États doivent prendre, sur le plan national, toutes les mesures nécessaires pour la réalisation du droit au développement et ils assurent notamment l'égalité des chances de tous dans l'accès aux ressources de base, à l'éducation, aux services de santé, à l'alimentation, au logement, à l'emploi et à une répartition équitable du revenu...

6.2 Le droit au commerce, un droit prolifique et hégémonique

On dit du droit au commerce qu'il est un droit prolifique. Grâce à son organe de règlement des différends (ORD), plusieurs recours et causes sont entendus et traités par cet instrument administratif de l'OMC. Cela génère du droit, de la jurisprudence sur le plan du droit au commerce. Comme les parties aux accords commerciaux conclus au sein de l'OMC s'engagent à les respecter et qu'une cours administrative veille au règlement des différends, il arrive aussi que des sanctions à caractère économique soient imposées, contre tel ou tel État ayant été reconnu «coupable» d'avoir transgresser aux règles commerciales convenues.

Les aliments sont donc à la fois considérés au sein des instances onusiennes comme des marchandises dont il faut libéraliser le commerce, et un droit, qu'il faut protéger et assurer. L'ORD confère aux ententes multilatérales convenues à l'OMC, les « dents » que les autres conventions internationales n'ont pas. Plusieurs analystes voient dans cet état de fait la cause du déséquilibre entre le «sérieux» inégal accordé entre le PIDESC (par exemple) et l'Accord sur l'agriculture de l'OMC.

Le droit commercial est aussi prolifique parce que ces accords commerciaux se multiplient aux échelles bilatérale, régionale (ALENA, ZLEA, MERCOSUR, etc.) et internationale (Accord de l'Uruguay, de l'OMC). **Bien qu'une hiérarchie favorable aux droits de l'homme sur tout autre type de droit ait été acceptée et convenue dans le cadre de la Convention de Vienne, le droit commercial et ses instruments on en quelque sorte renversé la situation en leur faveur.**

6.3 Tentative de coordination transversale

Au sein de l'Organisation des Nations Unies, plusieurs instances s'intéressent et déploient des mesures relatives à l'alimentation et à l'agriculture. Par exemple, à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), les pays membres (plus de 150) négocient notamment l'Accord sur l'agriculture dans le but de convenir des étapes et mécanismes en vue de la libéralisation des échanges dans ce secteur. À la FAO, on pilote des mesures visant à assurer la sécurité alimentaire sur le plan mondial, notamment en assurant le fonctionnement et la mise en œuvre de différents programmes comme le Programme Alimentaire Mondial (PAM), ou la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Sous l'égide du Haut commissariat aux droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a aussi fait l'objet de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU



d'un protocole facultatif (décembre 2008), dans le but de garantir l'accès à ces droits (notamment le droit à l'alimentation) pour les citoyens de pays qui le ratifieront. **Mais l'hégémonie du commerce et des accords qui le favorisent, lié dans le temps avec l'accumulation des problèmes sociaux alimentaires et agricoles, posent de façon croissante l'enjeu de la cohérence des interventions onusiennes et internationales.**

C'est d'ailleurs l'aggravation de la faim qui a conduit la FAO à envisager et à réaliser une réforme de son comité sur la sécurité alimentaire mondiale. Voici de quelle façon la FAO a annoncé cette réforme : «Face à l'escalade de la faim dans le monde et à l'intolérable pauvreté, et en réponse aux appels prônant une plus grande cohérence et coordination, les membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) ont convenu d'une réforme de grande envergure, annonce la FAO aujourd'hui»...

6.4 Perspectives de traitements non marchands

La difficile conciliation entre un traitement marchand et un traitement public pour tel ou tel service n'est pas réservé aux aliments ou à l'agriculture. Afin de cheminer dans sa propre compréhension du phénomène et de proposer des avenues pertinentes, la Coalition s'est penchée sur ces autres domaines où les visions et les intérêts s'entrechoquent. C'est par exemple le cas de l'éducation, de la santé ou celui de l'approvisionnement en eau potable. La version «COMPLÈTE» de ce mémoire développe ces 3 cas.

6.5 Un chantier international incontournable

Les mesures les plus prometteuses en vue d'un système alimentaire universel, écologique et durable sont nettement interventionnistes et ne passent pas le test du libéralisme et des accords commerciaux. Le Farm Bill américain et la Politique agricole commune de l'Europe ont été modifiés de manière à cadrer avec l'interdiction convenue à l'OMC de soutenir l'agriculture par des programmes liés aux quantités produites ou au prix du marché. Ces nouvelles prescriptions convenues à l'OMC menacent de plein front la gestion de l'offre appliquée chez nous et qualifiées à l'OMC de mesure de soutien au prix. Ces exemples évoquent avec clarté le sens du concept de souveraineté alimentaire, en tant que droit des peuples à définir leurs politiques alimentaires et à définir leur degré d'autonomie alimentaire et la nécessité d'une militance sur le

plan de la gouvernance internationale. Le 26 novembre 2010, la Coalition pour la souveraineté alimentaire organisait le *Séminaire sur les instruments de gouvernance internationale des systèmes alimentaires*, afin de cheminer dans le choix d'une cible de militance à cet égard. Cinq experts conférenciers sont venus présenter quelques unes des options prometteuses pour la réhabilitation de l'espace politique, la réhabilitation de la souveraineté alimentaire. La version «longue» du présent mémoire présente succinctement ces 5 voies possibles (OMC, PIDESC, Comité sur la sécurité alimentaire réformé de l'ONU, une nouvelle convention, à la manière de la culture et la Déclaration sur le droit des paysans).

6.6 Discours pour un traitement singulier et pour la souveraineté alimentaire

La Coalition veille au discours favorable à un traitement singulier pour les aliments et l'agriculture sur le plan du commerce ou à celui pour la souveraineté alimentaire. Certains acteurs politiques, de la société civile ou des universitaires se sont exprimés sur ces questions au cours des dernières années, souvent dans le contexte très actuel de la flambée des prix alimentaires. Voici quelques propos recueillis. D'autres figurent aussi dans la version plus complète du présent mémoire.

Bill Clinton, le 23 octobre 2008, devant l'assemblée générale de l'ONU

*«L'autosuffisance agricole est la seule réponse à long terme si l'on veut réduire la faim et prévenir d'autres malheurs financiers à l'avenir...**La nourriture n'est pas une matière première comme les autres**», a dit M. Clinton qui dirige une ONG internationale portant son nom. «Nous devrions retourner à une politique d'autosuffisance agricole maximum», a-t-il souligné. Alors qu'il y aura toujours un marché mondial pour des cultures comme le riz, le blé ou le maïs, a-t-il ajouté **“il serait insensé de considérer la nourriture comme un téléviseur couleur et penser qu'il est possible de développer beaucoup de ces pays où je travaille sans renforcer leur capacité à se nourrir par leurs propres moyens”**.*

Discours du professeur Daniel De La Torre, Université du Tennessee, devant l'ONU, le 6 avril 2009

*«To talk about policies that may impact the right to food one have to first have a clear idea about the nature of agriculture and how that is reflected in the supply and demand structure. In this regard one needs to always have in mind **that agriculture is an ecosystem based enterprise, where the most important resources are among others: land, soils, climate, water, light, and topography...** The concentration of the production capacity ...(10 from the more than 150 countries, that combined account for more than 60% of the arable land in the globe...), together with the inelasticity of supply and demand, significantly limit the ability of the market to alter achieve a level playing field in agricultural trade... **This over emphasis in trade and the illusion of a level playing field in agriculture, lead countries to abandon most of their actions directed to support local food production as a mean to achieve a higher degree to food security...**».*

Extrait d'une résolution du Parlement européen adoptée le 22 mai 2008

- *Le Parlement européen souligne que l'approvisionnement en denrées alimentaires de toutes les personnes partout dans le monde doit prendre le pas sur tout autre objectif;*
- *Le Parlement européen rappelle la nécessité d'assurer une régulation intérieure et mondiale des marchés agricoles, **dans l'intérêt du pouvoir d'achat des consommateurs, des revenus des agriculteurs...***

- Le Parlement européen estime que les **pays doivent avoir le droit à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et ont le droit de protéger leur marché** contre des importations de produits subventionnés...

Extrait du Rapport annuel 2008, Banque Mondiale (rapport sur le développement dans le monde L'agriculture au service du développement)

*La production agricole est importante pour la sécurité alimentaire car elle représente une source de revenu pour la majorité des ruraux pauvres... Ces pays sont exposés à des urgences alimentaires fréquentes et aux incertitudes liées à l'aide alimentaire. **Il est donc essentiel pour eux, dans un souci de sécurité alimentaire, d'augmenter et de stabiliser leur production intérieure.** Selon des estimations, l'agriculture est le moyen de subsistance de 86 % des ruraux. Elle emploie 1,3 milliards de petits paysans et de ruraux sans terres, constitue une « protection sociale financée par la ferme » en cas de chocs dans les zones urbaines et sert de fondation à des communautés rurales viables.*

Extrait du résumé d'un rapport émis par le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, le professeur Olivier De Schutter, sur la question de la contribution du libéralisme à la sécurité alimentaire, présenté au Conseil des droits de l'homme, le 9 mars 2009.

*Selon le rapport, si nous souhaitons que le commerce agisse en faveur du développement et qu'il contribue à la réalisation du droit à une alimentation adéquate, il doit reconnaître la spécificité des produits agricoles au lieu de les traiter comme une marchandise comme une autre... En 2006, la productivité du travail agricole dans les pays moins avancés (PMA) se situait tout juste à 46% de celle des autres pays en développement ; et elle représentait 1% de celle des pays développés. **Dans un tel contexte, l'idée d'établir un marché des matières premières agricoles sans distorsions est dénuée de sens**... L'approche selon le droit à l'alimentation met l'accent sur l'importance d'un cadre réglementaire multilatéral pour le commerce, qui n'impose pas aux États des obligations qui seraient contraires à leurs engagements en matière de droits de l'homme : cela implique **que les États préservent une marge de manoeuvre suffisante** pour leur permettre de développer les politiques qu'appelle la réalisation du droit à l'alimentation.*

Extrait du Rapport Pronovost, page 36 (Vision)

Le Rapport final de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec (CAAAQ) consacre tout un chapitre, le 3^{ème}, à trouver une vision d'avenir qui mobiliserait tout le Québec, des agriculteurs aux consommateurs, en passant par les transformateurs et distributeurs. La CAAAQ a identifié 7 composantes importantes associées au concept de souveraineté alimentaire :

*«Pour mobiliser les Québécois et les Québécoises, il faut les inviter à se solidariser autour d'une conception de l'agriculture qui repose sur des valeurs bien cernées et largement partagées. **La Commission juge donc important d'appuyer des idées fortes associées au concept de souveraineté alimentaire :***

- le besoin d'une agriculture québécoise robuste et durable;
- l'importance que les gouvernements du Québec et du Canada **conservernt la plus grande marge de manoeuvre possible** afin d'élaborer des politiques agricoles qui répondent à notre spécificité et à nos valeurs et de défendre l'intérêt des citoyens;
- la nécessité, pour les producteurs et les productrices agricoles, de vivre correctement de l'exercice de leur profession;

- la haute pertinence d'exploiter tout le potentiel de notre patrimoine agricole aux fins de l'alimentation, de l'occupation du territoire et du développement économique;
- la prémisses voulant que la finalité première de l'agriculture soit de produire, en appliquant les principes du développement durable, des aliments de qualité pour la population québécoise;
- la complémentarité et l'appui du commerce international des produits alimentaires à l'accomplissement de cette mission première;
- la nécessaire solidarité dont le Québec doit faire preuve à l'égard des pays moins développés.

Proposition de Ségolène Royal relativement au prix des aliments de base (web LePost, 19 avril 2011)

«La proposition que je ferais, quand je vois que les familles ont énormément de mal maintenant à faire deux repas, c'est de définir 50 produits de base dont les prix seraient bloqués. Une proposition qui améliore la qualité de vie des français et qui réconcilie les producteurs avec les consommateurs en créant un lien direct entre eux. Enfin des objectifs démocratiques, en fixant des règles contraignantes pour les grandes surfaces... "qu'il y ait un contrôle des marges tout au long de la filière agro-alimentaire".»

Propos du ministre de l'agriculture, Laurent Lessard, tiré de la Terre de chez Nous Web, le 21 janvier 2011

«Laurent Lessard dit partager la préoccupation de la société concernant l'accès aux produits québécois. Très conscient de l'impact de la spéculation du monde financier sur les produits alimentaires, il dit aussi saisir les effets d'une grande concentration sur leur mise en marché. « Ce qui nous donne accès aux tablettes, a-t-il affirmé, qu'on appelle ça indépendance ou souveraineté alimentaire comme certains, ça demeure une priorité de notre gouvernement. On a une belle opportunité devant nous. »

Propos de Luc Guyau, président de la FAO, recueillis dans l'hebdo agricole Paysan-Breton web, édition du 14 au 21 janvier 2011.

*«...Aucune région du monde ne peut s'exonérer d'avoir une politique agricole adaptée à sa situation géographique, climatique, sociale. On n'échappera pas à un certain protectionnisme ». Il insiste sur le fait qu'aucun pays ne doit se sentir épargné. Il prend l'exemple de l'Australie. « Ce pays qui fait 14 fois la France avec seulement 20 millions d'habitants a été contraint, pour la première fois d'importer des denrées de base ». Il conclut en revenant sur la place des producteurs: « **En fait pas d'avenir pour une alimentation suffisante si pas de politique agricole durable qui respecte aussi les producteurs en leur assurant un revenu, qu'ils soient bretons ou dans un village africain** ».*

Extrait du texte du professeur Marcel Mazoyer, présenté à l'assemblée générale annuelle de la Coalition pour la souveraineté alimentaire, le 25 mars 2011, au Campus Longueuil de l'Université de Sherbrooke.

*La mise en concurrence des produits de ces différentes agricultures a bloqué le développement puis appauvri jusqu'à la ruine et à l'exode des dizaines de millions de paysans. Pourtant, à l'horizon de 2050 et au-delà, toutes les agricultures du monde seront nécessaires pour répondre aux besoins, alimentaires et autres, de plus de neuf milliards d'humains. Un tel objectif est accessible d'un point de vue écologique et technique. **Son accomplissement dépendra fondamentalement de la capacité politique des humains à s'organiser pour rendre économiquement viable ce qui est écologiquement possible, techniquement réalisable et socialement souhaitable.***

Annexes

Annexe 1

Exemples de secrétariats soutenus par les gouvernements du Québec ou du Canada

La Coalition pour la souveraineté alimentaire a ressenti le besoin de mieux comprendre de quelle manière l'État québécois intervient, lorsqu'il fait appel à un secrétariat, pour structurer son action par rapport à certaines questions d'intérêt public. Les lignes qui suivent présentent sommairement quelques secrétariats supportés par le gouvernement du Québec.

Solidarité rurale du Québec (Québec)

Créée en 1991 pour assurer le suivi des États généraux du monde rural, Solidarité rurale du Québec (SRQ) a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises. Coalition composée d'une vingtaine d'organismes nationaux, de quelque 200 membres corporatifs et de plusieurs membres individuels, **SRQ agit également, depuis juin 1997, à titre d'instance-conseil du gouvernement du Québec en matière de développement rural.** Un montant de 5,6 million de dollars est réservé pour assurer le financement de Solidarité rurale du Québec à titre d'instance-conseil en développement rural pour la durée de la Politique nationale de la ruralité (2006-2015).

Coalition pour la diversité culturelle (Canada)

Selon les membres de la Coalition, la diversité culturelle est un droit fondamental et les États doivent en assurer la sauvegarde et la promotion. Il leur paraît essentiel que les États et gouvernements aient entière liberté d'adopter les politiques nécessaires au soutien de la diversité des expressions culturelles. Par conséquent, la Coalition défend le principe suivant : Les politiques culturelles ne doivent pas être soumises aux contraintes des accords de commerce international. Au-delà des divergences pouvant les opposer dans l'exercice de leurs activités professionnelles, les associations membres de la Coalition, conscientes de l'importance des enjeux, soutiennent toutes que les États et gouvernements doivent conserver l'entière liberté d'établir leurs politiques culturelles.

Fondée au printemps 1998 par les principales associations québécoises du milieu culturel à l'occasion de la bataille contre le projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), la Coalition a procédé dès l'automne 1999 à l'élargissement de ses membres, en invitant toutes les principales associations professionnelles du secteur de la culture au Canada à se regrouper en son sein. La Coalition comprend maintenant 34 associations représentant les créateurs, artistes, producteurs, distributeurs, radiodiffuseurs et éditeurs oeuvrant dans les secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, des arts d'interprétation et des arts visuels.

La Coalition compte sur le soutien financier des gouvernements du Canada (par l'entremise du Ministère du Patrimoine canadien), du Québec (par l'entremise des Ministères de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, des Relations internationales et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) et du Nouveau-Brunswick (par l'entremise du Ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport) - soutien qui s'ajoute aux contributions de ses associations membres.

Le Secrétariat gouvernemental à la diversité culturelle (Québec)²⁴

Le Secrétariat gouvernemental à la diversité culturelle, créé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, doit :

- assurer un service de veille internationale;

²⁴ <http://www.diversite-culturelle.qc.ca/index.php?id=24>

- fournir une expertise sur les liens entre commerce et culture;
- piloter des travaux et des études;
- participer à la concertation interministérielle, notamment avec les autres ministères québécois directement associés au dossier de la diversité culturelle comme les ministères des [Relations internationales](#) et du [Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation](#);
- conseiller les autorités ministérielles et gouvernementales.

Campagne internationale Action Climat (CIAC) (Québec & Canada)²⁵

Grâce à un appui initial de 300 000 \$ du gouvernement du Québec et d'une aide au démarrage de Montréal International, un nouvel organisme international de lutte aux changements climatiques voit le jour et installe son secrétariat à Montréal. La Campagne internationale action climat ou CIAC regroupe une vingtaine d'organisations parmi les plus importantes de la société civile internationale, dont Oxfam, WWF, le Conseil mondial des Églises, Union of Concerned Scientists, Equiterre, 350, Avaaz, Greenpeace, Global Humanitarian Forum, Global Call to Action against Poverty et le Pew Environment Group. **Ce nouvel organisme entend mobiliser la société civile et les opinions publiques nationales pour une entente internationale ambitieuse, ferme et juste lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague, qui doit avoir lieu du 7 au 18 décembre 2009.** La CIAC prônera les **transformations profondes** et rapides qui sont nécessaires pour éviter les pires impacts de la crise climatique. Une série d'actions publiques seront également menées par la CIAC au cours des prochains mois afin de mobiliser un grand nombre de citoyens aux quatre coins de la planète.

*"Le gouvernement du Québec est fier d'être l'un des premiers partenaires à s'être associé à cette initiative, qui s'inscrit dans les mesures que le gouvernement met en place pour sensibiliser la population à l'importance d'agir pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre", lance la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp. **"Le fait que le secrétariat international de l'organisation soit situé à Montréal démontre, une fois de plus, la solide volonté du gouvernement et de la société civile québécoise d'être des acteurs de premier plan en ce qui concerne les changements climatiques, tant au Québec que sur la scène internationale"**.*

Secrétariat à la condition féminine (Québec)²⁶

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. À cette fin :

- il fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- il coordonne et assure le suivi des actions gouvernementales en matière d'égalité des sexes et assume la responsabilité de l'application de certaines mesures
- il entretient des liens avec les groupes de femmes et le milieu de la recherche universitaire pour bien saisir les réalités, les préoccupations et les aspirations des Québécoises
- il conseille le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes intergouvernementales canadienne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- il produit des analyses, recherche des solutions novatrices et joint ses efforts à ceux de nombreux groupes de travail pour que le Québec demeure progressiste en cette matière.

²⁵ <http://gc-ca.org/la-ciac/>

²⁶ <http://www.scf.gouv.qc.ca/>

Secrétariat aux aînés (Québec)²⁷

Le Secrétariat aux aînés a pour mission de favoriser la participation et la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des personnes âgées au développement du Québec. Le mandat du Secrétariat aux aînés se situe dans une perspective horizontale, c'est-à-dire que le Secrétariat n'offre pas de services directs aux aînés mais collabore avec des organismes gouvernementaux ou autres qui offrent ce genre de services ou agissent dans l'intérêt des aînés. Pour remplir sa mission, il crée des réseaux et des partenariats, joue un rôle de planification et de coordination et exerce le leadership nécessaire auprès de tous les acteurs concernés afin que des actions concrètes soient accomplies dans l'intérêt des aînés. Les actions doivent permettre la mise en place d'un environnement propice à la contribution des personnes âgées et des conditions de vie leur permettant de poursuivre, de façon active, leur participation au développement de la société québécoise.

Le Secrétariat aux aînés effectue des interventions ou participe à des actions qui visent à :

- promouvoir les aspects bénéfiques du vieillissement;
- soutenir la lutte contre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge;
- promouvoir l'établissement de liens intergénérationnels.

En outre, il voit à créer avec les instances publiques et privées nationales, régionales et locales des réseaux de partenariat visant à :

- sensibiliser tous les acteurs aux réalités liées au vieillissement des personnes et de la société;
- encourager la mise en place de services correspondant aux besoins et aux intérêts des personnes âgées;
- soutenir les actions des instances à cet égard et en assurer la complémentarité et l'efficacité;
- protéger les personnes âgées vulnérables;
- susciter des actions appropriées et efficaces;
- définir et diffuser les bonnes pratiques dans ces matières.

Le Secrétariat aux aînés joue également un rôle-conseil auprès du gouvernement pour toute question portant sur le vieillissement des personnes et de la société. Il assure la coordination des actions gouvernementales en ce domaine et est associé à leur élaboration ainsi qu'aux décisions ministérielles et gouvernementales, de façon à ce qu'elles tiennent compte des particularités du vieillissement. Ainsi, aucune décision concernant la population âgée n'est prise sans que l'avis du Secrétariat aux aînés n'ait été demandé.

L'approche utilisée par le Secrétariat fait appel à plusieurs secteurs car elle doit tenir compte des personnes âgées en fonction de trois aspects : leur milieu de vie (résidence, entourage, communauté, etc.), leur niveau de vie (sécurité, niveau de revenu, etc.) et leur mode de vie (conditions de bien-être, accès aux services, participation citoyenne, occasions de développement, relations entre les générations, etc.).

²⁷ <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/secretariat-aines/Pages/index.aspx>

Secrétariat aux affaires religieuses (Québec)²⁸

Le projet de loi 118, Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur de l'éducation concernant la confessionnalité, a été sanctionné le 16 juin 2000. Ce projet de loi prenait appui sur les orientations gouvernementales sur la place de la religion à l'école, publiées le 10 mai 2000 après un débat public qui a permis à de nombreux organismes et individus de faire entendre leur point de vue. Dans la foulée de ces orientations, le Secrétariat aux affaires religieuses (SAR) a été mis sur pied le 1^{er} juillet 2000.

Mission du Secrétariat

La mission du Secrétariat aux affaires religieuses (SAR) est double : il permet à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'exercer ses responsabilités sur toute question relative à la religion en éducation et il donne au Comité sur les affaires religieuses (CAR) le soutien nécessaire à l'exercice de son mandat auprès de la ministre.

Mandat

Le champ d'expertise du SAR porte sur les rapports entre éducation, religion et société. Le SAR a pour mandat de :

- Fournir les ressources et l'expertise nécessaires au Comité sur les affaires religieuses pour lui permettre d'exercer le mandat prévu dans la Loi sur l'instruction publique.
- Établir les concertations et les collaborations nécessaires entre le Comité sur les affaires religieuses et toute instance appropriée, relativement aux questions touchant la religion en éducation.
- Observer l'évolution socioreligieuse du Québec et alimenter la réflexion sur les enjeux liés à la religion en éducation.
- Soutenir la prise de décision ministérielle en matière de religion en éducation.
- Fournir l'information pertinente et à jour sur l'évolution du fait religieux en éducation, ici et ailleurs.
- Veiller à la cohérence des actions ministérielles relatives à toute question touchant la religion en éducation.

l'enseignement secondaire détermine la nature et les objectifs des services éducatifs et le cadre général de leur organisation

Secrétariat à la jeunesse (Québec)²⁹

Le Secrétariat à la jeunesse a pour principal mandat d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse et d'assurer la coordination de l'action gouvernementale dans ce domaine. Le mandat du Secrétariat s'articule autour des objectifs suivants :

- Assurer la cohérence des politiques et des initiatives gouvernementales en matière de jeunesse, notamment en exerçant son leadership auprès des ministères et des organismes concernés;
- Soutenir les actions jeunesse, de concert avec ses divers partenaires, soit les organismes jeunesse œuvrant sur les plans national, régional et local;
- Fournir aux jeunes des services d'information par l'intermédiaire de son site Web et du portail jeunesse Espace J;
- Élaborer les politiques jeunesse gouvernementales, dont la Stratégie d'action jeunesse.

Le Québec devra tenir compte, en ce qui concerne les initiatives qu'il prendra en matière de jeunesse, des défis incontournables que posent les changements démographiques et l'état des finances publiques. Il lui faudra également faire face aux enjeux soulevés par la mondialisation sous toutes ses formes, ainsi que par l'évolution du marché de l'emploi. Dans ce contexte, le rôle du Secrétariat est de préparer les jeunes à prendre leur place ici et ailleurs dans le monde. Pour ce faire, il doit les aider à enrichir leurs connaissances et à développer leurs compétences, de façon qu'ils puissent participer au progrès de la société québécoise.

²⁸ <http://www.mels.gouv.qc.ca/affairesreligieuses/sar.htm>

²⁹ http://www.jeunes.gouv.qc.ca/ministre_et_secretariat/

Soucieux de créer un environnement favorable, le Secrétariat à la jeunesse vise à développer chez les jeunes la culture entrepreneuriale par le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse. Il voit également à la mise en ligne et au développement du portail Espace J, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009.

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité³⁰

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste québécois et ce, en accord avec les principes et les valeurs de Alliance coopérative internationale. Pour réaliser cette mission, il :

- organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires;
- effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois ;
- favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques de la coopération pour ses membres et pour la population.

Responsabilités du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Pour remplir efficacement sa mission, les responsabilités qu'il exerce sont regroupées autour de trois axes ou rôles principaux : la concertation, la représentation et le développement du mouvement coopératif et mutualiste québécois.

³⁰ <http://www.coopquebec.coop/fr/site.asp?page=element&nIDElement=2395>

Annexe 2 : Dépliant de la Coalition



Le secrétariat

Pour joindre la Coalition :
Coalition pour la souveraineté alimentaire /
Food Sovereignty Coalition Secrétariat

555 boulevard Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil, (Québec) J4J 3Y9
CANADA
Téléphone : 450 679-0540, poste 8286

Pour information, abonnement au
bulletin, adhésion à la Coalition,
échanges, commentaires :

courriel :
coalition@nourrirnotremonde.org
site Web :
www.nourrirnotremonde.org

Direction de la vie syndicale, UPA

Imprimé sur du Roland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation,
certifié Eco-Logo, Procédé sans chlore et fabriqué à partir d'énergie éolienne.



Que revendique la Coalition?

La Coalition revendique une politique-cadre sur la souveraineté alimentaire tant aux niveaux fédéral que provincial. Cette politique sera assortie d'objectifs et de mesures comme :

- Une loi sur la sécurité alimentaire garantissant l'accès physique et économique à l'alimentation saine pour tous les citoyens canadiens, accès fondé, suivant un objectif ambitieux et convenu, sur les ressources agricoles et humaines du territoire;
- La protection et la promotion de cet objectif d'approvisionnement alimentaire national;
- Un approvisionnement élevé et obligatoire des établissements publics en aliments sains provenant du Canada;
- Des campagnes, des programmes ou des règlements favorisant un approvisionnement important des supermarchés en aliments sains du Canada;
- Un étiquetage obligatoire de la provenance des aliments vendus au Canada;
- La protection et la promotion de la gestion de l'offre et de la mise en marché organisée et collective;

- La protection et la défense du territoire agricole au Canada (et des provinces);
- Des programmes ou des règlements favorables :
 - aux entreprises collectives ou, au besoin, d'Etat;
 - à la stabilité et à l'équité des prix payés aux agriculteurs et de ceux payés par les citoyens pour leur panier de provisions nutritif de base.

De plus, la Coalition demande au Canada d'assumer un leadership international fort en faveur de l'exception agricole et de la souveraineté alimentaire, notamment à l'OMC et auprès d'autres instances internationales comme la FAO ou le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.

Comme citoyen, que faire de plus?

Comme citoyen, vous pouvez aussi contribuer au mouvement de la souveraineté alimentaire, même si ce concept fait d'abord appel à une volonté d'agir collectivement. Comment?

- D'abord, faire des choix de consommation responsable, celui de l'achat local en particulier;
- Ensuite, demander aux personnes oeuvrant dans votre communauté (CPE, écoles, supermarchés, municipalités, etc.) d'adopter des politiques d'achat responsable et d'achat local;
- Enfin, militer auprès des élus de vos comtés fédéral et provincial pour que ce type de choix individuels et institutionnels soient favorisés, voire exigés, par des mesures de soutien ou réglementaires.



Des choix collectifs

pour un système alimentaire durable, solidaire et universel

www.nourrirnotremonde.org

D'abord nourrir
notre monde



La souveraineté alimentaire

- Subordonne le droit au commerce à celui des pays à d'abord nourrir leur population à même les ressources humaines et agricoles de leur territoire, réhabilitant ainsi le lien normal et légitime entre l'agriculture et l'alimentation à l'échelle des territoires nationaux;
- Prend acte des importantes différences climatiques, culturelles, agronomiques et sociales entre les régions du monde et permet aux États de les faire respecter en réglementant les échanges commerciaux;
- Constitue une stratégie responsable vis-à-vis la libéralisation tous azimuts du commerce agricole, comme l'entend l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- Redonne donc aux pays du monde le droit de définir et de mettre en place leur propre politique agricole et alimentaire, leur degré d'autonomie alimentaire et à œuvrer librement à leur approvisionnement intérieur.

Le concept de souveraineté alimentaire a été discuté publiquement pour la première fois en 1996 lors du Sommet mondial de l'alimentation présidé par l'Organisation mondiale des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Depuis, il a reçu l'appui de centaines d'organisations non gouvernementales de tous les continents ainsi que de nombreux hommes et femmes politiques.

Pourquoi choisir la souveraineté alimentaire?

- Selon la FAO, la faim dans le monde atteint un niveau inégalé et afflige aujourd'hui près de un milliard de personnes;
- Au Canada, le pourcentage de tous les ménages ayant un revenu d'emploi et recourant à l'aide alimentaire est passé de 11,9 % en 2002 à 14,5 % en 2008. Aux États-Unis, 11 % des ménages et 18 % des enfants souffrent de la faim alors que la production alimentaire américaine excède de 100 % ses besoins;
- Des 3 500 G\$ d'aliments vendus annuellement au détail dans le monde, 25 % le sont par les dix plus grandes entreprises de ce secteur. Au Canada, 52 % des ventes au détail sont réalisées par cinq entreprises et, au Québec, 82 % par trois chaînes;
- Là où l'offre alimentaire s'occidentalise (sur-transformation, sucre, sel, gras, etc.) le surpoids prolifère. Des 1,2 milliard de personnes en surcharge pondérale, 300 millions sont obèses;

- Selon le World Watch Institute, les aliments voyagent maintenant en moyenne 2 600 km entre le lieu où ils sont cultivés ou élevés et celui où ils sont consommés;
- Selon la FAO, 75 % des espèces nourricières de la planète sont disparues au cours des 100 dernières années, à la faveur des plus productives;
- Alors que l'Accord sur l'agriculture de l'OMC s'applique à l'ensemble des aliments produits au sein de chacun des 153 pays signataires, on estime que seulement 15 % de ces aliments sont commercialisés en dehors de leur pays ou région d'origine. Mais le prix payé aux agriculteurs pour ces denrées produites rejoint de plus en plus le prix mondialisé;
- Selon Statistique Canada, le pays perd 67 fermes par semaine (recensement 2001-2006).

Pour la Coalition, des obstacles importants s'opposent aux choix individuels de consommation responsable. Des obstacles tels qu'ils commandent des choix collectifs et la liberté politique requise pour les faire.

La Coalition

La Coalition a pour mission de promouvoir les mesures publiques nationales ainsi que les ententes internationales visant le droit des peuples à définir leur politique alimentaire et agricole, et ce, dans l'optique du respect des droits humains et du droit des pays à fonder leur sécurité alimentaire nationale sur leur propre territoire et sur leurs ressources.

La Coalition privilégiera la représentation, la veille stratégique et documentaire de même que la communication médiatique pour réaliser cette mission et ses futures cibles stratégiques.

Les membres de la Coalition sont invités annuellement à une assemblée générale. Le conseil d'administration réserve trois sièges à chacun des quatre collèges électoraux suivants auxquels les membres sont identifiés :

- organisations de producteurs et productrices agricoles
- organisations de transformation, de distribution, de transport ou de services agroalimentaires;
- organisations en sécurité alimentaire, consuméristes ou environnementales;
- organisations collectives, de groupes sociaux ou professionnels.

L'alimentation répond à un besoin vital. Comme pour l'eau ou les soins de santé, les nations s'assurent qu'elle est produite et fournie dans l'optique de l'universalité, de la durabilité et de la solidarité.



Annexe 4

Déclaration de Montréal pour un contrat social renouvelé sur la base de la souveraineté alimentaire



Déclaration de Montréal – Septembre 2007

Pour un contrat social renouvelé sur la base de la souveraineté alimentaire

Nous, soussignés, représentants d'une large coalition de groupes de tous les horizons de la société québécoise, estimons que l'agriculture, compte tenu de sa vocation nourricière, est aussi essentielle pour notre société et son avenir que l'eau. En plus de ce rôle fondamental de nourrir les gens d'ici avec des aliments de qualité, l'agriculture remplit, dans l'intérêt général de la population du Québec, des fonctions d'occupation, de protection et d'entretien du territoire, ainsi que de développement rural.

Nous ne croyons pas que la libéralisation des marchés agricoles et agroalimentaires, préconisée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), constitue une solution aux problèmes qui affligent l'agriculture mondiale. Plus de 10 ans après l'entrée en vigueur des premiers accords de l'OMC et après le sommet de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui souhaitait voir réduire de moitié le nombre de mal nourris d'ici 2015, les agriculteurs du monde sont toujours plongés dans la crise et 850 millions de personnes souffrent de la faim, le même nombre qu'en 1990. La politique de l'OMC est un cul-de-sac.

Pour ces raisons et compte tenu de ses dimensions sociales, environnementales et culturelles, nous considérons que l'agriculture doit jouir d'un traitement similaire à celui prévu pour la culture par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco, allant jusqu'à l'affranchir des règles du commerce international.

En guise d'alternative à la libéralisation tous azimuts du commerce agricole, nous proposons la souveraineté alimentaire telle que promue à l'échelle internationale par un nombre grandissant d'organisations de nombreux pays depuis que ces principes ont été discutés pour la première fois, en 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé par la FAO.

Par souveraineté alimentaire, on entend le droit des peuples à définir leur propre politique alimentaire et agricole; à protéger et à réglementer la production et les échanges agricoles nationaux de manière à atteindre des objectifs de développement durable; à déterminer leur degré d'autonomie alimentaire et à éliminer le dumping sur leurs marchés. La souveraineté alimentaire ne va pas à l'encontre du commerce dans la mesure où ce dernier est subordonné au droit des peuples à une production agricole et alimentaire locale, saine et écologique, réalisée dans des conditions équitables qui respectent le droit de tous les partenaires à des conditions de travail et de rémunération décentes.

Tout comme il l'a fait pour la reconnaissance de l'exception culturelle à l'Unesco, le Québec doit, avec le Canada, assumer un leadership international dans la promotion de l'exception agricole et du droit des peuples à la souveraineté alimentaire. D'autant plus que le Québec et le Canada proposent des outils uniques et efficaces de régulation des marchés pour atteindre concrètement les objectifs de la souveraineté alimentaire, notamment, la gestion de l'offre, la mise en marché collective et la coopération.

Ce faisant, nous, cosignataires de cette déclaration, sommes convaincus que le Québec et le Canada continueront de disposer de tous les leviers nécessaires pour assurer à leur population le développement et la pérennité d'un secteur agricole et alimentaire rentable, durable, écologique et garant de la souveraineté alimentaire à laquelle aspirent tous les peuples.

Annexe 5

Affiche annonce du séminaire sur les instruments de la gouvernance internationale

SÉMINAIRE

sur les instruments
de **GOVERNANCE**
INTERNATIONALE des
systèmes alimentaires



Traduction simultanée

Vendredi
26 novembre 2010

9 h 30 à 17 h

Université de Montréal,
Pavillon Brillant, salle B-0325
3200 rue Jean Brillant

Au-delà de la rhétorique de la **SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**, comment réhabiliter l'espace politique national pour la mise en œuvre de politiques publiques favorables à l'**UNIVERSALITÉ**, à l'**ÉQUITÉ** et à la **DURABILITÉ** de l'alimentation et de l'agriculture ici et ailleurs dans le monde? Comment conférer aux aliments et à l'agriculture un **TRAITEMENT DIFFÉRENCIÉ** sur le plan du commerce?

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

Monsieur Jean-François Lisée,
Directeur exécutif du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), Canada.

PANEL D'EXPERTS

Monsieur Matias Margulis,
Docteurant, Département de Science politique, Université McMaster, Canada.

Monsieur Flavio Valente,
Secrétaire général de l'organisme FIAN international, Allemagne.

Madame Beatriz Gasco Verdier,
Coordinatrice de l'International Planning Committee for Food Sovereignty, Italie.

Madame Johanne Brodeur,
Avocate, Brodeur, Hôtte Avocats, Canada.

Monsieur Mélik Özden,
Directeur du programme Droits humains au Centre Europe-Tiers-Monde, Suisse.

Présenté par :



En partenariat avec :



INFORMATIONS : www.nourrirnotremonde.org

INSCRIPTIONS :

Par téléphone : Hélène Nadeau, 450-679-0530, poste 8286

En ligne : www.nourrirnotremonde.org (Cliquer sur Activités)

Inscriptions d'ici au mardi 23 novembre 2010

Admission générale : 50 \$ - Étudiant : 30 \$



Annexe 6

Affiches annonces aux assemblées générales

2010

vers la souveraineté alimentaire
www.NourriNotreMonde.org

Invitation
Ne manquez pas le **jeudi 18 mars prochain l'assemblée générale annuelle à 9 h.**
Hotel des Seigneurs, Saint-Hyacinthe

Monsieur Olivier De Schutter
L'agrobusiness, quel est le rôle et la contribution du secteur privé dans la réalisation du droit à l'alimentation ?
Monsieur Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation nous présentera, depuis Bruxelles, ses plus récentes conclusions, tirées de son rapport présenté le 5 mars 2010 au Conseil des droits de l'homme.

Monsieur Guillaume Dumas-Couture
Aux États-Unis, les programmes de nutrition infantile représentent 14 milliards de dollars annuellement. Depuis l'automne 2009, un programme Pan-Européen de distribution de fruits est à l'œuvre dans les écoles primaires et secondaires.
Les mesures publiques de 8 pays de l'OCDE sont décriées et présentées par l'un des auteurs de cette recherche, stagiaire-chercheur de l'Institut national de la Santé publique, Monsieur Guillaume Dumas-Couture.

Madame Lise Bertrand
40 % des Montréalais et Montréalaises n'ont pas facilement accès aux fruits et aux légumes. On retrouve deux fois plus de dépenseurs dans les quartiers à revenus modestes de l'île de Montréal. 86 % des Canadiens sont d'avis que l'État devrait réglementer le prix au détail des aliments nutritifs de base, selon un sondage Environics réalisé en décembre 2008.
L'auteure de ces recherches largement utilisées dans l'argumentaire de la Coalition pour la souveraineté alimentaire et porte-parole 2009 de la Fondation des maladies du cœur, la nutritionniste Lise Bertrand, de la Direction de la Santé publique de Montréal, sera avec nous pour explorer des avenues de politiques publiques.

Madame Johanne Brodeur
Pouvons-nous poursuivre l'OMC sur la base du milliard de personnes affamées ? La judiciarisation du droit à l'alimentation est-elle possible, à quelles conditions ? Pour contrecarrer l'OMC, faudrait-il plutôt une option politique, comme une nouvelle convention internationale ? En tant qu'ONG, que peut faire la coalition sur les plans juridiques et politiques ?
Un groupe d'avocats « pour la cohérence » s'est penché sur ces questions en 2009, celle qui a conduit cette équipe, Me Johanne Brodeur, directrice du service juridique à l'UPA, nous livre ses connaissances et opinions sur les voies les plus prometteuses pour un traitement d'exception pour les aliments et l'agriculture.

Réservez votre place
et renouvelez votre adhésion à la Coalition auprès de madame Héléne Nadeau : hnadeau@upa.qc.ca – 450-679-0530, poste 8286.

Food Sovereignty Coalition
souveraineté alimentaire

2011

Consommation responsable et Souveraineté alimentaire, des mouvements convergents ?



Est-il encore possible de gouverner nos systèmes alimentaires collectivement ?
Le « consommateur » est-il un être politique ?

Deux experts exposent leurs connaissances et point de vue.
Fabien Durif, Ph.D. directeur de l'Observatoire de la consommation responsable et professeur adjoint à l'Université de Sherbrooke.
Marcel Mazoyer, Ph. D. professeur émérite, Agroparistech et à l'Université de Paris 11, auteur de nombreux ouvrages sur la question agricole.

Présenté par la Coalition pour la souveraineté alimentaire
Campus Longueuil de l'Université de Sherbrooke, 13^e étage
Vendredi 25 mars 2011 – Dîner : 12 h – Conférences : 13 h 15
Veuillez confirmer votre présence auprès de madame Héléne Nadeau
450-679-0540, poste 8286 ou à hnadeau@upa.qc.ca
Admission : Non-membre : 20 \$ – Membre : gratuit

Élaborer et chérir un contrat social d'interdépendance



Mémoire à la Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
Assemblée nationale du Québec

1. Sommaire

La Coalition pour la souveraineté alimentaire est née de la volonté des organisations signataires de la Déclaration de Montréal pour un contrat social renouvelé sur la base de la souveraineté alimentaire, il y a 3 ans. Les 42 organisations signataires l'ont fait parvenir à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), le 7 septembre 2007, au dernier jour d'audience, dans l'espoir que ce concept figure dorénavant comme la vision fondatrice des mesures publiques du gouvernement québécois en matière d'agriculture et d'alimentation.

Depuis, les événements et réalités de notre système alimentaire national et de tous les autres systèmes de par le monde, n'ont cessé de démontrer la pertinence de la réhabilitation de l'espace politique pour une forte gouvernance publique des activités relatives à ce besoin fondamental qu'est l'alimentation. Rapports par-dessus rapports, de la Banque Mondiale à la FAO en passant par ceux du rapporteur spécial des nations unies pour le droit à l'alimentation et de nombreux universitaires, économistes, agronomes, et de groupes sérieux de la société civile, n'ont eu cesse d'alerter les hommes et les femmes politiques sur l'urgence de contrôler le capitalisme alimentaire. Presque la moitié de l'humanité souffre soit de la faim, ou de son contraire, la surcharge pondérale. Ceux qui ont faim sont aux $\frac{3}{4}$ des paysans. Paradoxe. Le prix qu'ils obtiennent pour les denrées de base qu'ils produisent est dorénavant celui du marché international, ouvert à tout acheteur. Ces agricultures nationales, parfois 2000 fois moins «efficaces» (kg de produit / heure travaillée) que celles, subventionnées de surcroît, des États-Unis ou du Brésil, par exemple, s'effondrent alors, incapables de tenir tête. À l'autre bout du spectre, la surcharge pondérale profite d'un marché débridé mondial, favorable à l'uniformisation d'une alimentation faite des ingrédients les moins chers, très riche sur le plan calorique, mais pauvre sur le plan nutritif. Elle touche dorénavant l'urbanité de toutes les grandes villes, même des pays en développement. Pendant ce temps, la plupart des États évitent de remettre en cause leur rapport marchand au système alimentaire et proposent plutôt des mesures d'adaptation aux sacro-saintes forces du marché.

Mais, comme dans le cas de la culture avec la Convention internationale sur la diversité des expressions culturelles, le Québec et le Canada peuvent briller par l'exemple et promouvoir ensemble une conception plus humaine du commerce alimentaire. Ils sont déjà d'ailleurs artisans d'un modèle d'organisation et d'encadrement du marché alimentaire national, la gestion de l'offre, qui fait l'envie des agriculteurs et consommateurs de plusieurs régions du monde. La Coalition interpelle donc le gouvernement du Québec afin qu'il embrasse pleinement son rôle d'État en vue d'un système alimentaire qui soit à la hauteur de ce qu'est l'alimentation et qu'il fonde sa vision sur les idées fortes de la souveraineté alimentaire, comme le lui suggérait la CAAAQ dans son rapport final. D'autant que cette vision doit par la suite influencer les mesures gouvernementales et les opérateurs du système alimentaire pour de nombreuses années.

La Coalition demande aussi au gouvernement du Québec qu'il investisse pleinement et franchement ce chantier de la souveraineté alimentaire et qu'avec elle, il poursuive le travail de réflexion, d'analyse et de positionnement. La Coalition rappelle qu'elle est composée de plus de 80 organisations membres, issues des mouvements agricole, syndical, environnemental, consumériste, coopératiste et mutualiste, municipal, professionnel, financier et de la sécurité alimentaire. Vue ce nombre et cette diversité, la Coalition est ainsi une opportunité à saisir pour le gouvernement qui est à la recherche d'une vision mobilisatrice. Certaines organisations reprochent déjà au gouvernement de recommencer le processus de réflexion déjà conduit par la CAAAQ il y a 4 ans. À la Coalition, nous disons que l'identification d'une vision mobilisatrice est une étape qu'il faut à tout prix éviter d'escamoter. D'ailleurs, cette idée du couronnement du marché par l'obsession sur le «produit» proposée actuellement par le gouvernement comme vision, ne convient pas. Du travail reste donc encore à faire, visiblement.

2. Table des matières

1. Sommaire	2
2. Table des matières	3
3. Introduction	4
4. Mise en contexte	
4.1 Pourquoi un traitement singulier pour les aliments.	5
4.2 À propos de sécurité, d'autonomie et de souveraineté alimentaire	6
4.3 «Désordres alimentaires», les preuves au dossier s'accumulent	7
5. Une gouvernance internationale trouble	
5.1 Engagements canadiens au commerce et aux droits de l'homme	18
5.2 Le droit commercial, un droit prolifique	24
5.3 Tentatives de coordination transversales	25
5.4 Histoire et perspectives de traitements non marchands	27
5.5 Un chantier international incontournable	31
5.6 Discours pour un traitement singulier et pour la souveraineté alimentaire	34
6. La vision et les politiques nationales	
6.1 Une vision d'État : Élaborer et chérir un contrat social d'interdépendance	43
6.2 Recommandations	44
6.3 Lettre alimentaire citoyenne	49
7. Annexes	50
Exemples de secrétariats soutenus par les gouvernements	51
Dépliant de la Coalition	56
Napperon pédagogique	57
Déclaration de Montréal	58
Affiche-annonce du séminaire sur la gouvernance internationale	59
Affiches annonce des assemblées générales annuelles 2010 et 2011	60

3. Introduction

La Coalition pour la souveraineté alimentaire

Née dans la foulée du *Rendez-vous québécois pour la souveraineté alimentaire* tenu le 7 septembre 2007, au moment du dernier jour d'audience de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, rendez-vous au terme duquel les représentants de 42 organisations de la société civile signaient conjointement la *Déclaration de Montréal pour un contrat social renouvelé sur la base de la souveraineté alimentaire*¹, la Coalition pour la souveraineté alimentaire compte aujourd'hui plus de 80 organisations membres², répartis au sein de 4 collèges électoraux également représentés au sein de son conseil d'administration³.

Les citoyens regroupés au sein de ces organisations membres, des syndicats agricoles ou de travailleurs de l'agroalimentaire, des coopératives ou leurs fédérations, des organisations environnementales, en sécurité alimentaire, consoméristes, de développement international, professionnelles, municipales, etc., acceptent de s'unir pour promouvoir la réhabilitation de l'espace politique en vue d'une forte gouvernance de nos systèmes alimentaires, avant qu'ils n'échappent irrémédiablement au contrôle collectif citoyen. En d'autres mots, la Coalition et ses membres militent pour des choix collectifs en vue d'un système alimentaire durable, solidaire et universel⁴ et pour l'espace politique requis pour y parvenir.

La Coalition est dûment constituée en organisation à but non lucratif de charte fédérale (Octobre 2008). Elle assure une veille constante sur le savoir et le positionnement politique en matière d'agriculture et d'alimentation. Elle s'allie à des réseaux militants et d'experts. Elle réalise des représentations auprès du politique, aux niveaux provincial, fédéral qu'international et des campagnes de mobilisation auprès des citoyens via les réseaux qui en sont membres. Sur le plan de la gouvernance internationale, la Coalition peut joindre d'autres coalitions ou participer à leur émergence ou ajouter sa voix à celle d'autres organisations pour souscrire à différents messages ou positionnements qui sont cohérents avec les siens⁵. La Coalition organise des ateliers, conférences et séminaires et assure le fonctionnement de ses instances (assemblée générale, conseil d'administration, comités de travail, etc.).

¹ http://www.nourrirnotremonde.org/SiteWeb_Coalition/documents/Declaration_de_Montreal_%28finale%29.pdf

² <http://www.nourrirnotremonde.org/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=223843>

³ <http://www.nourrirnotremonde.org/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=211362>

⁴ Dépliant de la Coalition : Des choix collectifs pour un système alimentaire durable, solidaire et universel

⁵ <http://www.nourrirnotremonde.org/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=813809>

4. Mise en contexte

4.1 Pourquoi un traitement singulier pour les aliments ?

Contrairement à l'éducation, aux soins de santé ou à la production/distribution d'énergie hydroélectrique au Québec, le système alimentaire n'est pas opéré par l'État ou des sociétés d'État. Les terres agricoles, les fermes, le transport, la transformation et la distribution des aliments, la restauration et la vente au détail sont du domaine privé. Les entreprises sont en situation de concurrence. Avec l'urbanisation du Québec au début du siècle dernier, l'agriculture est passée d'une activité de subsistance à une activité à caractère commerciale, marchande. Après grosso modo 100 ans de ce régime marchand, ce modèle très libéral n'est plus protégé par de fortes conventions sociales, culturelles ou religieuses et présente de nombreuses faiblesses. Il ne paraît pas à la hauteur du rôle essentiel des aliments.

L'idée d'un traitement particulier pour les aliments de base, sur le plan du commerce, repose sur leurs caractéristiques intrinsèques, sur celles des ressources requises à leur production, sur leur finalité même. Mais elle émane du constat des grandes limites que pose leur statut marchand et elle conclut au besoin incontournable d'une gouvernance collective forte des acteurs économiques qui s'y affairent.

C'est incontestable, les agricultures et les systèmes alimentaires du monde opèrent à l'intérieur de contraintes physiques incontrôlables, qu'elles soient climatiques, thermiques, pédologiques ou pluviométriques, les plaçant en situations commerciales très inégales, voir intrinsèquement inéquitables sur le plan économique. Bien qu'elles tendent à s'uniformiser, les alimentations nationales ont de tout temps reflété ces différences, elles s'y sont adaptées et sont devenues aussi des ancrages culturels. D'autres parts, ces mêmes systèmes alimentaires sont conditionnés par une foule de politiques nationales légitimes et choisies, d'ordre culturel, sanitaire, environnemental ou social.

La réalité nous renseigne aussi sur la faible élasticité de l'offre et de la demande en matière d'alimentation et de denrées alimentaires. Dans le paradigme du marché et de la loi de l'offre et de la demande, il suffit en effet d'un très faible déséquilibre entre l'offre et la demande pour que le prix des denrées alimentaires, ou celui des ressources utiles à les produire, comme les terres agricoles, varient substantiellement et menacent des centaines de millions de personnes de la faim. Dans ce même système marchand, la spéculation sur les inventaires de denrées alimentaires ou sur les sols arables, ajoutés aux effets fréquents des changements climatiques qui affligent régulièrement les territoires agricoles d'événements météorologiques extrêmes, exacerbent cette faible élasticité économique et les flambées de prix.

Enfin, les dimensions fondamentales liées à la production des aliments, dimensions portées par les droits humains fondamentaux comme le droit à l'alimentation, à la santé, au travail décent ou à un environnement sain, renforcent le caractère singulier des aliments et de l'agriculture. La marchandisation des aliments de base banalise ces caractéristiques distinctives et leur rôle fondamental, nie les responsabilités nationales pour les faire reposer sur les épaules des individus ou sociétés privées et mine l'espace politique utile à la gouvernance alimentaire. Cette singularité est de plus en plus revendiquée. La section 5.6 du présent mémoire est consacrée d'ailleurs au discours favorable.

Certains leaders pourfendent cette vision réductrice et marchande pour les aliments. À l'automne 2008, au moment de l'explosion du prix des denrées de base, l'ancien président américain Bill Clinton déclarait à l'ONU, le 23 octobre:

«But it is crazy for us to think that we can develop a lot of these countries (developing) where I work without increasing their capacity to feed themselves, and treating food like it was you know, a color television set...I believe that we need the World Bank, we need the International Monetary Foundation, we need all big foundations, we need all the governments to admit that for 30 years we blew it, including me when I was President. We blew it! We were wrong to believe that food was like some other product in international trade!»⁶.

4.2 À propos de sécurité, d'autonomie et de souveraineté alimentaire

Ces concepts sont différents, mais ils peuvent s'imbriquer en un tout cohérent. Voici comment. D'abord, rappelons que le concept de sécurité alimentaire est le seul des trois à avoir été défini au niveau des instances formelles internationales, comme l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou l'Organisation mondiale de la santé. Selon la FAO, la sécurité alimentaire est :

L'accès physique et économique de tous les êtres humains, à tout moment, à une alimentation suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Ce concept est fondamental, car il précise en quelque sorte ce qu'est le droit à l'alimentation, l'un des droits fondamentaux consacrés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté le 16 décembre 1966 et ratifié 10 ans plus tard (23 mars 1976), notamment par le Canada. Des trois concepts présentés ici, c'est le seul qui se présente comme ayant été convenu sur le plan de la communauté internationale **formelle**. Le concept de sécurité se présente donc comme une sorte de finalité pour le système alimentaire, une finalité toutefois muette quant à la stratégie et la responsabilité sur qui cette sécurité devrait reposer. Pour la Coalition, la sécurité alimentaire et son droit à l'alimentation, le droit au travail décent, à la santé ou à un environnement sain, en d'autres mots, les droits de l'homme reconnus et en lien avec l'alimentation représentent **le QUOI**, ce qu'il faut atteindre, réaliser.

L'autonomie alimentaire, que d'autres appellent l'autosuffisance alimentaire, décrit le niveau selon lequel un territoire géo-politique, habituellement un État, se nourrit des ressources agricoles de son propre territoire. Certaines organisations présentent également l'autonomie alimentaire en tant que concept individuel décrivant la capacité des personnes à choisir les aliments qui seront salubres, sains et accessibles économiquement et à les apprêter ou cuisiner. Pour les fins du présent mémoire, la Coalition fait référence au sens collectif du concept d'autonomie alimentaire. Apparemment jusqu'en 2001, le gouvernement du Québec a mesuré ce niveau d'autonomie alimentaire pour le Québec, alors que dans le Bilan Mi-parcours du Sommet des décideurs de l'agroalimentaire (1998), il l'a chiffrée à 50,4%. La méthode de calcul reste toutefois à valider. Le concept d'autonomie alimentaire fait donc intervenir la notion de territoire politique contrairement au concept de sécurité alimentaire. Il est à son tour muet sur la finalité de l'activité agroalimentaire ou sur la nature de son porteur, de son acteur responsable. Pour la Coalition, il

⁶ <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=17625&Cr=alimentation&Cr1=ban>

s'agit là d'une stratégie pour la réalisation du QUOI. L'autonomie alimentaire apparaît comme le **COMMENT**.

Enfin, la souveraineté alimentaire se présente comme le droit des peuples à définir leurs politiques agricoles et alimentaires, à protéger et à réglementer les échanges, à définir leur niveau d'autonomie alimentaire et plus globalement à celui de subordonner le commerce au droit à une production locale et écologique. Le concept de souveraineté alimentaire précise donc ce que les deux autres ne font pas en affirmant le droit des peuples à choisir, à définir leurs politiques. Il précise donc sur les épaules **de qui** doit reposer le contrôle, **le QUI**. Il précise un peu le QUOI (revenus décents, écologie) mais demeure plutôt muet sur la question du droit à l'alimentation ou à la sécurité alimentaire. La souveraineté alimentaire intègre d'autre part la question de l'autonomie alimentaire et la présente même comme un droit, du moins celui de choisir le degré d'autonomie.

La Coalition pour la souveraineté alimentaire assemble ces trois notions de telle sorte que la sécurité alimentaire apparaisse comme la finalité, l'autonomie alimentaire comme la stratégie pour y parvenir et la souveraineté alimentaire propose que l'État joue un rôle prépondérant comme maître d'œuvre de ces «quoi» et «comment», par l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de programmes. La Coalition ne nie pas l'intérêt des gestes individuels quotidiens, comme l'achat local, pouvant contribuer à l'autonomie alimentaire par exemple. Mais elle demeure convaincue que cette approche doit être complétée, supportée, favorisée, et pour certains acteurs économiques voir obligée, par l'État, compte tenu de l'impitoyable dynamique économique dans laquelle se retrouvent ces acteurs lorsqu'ils sont placés en situation de concurrence débridée, planétaire et qu'une vision fondée sur le produit et sa distinction sur les marchés ne fait qu'entériner.

4.3 Désordres alimentaires, les preuves au dossier s'accumulent

Regroupées selon certaines dimensions posées par la question de l'alimentation, voici quelques données qui devraient motiver les hommes et les femmes politiques à reprendre du contrôle politique en vue d'un fonctionnement du système alimentaire qui soit à la hauteur du rôle-même de l'alimentation.

Commerce et santé publique

En 2009, la faim affligeait plus d'un milliard de personnes à l'échelle planétaire, selon la FAO⁷. En effet, malgré l'engagement politique international de 1996 (Objectifs du millénaire pour le développement) de la réduire de moitié d'ici 2015, le fléau de la faim ne recule pas, il avance davantage. Étonnamment, 70% de ceux qui souffrent de la faim sont des paysans. Le fléau rattrape également les pays développés, à la faveur d'un écart socio-économique grandissant entre riches et pauvres. Même au Canada, la faim atteint des niveaux inégalés selon le Bilan Faim annuel réalisé par Banques alimentaires Canada. En 2010, 868 000 Canadiens et Canadiennes, dont 11% avaient un revenu d'emploi et 38 % étaient des enfants, souffraient de la faim⁸. Aux États-Unis, 11% des ménages (18% des enfants) ont fréquenté les banques alimentaires en 2009. Or, l'offre alimentaire américaine peut alimenter 2 fois sa population⁹. Le problème de la faim n'en est pas un de production ou de productivité mais de répartition de la richesse et de revenu. À l'échelle de

⁷ FAO, juillet 2009

⁸ Banques alimentaires Québec, Bilan faim 2010

⁹ Sophia Murphy, *Securing Enough to Eat*, International Institute for Sustainable Development (IISD), janvier 2005

la planète, la disponibilité globale de la nourriture est aujourd'hui (2008) de 3000 kilocalories par jour par habitant, alors qu'elle était de 2500 kcal par jour par habitant en 1950¹⁰.

Paradoxalement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) nous rappelle que la surcharge pondérale afflige encore plus de personnes sur terre (1,2 milliard), dont 300 millions sont obèses. Pour la première fois dans l'histoire humaine ce fléau social surpasse la faim¹¹. Chaque année, 2,6 millions de personnes au moins meurent des conséquences du surpoids ou de l'obésité. Problème autrefois réservé aux pays à revenu élevé, l'obésité existe aussi désormais dans les pays à revenu faible ou intermédiaire¹². À l'échelle mondiale, le surpoids et l'obésité sont associés à un plus grand nombre de décès que l'insuffisance pondérale. 65% de la population mondiale vit dans un pays où le surpoids et l'obésité sont plus meurtriers que l'insuffisance pondérale. C'est le cas pour l'ensemble des pays à revenu élevé ou intermédiaire. À l'échelle mondiale, 44% du diabète, 23% des cardiopathies ischémiques et 7 à 41% de certains cancers peuvent être imputés au surpoids et à l'obésité¹³.

Selon l'Organisation mondiale pour la santé (OMS), il est possible d'éviter de façon rentable 80 % des cas de diabète, de cardiopathie et d'accident vasculaire cérébral et 30 % des cancers dans toutes les régions du monde. Le développement social et économique, **ainsi que les politiques** dans les domaines de l'agriculture, du transport, de l'urbanisation, de l'environnement, de l'éducation ainsi que de la transformation, de la distribution et de la commercialisation des aliments ont une influence sur les habitudes et les préférences alimentaires des enfants ainsi que sur leurs comportements en matière d'exercice physique. De plus en plus, ces influences favorisent un gain de poids qui est néfaste pour la santé et conduisent à une augmentation constante de la prévalence de l'obésité chez l'enfant¹⁴.

Et le Canada n'échappe pas plus à la faim qu'à la surcharge pondérale puisque 36,1 % des Canadiens ont un excès de poids¹⁵. À parts égales, le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon dépenseront 400 millions de \$ en 10 (jusqu'en 2017) pour freiner l'obésité chez les jeunes Québécois de moins de 18 ans. Des mesures concrètes favorables à une alimentation saine, fortement axées sur la consommation de fruits et de légumes, sont soutenues. Ces mesures font écho d'ailleurs à des recherches menées par la Direction de la santé publique de Montréal selon lesquelles plus de 40% de la population Montréalaise n'a pas facilement accès physique à ces fruits et légumes frais. Une autre étude de la même organisation révèle aussi que les quartiers pauvres et modestes de l'île de Montréal abritent deux fois de plus dépanneurs que les autres quartiers de l'île. Or, les maladies chroniques intimement et directement associées au mode de vie (sédentarité, malbouffe et tabagisme) accaparent 67% des coûts en santé¹⁶. Nous reviendrons plus loin (Commerce et culture) sur l'effet de l'occidentalisation de l'offre alimentaire et la santé publique.

¹⁰ IAASTD : *International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development*, «*Quelles agricultures pour nourrir le monde, une contribution de l'expertise internationale*», 2008.

¹¹ Cecilia Rocha, Ph.D., *Food Insecurity as Market Failure: A Contribution from Economics*, School of Nutrition and Centre for Studies in Food Security Ryerson University, February 2006

¹² <http://www.who.int/features/factfiles/obesity/fr/index.html>, consulté le 5 mai 2010

¹³ *Ibid*

¹⁴ *Ibid*

¹⁵ Institut de la Statistique du Québec, *enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2004*

¹⁶ <http://www.phac-aspc.gc.ca/ccdpc-cpcmc/topics/integrated-fra.php>

Commerce, autonomie et sécurité alimentaire

Différentes approches peuvent concourir à la sécurité alimentaire d'une nation. Certains préconisent la liberté de commerce et la compétitivité entre les agriculteurs et les autres opérateurs, par-delà les frontières pensant que cette compétition profitera aux consommateurs. Les commerces de détail, dans un tel modèle, s'approvisionnent au moindre coût, sans égard à la provenance. Cette approche fait donc l'économie du contrôle du système alimentaire par l'État et table sur l'opportunité d'enrichissement individuel qu'offre aux opérateurs le besoin de base de s'alimenter. Une autre approche mise au contraire sur la capacité de l'État à veiller à la sécurité alimentaire, à préserver ses moyens pour le faire et à la fonder sur un niveau convenu d'autonomie alimentaire. Selon cette approche, sur le plan de la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire, il s'agit donc de surveiller la proportion des aliments consommés sur un territoire politique (ex. : le Québec) qui en proviennent.

Or, selon les données du gouvernement du Québec, le degré d'autonomie alimentaire du Québec serait passé de près de 80% au milieu des années 80 à 33% en 2009, selon une hypothèse de calcul établie par la Direction de la recherche et des politiques agricoles de l'UPA en février 2010. C'est en 2001, au moment du Sommet Mi-Parcours des Décideurs de l'agroalimentaire, qu'un niveau d'autonomie a été rendu public par le gouvernement du Québec. Il était alors de 50,4%. Depuis, il ne semble plus que cet indicateur soit suivi par le gouvernement. Il n'est en tout cas pas rendu public.

Il y a moins de 20 ans, Haïti était presque autosuffisante en riz. Mais en 1995, la Banque mondiale et le FMI, en échange de prêts, ont imposé la baisse des tarifs sur le riz importé (de 50 % à 3 %) et du riz subventionné provenant des États-Unis a inondé le marché haïtien. Aujourd'hui, Haïti importe 80 % du riz qu'elle consomme¹⁷. Le Sénégal, qui importe 90 % de sa consommation de riz, a connu les émeutes de la faim, mais pas le Mali, dont la production de céréales locales couvre globalement les besoins¹⁸.

Avec l'augmentation du commerce international, l'approvisionnement alimentaire des pays se fonde de plus en plus sur les importations et le commerce. Bien qu'encore relativement limité (évalué à 10%) ce commerce transfrontalier nourrit le débat à savoir si son augmentation contribue ou nuit à la sécurité alimentaire. En théorie, l'ouverture des marchés par l'abaissement des barrières tarifaires profiterait aux communautés à revenu modeste, par la baisse des prix. Mais en réalité, ces importations à bas prix viennent miner la capacité des agriculteurs locaux à fournir les marchés domestiques. Il faut ici se rappeler que 70% des personnes souffrant de la faim sont des petits paysans ou travailleurs agricoles. Le rapporteur des Nations Unies pour le droit à l'alimentation nous rappelle d'ailleurs que c'est ainsi que les petits paysans n'arrivent plus à trouver les revenus suffisants pour leur propre alimentation. La FAO a voulu contribuer à ce débat et a publié un rapport qui conclut que la baisse des prix ne produit l'avantage escompté. Des personnes les plus pauvres, celles dont le revenu dépend directement ou indirectement de l'agriculture sont au contraire négativement affectées par l'ouverture des marchés et la baisse des prix qui s'en suivent habituellement (Chapitre 1, section 6, Rapport FAO 2003).

Une autre étude de la FAO (FAO 2006, 75) conclut à la nécessité d'un ensemble de mesures publiques d'atténuation des effets négatifs de la libéralisation des marchés pour protéger la sécurité alimentaire. Cette question du lien fort entre la sécurité alimentaire et le commerce devient centrale. Certains suggèrent que l'Accord sur l'agriculture de l'OMC mine la capacité des États d'adopter les mesures requises

¹⁷ *Oxfam International*, « Riz importé, famille affamée en Haïti », juin 2008.

¹⁸ *Libération*, *Alternatives internationales*, hors série no 6, décembre 2008

par l'insécurité alimentaire (Murphy 2003). La FAO au contraire ne voit pas en général de contrainte à l'adoption de politiques nationales pour contrer l'insécurité alimentaire (Rapport FAO 2003b : 63). La FAO considère qu'il s'agit plutôt d'un manque de volonté politique, de ressources financières ou de capacité institutionnelle.

La FAO défend toutefois l'idée que pour les pays en développement, des critères devraient être établis pour identifier les situations pour lesquelles **un espace politique accru devrait être permis** (FAO 2005). Dans le contexte de la montée rapide et drastique du prix des denrées alimentaires de base en 2008, la FAO a identifié 34 pays à haut risque d'insécurité alimentaire. Le débat sur le rôle du libre commerce pour contrer l'insécurité alimentaire (voir rapport 2008 de la Banque Mondiale) a refait surface. Selon la Via Campesina, une réduction du libéralisme et la promotion de l'autosuffisance alimentaire est la clé de la sécurité alimentaire (Via Campesina, 2008).

Commerce et accessibilité économique des aliments

La transmission des économies d'échelle réalisées par les grandes exploitations agricoles de + en + multinationales ne se répercute pas jusqu'aux consommateurs. Elles sont rapidement capturées par les maillons suivants du système alimentaire qui se les accaparent. Voici des faits :

- En Australie, le prix aux producteurs (de lait) a chuté de 35 % après la déréglementation de 2000 et le prix au détail d'un litre de lait a augmenté de 37 % de 2000 à 2009. Selon les données les plus récentes de l'Australian Bureau of Statistics (ABS), le prix d'un litre de lait en Australie est 5 ¢ plus cher qu'au Québec. Les consommateurs australiens n'ont donc rien gagné de la baisse de revenu des producteurs : les intermédiaires l'ont empochée;
- En fait, de 1998 à 2008, l'indice du prix des produits laitiers a augmenté de 53 % en Australie, de 39,8 % aux États-Unis et de 36,2 % au Canada. Tout compte fait, la réglementation du secteur laitier au Canada stabilise les prix aux consommateurs et permet aux producteurs canadiens de vivre du marché, sans subvention;
- Au plus fort de la plus récente flambée de prix alimentaires (2008), le prix du panier de provision nutritif, pour 4 personnes, a augmenté de 13% en deux ans¹⁹. Dans un marché non réglementé, le prix est le facteur qui fait s'équilibrer l'offre et la demande solvable. Pour l'alimentation de base, cette idée tient-elle la route ?

Tableau comparatif pour l'industrie du porc au Canada²⁰

	1988	2002
Nombre d'éleveurs de porc au Canada	33 760	11 565
Prix des côtelettes de porc à l'épicerie	6,88 \$/kg	9,54 \$/kg
Prix payé à l'éleveur	1,44 \$/kg	1,46 \$/kg
Salaires de départ aux employés d'usines	9,38 \$/h	9,65 \$/h

¹⁹ Présentation power point de Marie-Paule Duquette, Dispensaire Diététique de Montréal, 8 octobre 2008

²⁰ Traduit et tiré de : National farmers union, 2003. *The farm crisis, bigger farms, and the myths of « competition » and « efficiency ».*

Commerce, économie et développement

La logique marchande appliquée à l'agriculture fait également des dommages du côté de l'économie régionale. Le Canada, selon le plus récent recensement, perd plus de 65 fermes par semaine. Ceci n'affecte pas le niveau canadien de la production agricole, mais l'occupation du territoire par les agriculteurs et le degré d'autonomie alimentaire canadienne.

Tableau de l'évolution du nombre de fermes au Québec et autour du Québec

	Québec	Ontario	Canada	États-Unis
1971	61 257	94 722	366 110	2 902 310
1976	51 587	88 801	338 552	2 497 270
1981	48 144	82 448	318 361	2 439 920
1986	41 448	72 713	293 089	2 249 820
1991	38 076	68 633	280 043	2 116 760
1996	35 991	67 520	276 548	2 190 500
2001	32 139	59 728	246 923	2 155 680
2006	30 675	57 211	229 373	2 089 790
1971-2006	-49,92%	-39,60%	-37,35%	-28,00%

Sources: Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 200 (Internet).

NASS, Environmental, Economics and Demographics Branch. Compilation UPA, 2008.

Il importe toutefois ici de rappeler la contribution du modèle québécois d'autorégulation de la production convenu entre et pour les producteurs laitiers, à titre d'exemple. Le troupeau laitier moyen au Québec en 2010 est de 58 vaches et 70 % des producteurs est en dessous de la moyenne.²¹ En 2009, la majorité des fermes, 66 %, se situaient autour de la moyenne avec des troupeaux entre comptant entre 22 et 72 vaches. S'il y a de petites fermes et d'autres de plus grande taille, la grande majorité se situe donc autour de la moyenne.

Par comparaison, chez nos voisins américains, dans une production laitière déréglementée, la production laitière s'est véritablement industrialisée. Si la ferme laitière moyenne américaine compte 167 vaches²², plus de 90 % de la production laitière américaine est concentrée dans 3 % dans trois États de l'ouest américain : La Californie, l'Arizona et l'Idaho. Le troupeau moyen dans l'ouest américain était de 846 vaches en 2009. En Californie, par exemple, plus de la moitié des fermes ont plus de 1000 vaches²³. On y trouve même des fermes de plus de 10 000 vaches. Avec la taille des troupeaux de l'Ouest américain, le Canada ne compterait que 900 fermes laitières, le Québec n'en aurait besoin que 350 fermes au lieu des 6400 toujours actives.

²¹ Données de la Fédération des producteurs de lait du Québec, mars 2011.

²² Hoard's Dairyman

²³ Commission canadienne du lait, USDA-NASS

Cette tendance à la concentration est mondiale. Elle est encore plus aiguë dans les secteurs de la transformation et de la distribution alimentaire. Rappelons le chiffre selon lequel en 2004, les 10 plus grandes entreprises du secteur des aliments et des boissons et les 10 plus grands distributeurs alimentaires détiennent chacun 24 % des ventes mondiales dans leurs marchés respectifs²⁴.

La transformation alimentaire est importante pour l'agriculture québécoise, car elle achète 80% de ses produits²⁵. L'industrie de la transformation continue d'année en année à être le théâtre de fusions et d'acquisitions devant le pouvoir d'achat important des détaillants où le même phénomène s'opère, favorisé par le libéralisme mondial. En 1998, les quatre plus grandes entreprises de chacun des secteurs de transformation (lait frais, lait de transformation, fruits et légumes de conserveries, viandes) détenaient plus des deux tiers des parts du marché québécois²⁶. Ce haut degré de concentration inquiète le milieu agricole, qui y voit une modification des rapports de force nuisible aux petits et moyens agriculteurs, ainsi qu'à la mise en marché régionale²⁷.

Les multinationales déplacent leurs activités là où les coûts de production sont les plus bas et augmentent aussi leur pouvoir en s'intégrant verticalement ou horizontalement. Par exemple, la multinationale McCain transforme des pommes de terre et en produit sur ses propres terres agricoles. Elle détient aussi des actifs du côté du transport²⁸. La multinationale américaine Altria possède les marques de café Sanka, Maxwell House, International Coffee, Carte Noire, Maxim, Nabob, Blendy, Melrose, Kenco, Maison du café, Chase & Sanborn, de même que de tous les autres produits des marques Kraft et Nabisco. En 1991, Philip Morris (Aliments Altria) détenait à elle seule le marché de plus de la moitié de tous les cafés vendus au Canada²⁹. Pour chaque dollar dépensé en alimentation aux États-Unis, Altria retire 10 cents. C'est plus que ce que reçoivent tous les agriculteurs des États-Unis ensemble³⁰. Ainsi, la logique du marché actuel, où la compétition règne en maître, favorise la formation d'oligopoles.

Le commerce de détail n'échappe pas à la tendance oligopolistique. Pour assurer leur croissance dans un marché saturé et très compétitif, les détaillants et les distributeurs n'ont eu d'autre choix que d'accroître leur part de marché. La plus grande partie des ventes alimentaires dans le monde est réalisée par une dizaine de distributeurs, pour une valeur annuelle approximative de 300 milliards \$ (US)³¹.

Au Québec, en 1990, quatre distributeurs se partageaient environ 95 % du marché (trois de ces joueurs avaient leur siège social au Québec). Aujourd'hui, seulement trois grandes chaînes d'alimentation se séparent la plus grande part du marché et une seule est québécoise. La chaîne Wal-Mart (présente au pays depuis 1994) compte aujourd'hui plus de 200 magasins dans lesquels on retrouve des rayons alimentaires. Elle a, jusqu'à maintenant, réussi à gruger 4 % des parts du marché alimentaire au Canada. La part de marché du dollar alimentaire récupérées par les chaînes de supermarchés est passé de 30% en 1950 à 81%

²⁴ ETC Group, Communiqué 91, Nov/Dec 2005, *Oligopoly, Inc. 2005*

²⁵ *Union des producteurs agricoles. Établissement d'une politique québécoise de la transformation alimentaire. Mémoire présenté au ministre de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, septembre 2001. Page 5*

²⁶ *Ibid*

²⁷ *Ibid*

²⁸ Site Internet de McCain : www.mccain.com, juin 2003, dans Document de référence

Système alimentaire et sécurité alimentaire : comprendre et agir, février 2006, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et Équiterre.

²⁹ *Globe & Mail, 2 décembre 1991, dans Waridel, 2003.*

³⁰ *Norberg-Hodge et al. dans Waridel, L. Op. Cit. Page 111*

³¹ *Union des producteurs agricoles, Service des communications, janvier 2005. La distribution alimentaire.*

en 1990 au Canada alors que la part du marché des indépendants passèrent de 70% à 12% entre 1970 et 1990³².

Ces nombreuses opérations ont entraîné l'exode des sièges sociaux à l'extérieur du Québec, soit vers Toronto pour Provigo/Loblaws et vers Stellarton en Nouvelle-Écosse pour IGA/Sobeys³³. Les grandes chaînes recherchent de plus en plus un approvisionnement pour la globalité de leurs magasins. Ils veulent faire des achats qui représentent des «deals» nationaux entraînant des volumes importants, des prix uniformes et une standardisation des produits. Les marques « maison » telles que *Irrésistible*, *Le Choix du Président* ou *Compliments sensations* sont souvent commercialisées avec l'objectif d'offrir un meilleur ratio qualité/prix³⁴ et de répondre aux critères de choix des consommateurs. Elles restreignent l'accès aux endroits stratégiques sur les tablettes, tout en entraînant l'anonymat de la provenance des produits, rendant difficiles l'appui et la promotion des produits du Québec. Une augmentation de ces marques est à prévoir du fait qu'elles sont encore sous-développées au Québec (18,7 %) en comparaison avec la moyenne canadienne (25,1 %) ³⁵.

Cette concentration a retenu l'attention du Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, monsieur Olivier De Schutter, dans son récent rapport déposé en mars 2010 devant le Conseil des droits de l'homme. «Plus grandes et plus concentrées que par le passé, les sociétés achètent des produits de base (grossistes) et cherchent à répondre aux exigences de leurs clients de l'industrie alimentaire par une coordination verticale accrue en resserrant leur contrôle sur les fournisseurs. L'industrie de la transformation connaît une intégration rapide, après une période initiale (années 80 et début des années 90), au cours de laquelle l'important secteur paraétatique de la transformation a été démantelé. De plus en plus mondialisé, ce secteur est dominé par les grandes sociétés transnationales. Les sociétés mondiales de la distribution et les chaînes de restauration rapide se développent et sont désormais présentes en Chine, en Inde, en Russie, au Viet Nam et, de plus en plus, en Afrique australe et en Afrique de l'Est, ajoutant de plus en plus souvent à leur gamme de produits alimentaires manufacturés des produits semi-manufacturés et des produits frais».

Écarts de productivité

Selon Marcel Mazoyer³⁶, on peut observer un écart de productivité (en terme de quantité produite par travailleur agricole) de l'ordre de 1 pour 2000, entre le paysan qui cultive avec des outils manuels, sans animaux de traction (et c'est le cas du tiers des paysans du monde) et l'agriculteur des pays développés qui utilisent le tracteur (et c'est le cas de 2,1 millions des producteurs du monde). Des 2,3 milliards de tonnes de céréales produites à l'échelle du monde (en 2007), la moitié le sont par ces producteurs «tractorisés», l'autre par ceux qui utilisent les animaux de traction (18,6% des paysans).

La disponibilité alimentaire globale est très inégalement répartie : de 2400 kcal/jour/habitant en Afrique subsaharienne à 4000 dans les pays de l'OCDE. L'augmentation des rendements a bénéficié de façon inégale aux populations selon les régions, et les écarts entre grandes régions se sont accrus : les écarts de

³² Toronto Food Policy Council. Décembre 1996. *Food Retail Access and Food Security for Toronto's Low-income Citizens. Discussion Paper 7.*

³³ Union des producteurs agricoles, Direction de la commercialisation. Décembre 2004. *La distribution alimentaire, analyse des enjeux et stratégies.* Union des producteurs agricoles, déc. 2004.

³⁴ Ibid

³⁵ Ibid

³⁶ Jocelyne Hacquemand, *Faim dans le monde et politiques alimentaires : Bilan et perspectives, étude présentée au Conseil Économique et social de la République Française.*

rendements entre pays développés et pays en développement sont aujourd'hui de 1 à 3.4 (ils étaient de 1 à 2 en 1960).

Volatilité des prix

En l'espace de 40 ans (1960 à 2000), le prix des denrées agricoles a été divisé par 4 ou 5, selon la Banque mondiale³⁷. Le rapport de la FAO (2004) sur le marché des denrées agricoles indique qu'à chaque année, le prix réel des aliments a diminué de 2%, au cours des 40 dernières années. Cette baisse a n'a pas été toujours constante selon les moments et les denrées. Entre 1997 et 2001, le cours mondial du café a chuté de 70%, se retrouvant alors à son niveau de 30 ans plus tôt.

D'autres exemples :

Denrées primaires	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Café	-21,3	-25,1	-29,0	4,7	8,7	19,8
Cacao	-32,1	-22,1	22,7	63,3	-1,3	-11,8
Sucre	-30,0	30,4	5,6	-20,3	2,9	1,1
Maïs	-10,0	-2,8	1,1	10,5	6,4	5,0
Blé	-11,0	3,1	9,0	16,5	-0,8	7,1
Riz	-18,7	-18,0	-15,0	10,6	4,3	23,5
Banane	-9,9	-2,3	38,8	-9,6	-28,7	39,9
Fèves de soja	-17,4	5,3	-8,0	8,7	25,0	16,0
Coton	-18,6	11,5	-19,0	-3,6	37,2	-3,3

Source : CNUCED, Bulletin des prix des produits primaires, tiré du Rapport de Jocelyne Hacquemand présenté en 2008 au Conseil économique et Social de la République Française.

Ce phénomène accentue les graves problèmes économiques des producteurs agricoles de nombreux pays en développement qui sont passés à des cultures d'exportation et se sont ainsi spécialisés, comme le leur a fortement suggéré de faire la Banque mondiale et le Fonds Monétaire international, par le biais des Programmes d'ajustement structurel.

En 2000, le coton représentait 84% des revenus d'exportation du Bénin, 47% de ceux du Mali, 39% de ceux du Burkina Faso, 38% de ceux du Tchad. Le café représentait 56% des revenus d'exportation de l'Ouganda, 43% de ceux du Rwanda, 40% de ceux de l'Éthiopie. Selon le rapport *La Situation des marchés des produits agricoles 2004* de la FAO, 43 pays fondent 20% et plus leur revenu d'exportation sur 1 seul produit. On se souvient que le fondement logique de la libéralisation des échanges agricoles repose sur la théorie des avantages comparatifs dont les pays devraient profiter en concentrant leurs efforts sur leurs productions «favorables».

Commerce et environnement

Avec cette compétition grandissante à l'échelle planétaire soutenue par la théorie et la vision des avantages comparatifs, les aliments tendent à voyager de plus en plus au prix d'une production accrue de GES. Pour faire face à cette compétition mondiale en agriculture, les producteurs utilisent les espèces animales et végétales les plus efficaces sur le plan du rendement et délaissent celles qui au contraire les écartent du commerce. La FAO nous indique qu'au cours de 100 dernières années, plus de 75% des espèces nourricières de la planète sont disparues. À l'occasion de l'année internationale de la biodiversité en 2010, cet enjeu doit retenir l'attention.

³⁷ http://www.worldbank.org/data/wdi2001/pdfs/tab6_4.pdf

Plus que jamais, les tablettes de nos supermarchés débordent d'aliments provenant du monde entier. La spécialisation géographique de la production, l'augmentation des activités d'import-export, le faible coût du transport et la compétition internationale entre de grandes entreprises transnationales de la vente au détail cotées en bourse, ont contribué à allonger les circuits de mise en marché au cours des dernières années.

Le trajet moyen parcouru par un aliment, du champ à la table, est de 2 600 km³⁸, ce qui équivaut à la distance qui sépare Montréal d'Orlando en Floride. Près du tiers des camions qui sillonnent les routes contiennent des aliments, et ce trafic routier ne cesse d'augmenter³⁹. De plus en plus d'emballages et d'agents de conservation doivent être utilisés pour préserver la nourriture durant ces longs voyages et leur mise en marché subséquente.

Le système alimentaire serait responsable de 16 % de la consommation totale d'énergie aux États-Unis⁴⁰. Cette tendance génère des aberrations. Par exemple, en 2000, le Québec a exporté plus de 7 000 tonnes de pommes fraîches, alors qu'il en importait presque le double⁴¹ de variétés différentes. Certains des gaz émis par les véhicules ont des impacts directs sur la santé humaine : jusqu'à 16 000 décès prématurés par année sont causés par la pollution atmosphérique au Canada⁴².

D'autres, notamment le CO₂, sont des gaz à effet de serre dont le Canada s'est engagé à réduire l'émission dans le cadre du Protocole de Kyoto et qui contribuent au réchauffement de la planète. En 2009, le Québec a importé des bananes de la Colombie, des pommes du Chili, des poivrons des Pays-Bas, du céleri de la Californie, des tomates de la Floride, des framboises du Mexique, etc. Selon une analyse du Conseil québécois de l'horticulture, l'importation de 11 produits parmi tous ceux qui sont importés, a généré 139 000 tonnes de CO₂, ou l'équivalent de 43 523 automobiles⁴³. Une trentaine de kilos de truffes blanches de France expédiée en avion pollue autant qu'une tonne de produits horticoles provenant du même endroit, transportés par bateau.⁴⁴

Les systèmes alimentaires locaux sont moins nocifs pour l'environnement, en grande partie à cause du coût écologique lié au transport. Selon une étude réalisée en Iowa (É-U), acheter 10 % plus de produits maraîchers locaux réduirait les émissions de CO₂ de 3,6 millions de kg par an. «Les Américains importent des biscuits au sucre du Danemark et les Danois importent des biscuits au sucre des États-Unis. Ne serait-il pas plus efficace d'échanger leurs recettes?»⁴⁵

Le cas du transport des aliments est bien documenté dans la plus récente version (mars 2011) de L'Envers de l'assiette de l'auteure Laure Waridel. Voici des cas qui y sont relatés :

³⁸ Halweil, Brian. Dans Waridel, 2003. Op. Cit.

³⁹ Waridel, Laure. 2003. Op. Cit.

⁴⁰ Pirog, R. et al. 2001. *Food, Fuel and Freeways : An Iowa perspective on how far food travels, fuel usage, and greenhouse gas emissions*. Leopold Center for Sustainable Agriculture, Iowa State University.

⁴¹ Institut de la statistique du Québec. Dans Waridel, Laure, 2003. Op.

⁴² Last, John, David Pengelly et Konia Trouton, 1997. *À couper le souffle : Les effets de la pollution atmosphérique et des changements climatiques sur la santé*. Fondation David

⁴³ Bulletin de veille, Observatoire horticole, Conseil québécois de l'horticulture, Volume 2, numéro 7, 14 décembre 2010, www.cqh.ca

⁴⁴ Bulletin de veille, Observatoire horticole, Conseil québécois de l'horticulture, Volume 2, numéro 7, 14 décembre 2010, www.cqh.ca

⁴⁵ Daily, Herman, « The Perils of Free Trade », *Scientific American*, vol. 269, No. 5, novembre 1993, p. 51. Dans Norberg-Hodge, Helena, Todd Merrifield et Steven Gorelick, 2005. *Manger local. Un choix écologique et économique*. Éditions Écosociété, 169 p.

«Ainsi, au cours de l'année 2008, le Québec a exporté des pommes pour une valeur d'un peu plus de 5 millions de dollars, mais en a aussi importé pour près de dix fois plus¹¹. La libéralisation des marchés fait en sorte qu'il devient rentable d'engraisser des porcs à Taïwan avec du soja cultivé aux États-Unis et en Argentine¹². Leur viande est ensuite exportée au Japon. En Europe, des porcs élevés au Danemark et en Belgique traversent le continent pour être abattus en Italie d'où ils repartent transformés, avec l'appellation « jambon de Parme »».

Commerce et culture

Entre 1985 et 2001, Statistique Canada nous indique que de tous les types d'aliments vendus généralement dans le réseau traditionnel de l'alimentation au détail, c'est la catégorie des aliments précuits et préparés qui a connu de très loin la plus forte augmentation des ventes. Les dîners précuits ont connu une augmentation de 470% et les autres aliments précuits (ex. : Quiches, pizza, Croquettes de poulets, etc.) de 700% des ventes en 15 ans⁴⁶. Cette tendance fait écho à une réalité socio-économique montante à savoir le manque de temps pour les ménages dont les deux adultes sont au travail. Et le temps passé à la préparation des repas diminue d'autant. Les Français, qui ne sont pas connus pour négliger la qualité de leur alimentation, consacrent en moyenne 13 minutes par jour de moins à la préparation de leur repas de semaine, entre 1988 et 2007 et 40% moins de temps pour leurs dîners de fin de semaine. Cette tendance est également signalée au Québec selon les données de Statistiques Québec (de 1986 à 1998)⁴⁷.

«Seul un quart des familles canadiennes consomment maintenant des repas entièrement faits à la maison tous les jours, comparé à la moitié des familles en 1992 (Muhtadie, 2003). La dépendance des ménages envers les aliments transformés ou préparés en magasin est donc une tendance grandissante. Selon une étude qualitative de consommation réalisée par Santé Canada, le manque de temps est l'obstacle à une alimentation saine le plus souvent cité (Santé Canada 2003a, p. 5). Quand on manque de temps, on mange plus d'aliments tout préparés ou de commodité, on achète des plats-minute ou à emporter, ou on saute même des repas (Santé Canada 2003a, p. 5). D'après une étude réalisée dernièrement aux États-Unis, tous les jours, un enfant sur trois mange un repas-minute (Picard, 2004). Par conséquent, ces repas constituent maintenant jusqu'à 38 % de l'apport calorique d'un enfant, comparé à moins de 2 % en 1970 (Picard, 2004). Au Canada, en 2001, 7 % des dépenses alimentaires du ménage moyen allaient à des achats dans des restaurants-minute pendant un déplacement local (Statistique Canada, 2003a), alors que l'on parlait de 5,5 % en 1982. Pour les couples avec enfants et les parents seuls, la proportion en 2001 était légèrement supérieure, soit 7,5 % et 8,7 %, respectivement. Cette dépendance croissante à l'égard des aliments-minute ou de commodité, dont les portions sont souvent trop grandes et qui sont déséquilibrés sur le plan nutritif (CHEO, 2002), contribue peut-être à l'obésité infantile. De 1981 à 1996, le

¹¹ Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*, 2009, p. 81. www.mapaq.gouv.qc.ca

¹² Mario Desmarais, *La guerre alimentaire*, Arts et Image Production (film), 2001.

⁴⁶ Hitayezu, 2003. *Le consommateur québécois et ses dépenses alimentaires. Bio clips, vol. 6, no. 2. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec;*

⁴⁷ http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/Emploi_temps_loisir/trav_domestiq/tableau24.htm

taux d'obésité au Canada a presque triplé chez les garçons de 7 à 13 ans (de 5,0 % à 13,5 %) et plus que doublé chez les filles (de 5,0 % à 11,8 %) (CBC News Online, 2000)⁴⁸.

Selon le Transnut, (Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la transition nutritionnelle et le développement), les pays en développement font désormais face au fléau de la faim et à celui de l'obésité et du diabète. En effet, 16 % des ménages observés lors de leurs études en Haïti et au Bénin en étaient affectés⁴⁹.

Le problème s'explique par une occidentalisation de l'alimentation dans les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. « Ces populations glissent progressivement vers une alimentation riche en gras saturé, en sucre, en sel, mais pauvre en fibres, en fruits et en légumes », explique Hélène Delisle, responsable du Transnut.

Cette alimentation « occidentale » riche en apport énergétique, mais faible en apport nutritionnel mènera à des carences et à une croissance altérée chez les enfants et à l'obésité chez l'adulte, selon la chercheur Hélène Delisle.

L'urbanisation et la mondialisation peuvent expliquer le phénomène. Les populations urbaines pauvres ont plus facilement accès à la malbouffe à l'américaine. « ...le libre marché fait aussi une concurrence déloyale aux produits régionaux, car ils sont moins chers » explique Hélène Delisle dans une entrevue avec madame Gabrièle Briggs, en juin 2008, au journal de l'organisation Alternatives.

« Les services sociaux des pays en développement ne sont pas prêts à faire face à ce double défi. Ils n'arrivent même pas à répondre aux problèmes de carences », signale Mme Delisle. D'ailleurs, 20 millions d'enfants de moins de 5 ans souffriraient d'une malnutrition aiguë sévère selon une déclaration de l'OMS datant de mai 2007. Un million en meurt chaque année. Et maintenant, ces pays sont confrontés aux problèmes de carences et aux maladies chroniques liées à l'obésité.⁵⁰

En Amérique du Nord, les populations autochtones en sont également victimes. C'est ce qu'a démontré une étude du Transnut et une autre à laquelle a participé Olivier Receveur, professeur au Département de nutrition de l'Université de Montréal.

« Les autochtones ont eux aussi subi une transition nutritionnelle au cours des dernières générations. Ils sont passés d'une alimentation traditionnelle riche en poissons, en gibiers, en oiseaux, en baies, à une alimentation basée sur des aliments commerciaux de mauvaise qualité, signale M. Receveur. Cette alimentation suscite des carences en vitamine A, D, en calcium et en fibre⁵¹ Selon Statistique Canada, 40 % des femmes et 32 % des hommes des réserves autochtones souffraient d'obésité en 2005. C'est nettement plus que la moyenne canadienne.

Le cas de Chine témoigne aussi brillamment du nivellement de la culture alimentaire mondiale. Dans un reportage télé paru le 11 avril 2009, le journaliste reporter Nathan Jones propose une visite guidée de la réalité montante du fastfood en Chine contemporaine. Voici sommairement ce qu'il décrit :

⁴⁸ <http://www.ic.gc.ca/eic/site/oca-bc.nsf/fra/ca02117.html#a95>

⁴⁹ <http://www.alternatives.ca/fra/journal-alternatives/publications/archives/2008/volume-14-no-10-juillet-aout/article/le-double-fardeau-nutritionnel>, consulté le 17 mai 2010.

⁵⁰ <http://www.alternatives.ca/fra/journal-alternatives/publications/archives/2008/volume-14-no-10-juillet-aout/article/le-double-fardeau-nutritionnel>, consulté le 17 mai 2010.

⁵¹ *ibid*

«Les arts de la table ont toujours été au centre de la culture et des traditions de la Chine. Il ne s'agit pas simplement de satisfaire un besoin fondamental, mais de perpétuer un art de vivre au quotidien. Une occasion de se rassembler entre amis, s'arrêter un peu pour partager les merveilles que le terroir chinois peut offrir. La Chine possède en effet un des terroirs les plus riches et les plus variés au monde en terme de traditions culinaires. Mais avec l'industrialisation rapide, le pays semble désormais attacher plus d'importance aux gains de temps et à l'efficacité, ce qui change la donne dans le domaine de l'expérience culinaire et la restauration. Depuis l'ouverture du premier KFC en Chine en 1987, l'image du colonel Sanders, avec son sourire et ses cheveux grisonnants, est apparue sur les devantures des artères commerciales de la plupart des villes chinoises. Avec l'apparition des grandes chaînes de restauration rapide étrangères, certaines spécialités occidentales, comme le poulet grillé, les hamburgers et les frites, posent un défi aux produits chinois locaux comme le beignet et le lait de soja. Témoins de l'explosion des chaînes de restauration rapide sur la partie continentale de la Chine, la clientèle chinoise s'est rapidement adaptée aux nouveaux produits. KFC a en particulier connu une croissance formidable depuis son entrée sur le marché chinois. Il y a maintenant plus de 1300 KFC en Chine. Après des études de marché, KFC a décidé qu'il était nécessaire d'ajuster le goût de ses produits et effectuer des modifications dans son activité. Cette décision lui a permis d'ouvrir entre 200 et 300 restaurants par an.»⁵²

5. Une gouvernance internationale trouble

5.1 Engagements canadiens aux droits de l'homme

Le Canada a signé de nombreux accords et traités internationaux pour les droits de l'homme, concernant directement ou indirectement l'alimentation ou l'agriculture. Ces traités et accords ont une influence directe sur nos politiques nationales, petite ou grande, selon les dispositifs de mise en œuvre qui y sont prévus et le sérieux qu'on leur accorde. Voici quelques éléments d'une liste non-exhaustive de conventions internationales auxquelles le Canada a souscrit.

À propos du droit à l'alimentation

- L'article 25 (paragraphe 1) de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont on célèbre en 2008 le 60^{ième} anniversaire, consacre le droit à l'alimentation ;
- Le Pacte international des Nations unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels consacre également le droit à l'alimentation (et le définit) à son article 11 ;
- Le Sommet alimentaire mondial de la FAO en 1996 énonce l'objectif de réduire la faim de moitié à l'échelle planétaire, d'ici 2015 (son niveau était alors de 850 millions de personnes et il est aujourd'hui à 963 millions en 2008) ;
- La Constitution de la FAO, en 1965, se fonde également sur le droit à l'alimentation ;
- La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (1989) consacre et applique également ce droit à l'alimentation pour les enfants du monde ;

⁵² <http://fr.cctv.com/program/objectifchine/20091104/102355.shtml> (extrait sélectionné le 17 mai 2010)

À propos du droit à la santé

- Adoptée en 1946, la Constitution de l'OMS proclame : «La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale».
- L'article 25 (paragraphe 1) de la Déclaration universelle des droits de l'homme a jeté les bases du cadre juridique international du droit à la santé. Depuis, le droit à la santé a été inscrit dans plusieurs traités internationaux et régionaux juridiquement contraignants relatifs aux droits de l'homme.
- L'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est la pierre angulaire de la protection du droit à la santé. Il introduit des dispositions juridiquement contraignantes applicables à toutes personnes dans les 146 États qui l'ont ratifié ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant contient également des dispositions complètes et détaillées sur le droit de l'enfant à la santé ;

À propos du droit à un travail décent

- Au préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du travail (OIT) on peut lire : «Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays» et «Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale»
- La Déclaration de Philadelphie de 1944 (signée sous l'égide de l'OIT) dit : «Le travail n'est pas une marchandise» et «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous». Elle situe clairement l'économie comme devant être au service des personnes, et non l'inverse;
- En 1941, devant l'assemblée de l'OIT, le président Roosevelt a dit : «la politique économique ne saurait être un but en soi : elle ne peut être qu'un moyen de réaliser des objectifs sociaux» ;
- Article 25 de la Déclaration universelle parle du «Droit à un niveau de vie suffisant»;
- Article 23 de la même Déclaration parle du «Droit au travail, droit à un salaire égal pour un travail égal, sans discrimination, droit à une rémunération équitable et satisfaisante qui assure au travailleur et à sa famille une existence conforme à la dignité humaine».
- Le PIDESC dit, à son article 6 : Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi et accepté. Ce droit au travail s'applique à toutes les formes de travail (indépendant ou salarié) ;
- Le PIDESC dit, à son article 7 : Le travail doit assurer un revenu permettant au travailleur de vivre et de faire vivre sa famille et s'effectuer dans le respect de l'intégrité physique et mentale du travailleur dans l'exercice de son activité
- On trouve aussi des références au droit du travail dans :
 - Pacte international relatif aux droits civils et politiques (par.3 a) de l'article 8) ;
 - Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciales (art. 5) ;
 - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (art.11, par.1) ;
 - Convention relative aux droits de l'enfant (art. 32) ;

À propos du droit à un environnement sain

Ce droit n'est pas encore reconnu au titre de droit humain fondamental. Mais cette idée chemine rapidement avec l'amélioration des connaissances scientifiques démontrant l'incontournable insertion des humains dans leur environnement.

- Les premiers jalons de ce droit surviennent en 1972, avec la Conférence de Stockholm (Déclaration de Stockholm, non-obligatoire). Le principe 1 de la Déclaration lie des normes de protection environnementale aux droits humains : «L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures».
- Cette déclaration est à la source de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de conventions des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) en 1982 et de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (CMED) en 1983, présidée par le Premier ministre norvégien de l'époque, madame Gro Harlem Brundtland ;
- En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) adopte la Déclaration de Rio (non-obligatoire). Le premier principe de cette déclaration statue que «les être humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature». Ce principe cherche en fait à encourager l'avènement du droit à un environnement sain au statut de droit humain fondamental ;
- En 1972 : Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ;
- En 1985 : Convention de Vienne (cadre pour la protection de la couche d'ozone) ;
- En 1987 : Convention de Montréal (cadre consacré aux substances qui menacent la couche d'ozone) ;
- En 1989 : Convention de Bâle (cadre pour le contrôle de mouvements transfrontaliers de déchets dangereux) ;
- En 1992 : Convention-cadre sur les changements climatiques (stabilisation des émissions de GES) ;

À propos du droit au développement

Le 4 décembre 1986, lors de son assemblée générale, les États membres du Haut Commissariat aux droits de l'homme ont convenu d'une déclaration, la Déclaration sur le droit au développement. On peut y lire :

- Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement ;
- Le droit de l'homme au développement suppose aussi la pleine réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui comprend, sous réserve des dispositions pertinentes des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'exercice de leur droit inaliénable à la pleine souveraineté sur toutes leurs richesses et leurs ressources naturelles ;
- L'être humain est le sujet central du développement et doit donc être le seul participant actif et le bénéficiaire du droit au développement ;
- Les États ont le droit et le devoir de formuler des politiques de développement national appropriées ayant pour but l'amélioration constante du bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, fondée sur leur participation active, libre et utile au développement et à la répartition équitable des avantages qui en résultent ;

- Les États ont la responsabilité première de la création des conditions nationales et internationales favorables à la réalisation du droit au développement ;
- Les États ont le devoir de prendre, séparément et conjointement, des mesures pour formuler des politiques internationales de développement en vue de faciliter la pleine réalisation du droit au développement ;
- Les États doivent prendre, sur le plan national, toutes les mesures nécessaires pour la réalisation du droit au développement et ils assurent notamment l'égalité des chances de tous dans l'accès aux ressources de base, à l'éducation, aux services de santé, à l'alimentation, au logement, à l'emploi et à une répartition équitable du revenu...

Au cours des deux dernières années, un groupe de 8 avocats de plusieurs régions du monde a travaillé à formuler une opinion à caractère juridique⁵³ sur la question de la spécificité des aliments et de l'agriculture sur le plan commercial. L'opinion identifie et décrit les différentes conventions internationales conférant ou devant conférer aux aliments et à l'agriculture ce statut différencié, des conventions toutes signées par le Canada. La Coalition propose ici quelques extraits de cette opinion, afin d'éclairer la CAPERN sur cet angle incontournable de l'analyse.

Pour le groupe de juristes, cette spécificité est d'abord liée au fait que la survie de tout être humain dépend de la consommation d'aliments. Ils rappellent d'ailleurs quelques accords multilatéraux témoignant de la spécificité des produits agricoles et de l'aliment, particulièrement les accords relatifs :

- *Aux droits humains fondamentaux; le plus importante étant incontestablement le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (« PIDESC »). Ce traité traduit, au plan juridique, cette spécificité. Il reconnaît notamment le droit d'être à l'abri de la faim et le droit à un niveau de vie suffisant, lequel comprend celui à une nourriture suffisante;*
- *Au droit international humanitaire; ces accords confèrent un statut particulier aux denrées alimentaires et aux zones agricoles en déclarant que ce sont des biens indispensables à la survie des populations;*
- *Au droit international de l'environnement; ces accords participent à la reconnaissance de la spécificité agricole en ce qu'ils tendent à protéger l'environnement et à répondre au problème alarmant de la perte de l'agro-biodiversité. Les États qui ont ratifié les conventions internationales pertinentes à ce sujet doivent, entre autres, respecter, préserver et maintenir les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques. Enfin, la spécificité agricole est également caractérisée par la nature de la production agricole. L'agriculture étant une activité de production biologique provenant de la terre et de l'élevage, elle est donc particulièrement sensible aux impacts environnementaux et aux différents phénomènes météorologiques difficilement prévisibles.*

Outre la spécificité agricole dont les négociations et accords commerciaux devraient tenir compte, le respect des engagements pris au sein même de l'OMC est tout aussi important. L'avis décrit plusieurs contradictions entre les engagements pris par les Membres dans le cadre de l'OMC et le comportement de ces mêmes Membres, et propose une série de mesures et d'interventions dans les forums et instances de l'OMC pour veiller au respect de ces engagements.

L'Accord sur l'agriculture (« ASA »)

⁵³ <http://www.editionsyvonblais.com/description.asp?docid=7012>

L'Accord sur l'agriculture (« ASA ») a pour objectif de libéraliser les échanges de produits agricoles au même titre que tout autre produit et marchandise. Cette libéralisation se manifeste sur trois fronts : la réduction des tarifs douaniers, l'élimination des subventions à l'exportation et l'interdiction des subventions internes qui ont un impact sur les échanges. Bien que le Préambule de l'ASA mentionne explicitement que son objectif est d'« établir un système de commerce des produits agricoles équitable et axé sur le marché », outre le traitement spécial et différencié prévu dans cet accord, la recherche d'équité ne semble évidente ni dans le texte de l'ASA, ni dans les actes concrets qui pourraient être posés par les États pour atteindre cet objectif. Qui plus est, alors que ce même Préambule rappelle que les engagements des Membres « devraient être pris de manière équitable eu égard aux considérations autres que d'ordre commercial, y compris la sécurité alimentaire et la nécessité de protéger l'environnement [...] », l'article 20 c) souligne que les négociations agricoles ultérieures doivent tenir compte des considérations autres que d'ordre commercial. Or, les négociations actuelles et les modalités mises sur la table ne reflètent pas cette préoccupation, bien au contraire. Il faut le souligner.

Incohérences avec des engagements à vocation universelle

Le droit international se trouve désormais énoncé dans un nombre considérable d'accords, de conventions, de traités et d'engagements contractés par les États. Cette multiplication des sources du droit international ne facilite certainement pas la recherche de cohérence. À titre de membres de la communauté internationale ou d'organisations internationales relatives aux droits humains, les Membres de l'OMC ont contracté toute une série d'obligations juridiques. La teneur de ces engagements confirme que ces Membres ne peuvent agir aveuglément dans le sens d'une libération accrue du commerce international en matière agricole...

Sécurité alimentaire et droit à l'alimentation

Les engagements politiques souscrits par plusieurs États membres de l'OMC en matière de sécurité alimentaire se retrouvent, d'abord, formulés dans la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le plan d'action afférent (Rome, 1996), puis réitérés dans la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après (Rome, 2002). Certains de ces engagements sont en lien direct avec le sujet qui nous occupe. Ainsi, depuis le Sommet de 1996, trois conditions principales sont posées afin de déterminer si l'objectif de « sécurité alimentaire » est atteint ou non : (1) la disponibilité; (2) l'accessibilité physique et économique; (3) la consommation de denrées non seulement suffisantes en quantité mais également salubres, saines, nutritives et conformes aux préférences alimentaires des consommateurs.

Alors que les engagements des Membres pris au cours des sommets mondiaux pour l'alimentation sont plutôt de nature politique, l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (« PIDESC ») engage les États au respect d'obligations juridiques tangibles. En effet, non seulement cette disposition reconnaît le droit fondamental d'être à l'abri de la faim, mais elle prévoit explicitement des mesures destinées à en assurer la mise en œuvre, comme des programmes qui viseraient à améliorer les méthodes de production et garantir une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales. Le droit à un niveau de vie suffisant, y compris à une nourriture suffisante, est également consacré dans cette même disposition. Ainsi, trois catégories d'obligations sont imposées aux États relativement à l'article 11 du PIDESC. Une obligation négative, tout d'abord, celle de s'abstenir de prendre des mesures qui auraient pour effet de priver l'être humain de son droit à une nourriture suffisante, défini généralement comme « l'obligation de respecter » ce droit. Puis, deux obligations positives, lesquelles exigent une intervention active de la part de l'État pour protéger la réalisation de ce droit. Dans un premier temps, l'État est tenu

d'adopter une législation appropriée en vue de contrer des gestes qui violeraient le droit à une nourriture suffisante; l'État doit également préserver sa population contre des modes de production qui pourraient avoir des conséquences sur l'agriculture durable et les milieux environnementaux. Dans un deuxième temps, l'État a l'obligation de donner effet à ce droit, ce qui implique que l'État prenne les devants de manière à renforcer l'accès de la population aux ressources et aux moyens d'assurer sa subsistance, y compris la sécurité alimentaire, ainsi que l'utilisation desdites ressources et moyens. Enfin, soulignons l'existence du rapport du Rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, qui analyse le programme de réforme de l'agriculture à l'OMC et particulièrement l'ASA. Ce rapport apprécie ensuite les impacts résultant de l'élimination des barrières au commerce en agriculture dans le contexte du droit à l'alimentation.

Sur le plan macro-économique, l'élimination des barrières au commerce agricole peut accroître la vulnérabilité des pays en raison de leur dépendance envers le commerce international et fragiliser encore plus les producteurs agricoles dans certains pays en développement. Dès lors, selon le rapport, tout régime de libéralisation du commerce international qui ne profite pas aux petits travailleurs agricoles risque d'entraîner une violation du droit à une nourriture suffisante.

Droits humains et droit à un travail décent

A ces éléments s'ajoutent différents droits humains fondamentaux pour la plupart explicitement consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Parmi ces droits figurent le droit à la sécurité sociale (art. 22), le droit au travail et à des conditions de travail justes, la liberté syndicale et la protection contre le chômage (art. 23), et le droit à un niveau de vie suffisant, ce qui inclut le droit à une nourriture suffisante (art. 25). Ces droits sont repris, complétés et explicités dans le PIDESC, mais aussi dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que de multiples déclarations internationales ou conventions et recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques consacre, entre autres, la liberté d'association syndicale. Les articles 6, 7 et 8 du PIDESC protègent, quant à eux, le droit au travail, qui comprend le droit pour toute personne de gagner sa vie par un travail librement choisi et le droit de ne pas en être injustement privé, le droit à des conditions de travail justes et raisonnables, qui garantit le droit à une rémunération équitable et satisfaisante qui assure au travailleur et à sa famille une existence conforme à la dignité humaine, ainsi que le droit de fonder et de s'affilier à des syndicats de son choix.

Protéger et promouvoir le droit à un travail décent à la faveur notamment des agriculteurs qui exercent leur activité professionnelle au Canada ... revient également à protéger et à promouvoir la spécificité agricole. D'où toute l'importance de s'assurer que les producteurs agricoles puissent non seulement exercer leur profession librement, mais qu'ils puissent le faire dans des conditions décentes. Plusieurs conventions, recommandations et déclarations de l'OIT reconnaissent et mettent en œuvre juridiquement ce droit à un travail décent.

Développement durable

Le développement durable a aussi fait l'objet d'analyses. Inscrit dans le préambule de l'Accord instituant l'OMC, il est aussi une préoccupation majeure du droit international et d'un bon nombre de traités internationaux. Trois pivots caractérisent le développement durable : le progrès économique, la justice

sociale et la préservation de l'environnement. Ce dernier pivot doit s'accompagner de la «satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau, la salubrité».

Tous les secteurs d'activités sont interpellés, notamment l'agriculture et l'industrie, voire mobilisés par les objectifs fondamentaux que s'est donnée la communauté internationale. Dans ce contexte, les règles applicables à ces secteurs doivent se fonder sur les valeurs de responsabilité, de participation, de partage juste et équitable, du principe de précaution, etc. qui font partie intégrante du développement durable. Au niveau environnemental, toujours dans la perspective du développement durable, notons la Convention sur la diversité biologique et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, textes acceptés et ratifiés par un très grand nombre d'États. En concluant le traité sur les ressources phytogénétiques, les États avaient pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, en vue de tendre vers une agriculture durable et d'assurer la sécurité alimentaire. Pour atteindre ces objectifs, les États qui ont acceptés d'être liés par ce traité se sont engagés à intégrer, selon qu'il convient, dans leurs politiques et programmes agricoles et de développement rural, les activités nommément énumérées de prospection, de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

5.2 Le droit au commerce, un droit prolifique

On dit du droit au commerce qu'il est un droit prolifique. Grâce à son organe de règlement des différends (ORD), plusieurs recours et causes sont entendus et traités par cet instrument administratif de l'OMC. Cela génère du droit, de la jurisprudence sur le plan du droit au commerce. Comme les parties aux accords commerciaux conclus au sein de l'OMC s'engagent à les respecter et qu'une cours administrative veille au règlement des différends, il arrive aussi que des sanctions à caractère économique soient imposées, contre tel ou tel État ayant été reconnu «coupable» d'avoir transgresser aux règles commerciales convenues.

Les aliments sont donc à la fois considérés au sein des instances onusiennes comme des marchandises dont il faut libéraliser le commerce, et un droit, qu'il faut protéger et assurer. L'ODR confère aux ententes multilatérales convenues à l'OMC, les « dents » que les autres conventions internationales n'ont pas. Plusieurs analystes voient dans cet état de fait la cause du déséquilibre entre le «sérieux» inégal accordé entre le PIDESC (par exemple) et l'Accord sur l'agriculture de l'OMC. Les juristes constatent également que le commerce international a maintenant aussi son « droit ». Il semble donc y avoir sur le plan international, le droit au commerce, nanti de moyens coercitifs, et le droit à l'alimentation, nanti des discours politiques (ex. : objectifs du millénaire pour le développement). Le rapporteur spécial des nations unies explique que c'est là l'une des raisons pour laquelle les États n'hésitent pas longtemps à favoriser le droit au commerce devant celui à l'alimentation, qui n'est pas assorti encore des instruments coercitifs du premier.

Le droit commercial est aussi prolifique parce que ces accords commerciaux se multiplient aux échelles bilatérale, régionale (ALENA, ZLEA, MERCOSUR, etc.) et internationale (Accord de l'Uruguay, de l'OMC). Bien qu'une hiérarchie favorable aux droits de l'homme sur tout autre type de droit ait été acceptée et

convenue dans le cadre de la Convention de Vienne, le droit commercial et ses instruments on en quelque sorte renversé la situation en leur faveur.

5.3 Tentative de coordination transversale

Au sein de l'Organisation des Nations Unies, plusieurs instances s'intéressent et déploient des mesures relatives à l'alimentation et à l'agriculture. Par exemple, à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), les pays membres (plus de 150) négocient notamment l'Accord sur l'agriculture dans le but de convenir des étapes et mécanismes en vue de la libéralisation des échanges dans ce secteur. À la FAO, on pilote des mesures visant à assurer la sécurité alimentaire sur le plan mondial, notamment en assurant le fonctionnement et la mise en œuvre de différents programmes comme le Programme Alimentaire Mondial (PAM), ou la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Sous l'égide du Haut commissariat aux droits de l'Homme, le Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels a aussi fait l'objet de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU d'un protocole facultatif (décembre 2008), dans le but de garantir l'accès à ces droits (notamment le droit à l'alimentation) pour les citoyens de pays qui le ratifieront. D'autres organisations onusiennes interviennent en agriculture, comme le Fond Monétaire international, ou le Fonds international de développement agricole. Ces organisations lient parfois l'aide financière à des orientations favorables à la libéralisation du commerce en agriculture. L'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale du travail s'intéressent aussi, sous leur angle propre, à l'agriculture et à l'alimentation. Mais l'hégémonie du commerce et des accords qui le favorisent, lié dans le temps avec l'accumulation des problèmes sociaux alimentaires et agricoles, posent de façon croissante l'enjeu de la cohérence des interventions onusiennes et internationales

C'est d'ailleurs l'aggravation de la faim qui a conduit la FAO à envisager et à réaliser une réforme de son comité sur la sécurité alimentaire mondiale. Voici de quelle façon la FAO a annoncé cette réforme :

«Face à l'escalade de la faim dans le monde et à l'intolérable pauvreté, et en réponse aux appels prônant une plus grande cohérence et coordination, les membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) ont convenu d'une réforme de grande envergure, annonce la FAO aujourd'hui»...

Le document final de la FAO décrivant cette réforme en parle de cette façon : «La hausse des prix des produits alimentaires en 2007-08, qui a précédé la crise financière et économique en 2009, a mis en évidence l'étendue inacceptable de la faim et de la pauvreté structurelles dans le monde. Les crises alimentaire et financière menacent la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales et compromettent la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à la réduction de la faim et de la malnutrition. On estime actuellement que plus d'un milliard de personnes, soit une sur six, souffriraient de sous-alimentation. Il s'agit essentiellement de petits producteurs vivriers, en particulier de femmes, et d'autres catégories de personnes vivant en milieu rural.

Dans ce contexte d'aggravation de la faim et compte tenu de l'insuffisance des résultats obtenus par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), les États Membres sont convenus à la trente-quatrième session du CSA, en octobre 2008, d'engager une réforme du Comité afin qu'il soit totalement en mesure de jouer son rôle crucial dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition **et notamment de la coordination internationale**. Les réformes visent à redéfinir la vision et le rôle du CSA, afin de les axer sur les défis essentiels ci-après:

- élimination définitive de la faim;
- élargissement de la participation aux travaux du CSA afin que les points de vue de toutes les parties prenantes concernées soient entendus dans le débat général sur l'alimentation et l'agriculture;
- adaptation de ses règles et procédures afin qu'il devienne la plateforme **politique** centrale des Nations Unies chargée de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- renforcement de ses liens avec les instances de niveaux régional, national et local, et fourniture d'une assise structurée d'experts pour les débats du CSA grâce à la création d'un groupe d'experts de haut niveau afin que les décisions et les travaux du CSA soient fondés sur des données concrètes et les connaissances les plus récentes.

Le Conseil de la FAO a estimé que « la réforme du CSA avait une importance cruciale du point de vue de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire mondiale, dans la mesure où elle permettrait d'explorer les synergies avec le tout nouveau Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition » (document CL 136/REP, par. 29). La réforme du CSA a déjà été abordée dans plusieurs enceintes, dont le G-8, le G-20 et l'Assemblée générale des Nations Unies, et elle figurait à l'ordre du jour du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009.



Pour concrétiser cet objectif et assurer une meilleure coordination, les membres du CSA se sont accordés sur trois principes directeurs essentiels pour la réforme – l'ouverture, des liens solides avec le terrain pour faire en sorte que le processus soit fondé sur la réalité de terrain, et une souplesse de la mise en oeuvre permettant au CSA de répondre à l'évolution des besoins des membres et de l'environnement externe. Les membres sont convenus que

l'exercice effectif des nouveaux rôles du CSA serait progressif. À compter de la réunion du Comité - mi-octobre 2009 - les premières activités du CSA seront en particulier celles qui relèvent de la coordination à l'échelle mondiale, de la convergence des politiques, de l'appui et des avis donnés aux pays et aux régions. Tout en mettant en oeuvre cette Phase I, le CSA s'attachera à mieux définir les détails de la mise en oeuvre des autres activités. Au cours de la Phase II, le CSA se chargera progressivement de fonctions supplémentaires telles que la coordination aux niveaux national et régional, en promouvant l'obligation de rendre compte la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux, et en élaborant un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (voir la section V sur le projet de plan de mise en oeuvre).

5.4 Histoire et perspectives de traitements non marchands

La difficile conciliation entre un traitement marchand et un traitement public pour tel ou tel service n'est pas réservé aux aliments ou à l'agriculture. Afin de cheminer dans sa propre compréhension du phénomène et de proposer des avenues pertinentes, la Coalition s'est penché sur ces autres domaines où les visions et les intérêts s'entrechoquent. C'est par exemple le cas de l'éducation, de la santé ou celui de l'approvisionnement en eau potable. Voici quelques éléments de réflexion relatifs à ces activités.

La marchandisation de l'éducation

Le traitement marchand et privé dans lequel est réalisé l'essentiel des activités contemporaines du système alimentaire à l'échelle planétaire n'est pas unique. C'est même plutôt la règle, sauf pour quelques secteurs où les pouvoirs publics restent, ou tentent de rester les maîtres d'œuvre, comme pour l'éducation. Mais les tentations à la privatisation de ce domaine sont grandes et passent parfois à la réalité. Voici un extrait d'un texte de Ricardo Petrella sur la question (L'ENSEIGNEMENT PRIS EN OTAGE - Cinq pièges tendus à l'éducation, Octobre 2000)⁵⁴.

«...Le deuxième piège est le passage de l'éducation du champ du non-marchand à celui du marchand. Dès lors qu'on lui assigne pour tâche principale de former les ressources humaines au service de l'entreprise, il n'est pas étonnant que la logique marchande et financière du capital privé entende lui imposer la définition de ses finalités et de ses priorités. L'éducation est de plus en plus traitée comme un marché (2).

En Amérique du Nord, on parle en permanence de « marché de l'éducation », de « business de l'éducation », de « marché des produits et des services pédagogiques », d'« entreprises éducatives », de « marché des professeurs et des élèves ». Il n'est pas indifférent que le premier Marché mondial de l'éducation (World Education Market) se soit tenu du 23 au 27 mai 2000 à Vancouver, au Canada. Pour la grande majorité des acteurs, publics et privés, présents sur place (3), la marchandisation de l'éducation ne fait aucun doute, la question principale étant de savoir qui va vendre quoi sur le marché mondial et selon quelles règles.

Le « qui » commence à bien se dessiner : il s'agit des éditeurs de produits multimédias, des concepteurs et fournisseurs de services en ligne ou de téléenseignement, des opérateurs de télécommunication, des entreprises informatiques, tous secteurs où fusions, absorptions et alliances se sont succédé à un rythme frénétique ces dernières années. Ces entreprises ont déjà beaucoup investi dans le « quoi » : beaucoup d'entre elles possèdent un catalogue de programmes clé en main de formations en ligne à proposer. Les « universités virtuelles » se multiplient ainsi comme des champignons à travers les frontières « nationales ». Selon les projections de la banque d'affaires américaine Meryll Lynch (4), le nombre de jeunes qui suivront des études supérieures dans le monde s'élèvera à environ 160 millions vers 2025. Ils sont 84 millions actuellement, dont 40 millions suivraient un enseignement en ligne. On imagine ce que pourrait représenter ce dernier marché dans un quart de siècle.

La tendance, dans tous les pays « développés », pousse à un système d'éducation organisé sur une base individuelle, à distance (via Internet), variable dans le temps, tout au long de la vie, et à la carte (5). Quant aux règles, l'échec des négociations du cycle du Millénaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Seattle, en décembre 1999, a empêché, provisoirement, que les principes du libre commerce s'appliquent aussi à l'éducation : celle-ci figurait au menu de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Les négociations sur les services ayant repris au siège de l'OMC à Genève, rien ne garantit que la libéralisation et la déréglementation du secteur éducatif ne seront pas à nouveau inscrites à l'ordre du jour. De plus en plus nombreux, en effet, sont les responsables politiques des pays développés prêts à

⁵⁴ <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/10/PETRELLA/14338>

accepter que le marché décide des finalités et de l'organisation de l'éducation. Les organisations syndicales (notamment l'Internationale de l'éducation), les organisations gouvernementales et les mouvements citoyens devraient redoubler d'efforts pour contrecarrer ce scénario (6).

La marchandisation des soins de santé

La marchandisation des soins de santé est assez largement répandue. On n'a qu'à penser aux États-Unis et aux mesures proposées par le président Barak Obama visant à conférer à ces soins une dimension de type «service public» par des changements législatifs relatifs aux assurances santé. L'ONU s'intéresse à la question de la marchandisation des soins de santé et à ses effets. Une équipe de l'Institut de recherche de l'ONU pour le développement social a travaillé sur ce thème. Voici un court extrait du sommaire de cette recherche⁵⁵ :

...«Se servir des mécanismes du marché dans la prestation des services de santé et considérer les soins comme un bien privé sont des approches qui ont tenu une place importante dans les réformes de la santé entreprises à travers le monde. Les recherches de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), qui portent sur la marchandisation des soins de santé et les expériences faites en la matière aux niveaux local et mondial, remettent en question cette façon de voir. Elles plaident en faveur de politiques publiques qui défendent la mission même des systèmes de santé: veiller à la santé des populations et dispenser à chacun les soins dont il a besoin.

Les recherches de l'UNRISD sur la marchandisation des soins de santé sont parties d'une politique de la santé comprise comme élément de politiques publiques et sociales plus générales. Les systèmes de santé sont la manifestation institutionnelle de ces politiques, fondées sur des droits reconnus dans la législation, des valeurs et des engagements politiques. Les soins font partie de vastes systèmes qui englobent la santé publique, la promotion de la santé et l'évaluation des incidences d'autres politiques sur la santé. Les services de santé doivent avoir pour but l'accès universel aux soins selon les besoins de chacun et la solidarité tant au niveau de la prestation que du financement, et c'est à cette aune qu'il faut les juger. Dans ce contexte, la marchandisation devrait être évaluée comme un moyen de parvenir à ces fins.

Au Québec, la question de la marchandisation des soins de santé a donné lieu à la mise sur pieds d'une Coalition.

« Treize organisations syndicales et communautaires créent, en mai 1991 la Coalition pour le maintien de la gratuité dans la santé afin de contrer des éléments majeurs de la réforme de la santé proposés par le gouvernement. A cette époque, les membres de la Coalition dénoncent notamment le ticket orienteur et le ticket modérateur mais plus fondamentalement le "changement majeur au contrat social" dans la santé et les services sociaux au Québec. En 1993, la Coalition pour le maintien de la gratuité dans la santé devient la Coalition Solidarité Santé qui est encore aujourd'hui le seul lieu d'échanges et d'information intersyndical et communautaire sur l'avenir du système public de santé et de services sociaux. Aujourd'hui, sous son nouveau nom, **la Coalition Solidarité Santé** regroupe des organisations syndicales, communautaires et religieuses. Elle se compose également des comités de citoyennes et citoyens. Depuis sa fondation en 1991, les actions de la Coalition ont toujours été motivées par la défense du droit à la santé pour l'ensemble de la population québécoise et ce, sans égard au statut ou au revenu des citoyennes et des citoyens. Depuis sa création, la Coalition Solidarité Santé défend le respect des grands principes qui ont conduit à la mise sur pied de ce système : le caractère public, la gratuité, l'accessibilité, l'universalité et l'intégralité...Ces assises politiques sont également conformes à la Loi canadienne de la santé et à la signature par le Québec, en 1976, du Pacte relatif aux droits sociaux, économiques et

⁵⁵ <http://www.unrisd.org/unrisd/website/document.nsf/0/81F406BB2BB6E457C125742F0036A71E?OpenDocument>

culturels. 46 organisations nationales et régionales sont actuellement membres de la Coalition Solidarité Santé. On y retrouve des organisations syndicales, des organismes communautaires, des organisations religieuses, des groupes de femmes, de personnes âgées, de personnes handicapées et des proches aidantes. En janvier 2000, la Coalition Solidarité Santé adoptait son Manifeste pour la sauvegarde d'un système public de santé et de services sociaux. En cette période de globalisation des marchés, il importe que les forces vives du Québec développent une résistance articulée pour garantir à l'ensemble des Québécoises et Québécois, peu importe leur statut ou leur revenu, l'égalité et le droit à la santé»⁵⁶.

La marchandisation de l'eau

Le concept de marchandisation se comprend peut-être encore plus facilement lorsqu'il est question d'un bien matériel. C'est le cas l'eau. Mais comme l'eau est essentielle à la vie, tout comme la nourriture d'ailleurs, sa marchandisation paraît tout aussi périlleuse que pour les cas précédents des soins de santé et de l'éducation. Le texte qui suit est un extrait de «La marchandisation de l'eau s'accélère», publié dans le Monde diplomatique (mercredi 19 mars 2008) et est signé par Marc Laimé. Il brosse un certain portrait historique de l'enjeu de l'eau, de son traitement de plus en plus marchand et des écueils de cette vision.

«La communauté internationale célèbre le 20 mars 2008 (1), sous l'égide de l'ONU, la 15ème « Journée mondiale de l'eau ». L'absence d'accès à l'eau affecte 1,1 milliard d'êtres humains ; l'absence de moyens sanitaires de base touche 2,6 milliards de personnes. Paradoxalement, alors que les premières étapes de la marchandisation de ce bien commun ont suscité de fortes mobilisations populaires sur les cinq continents, le mouvement mondial de libéralisation des marchés de l'eau, initié dans les années 1980, semble s'accélérer.

La « libéralisation » des marchés de l'eau s'est au départ fortement inspirée du « modèle français » : le partenariat-public-privé (PPP). Un dogme s'affirmait avec force : la puissance publique est défaillante ; le recours au secteur privé est indispensable ; la bonne gouvernance repose sur le trépied de fer — dérégulation, décentralisation, privatisation ; les services de l'eau ont un coût, qui doit être payé intégralement par les usagers.

Dans ce cadre, les signatures de contrats avec des grandes métropoles du Sud se succèdent à un rythme impressionnant. Mais les conflits surgissent dès la moitié des années 1990, quand les opérateurs privés entendent faire payer des usagers fraîchement raccordés, qui n'ont ni la culture du paiement d'un bien jusqu'alors largement subsidié par la puissance publique, ni, le plus souvent, les moyens de payer. De nombreuses luttes se succèdent sur les cinq continents. La tenue des premiers grands forums altermondialistes publicise le thème du refus de la « marchandisation » de l'eau.

Le discours évolue à l'aube des années 2000, le sustainable cost recovery (recouvrement soutenable des coûts) succède au full cost recovery (recouvrement intégral). Place à l'ingénierie sociale et politique. Les engagements largement médiatisés de la communauté internationale se succèdent lors de la tenue de forums qui s'enchaînent à un rythme soutenu. Sommet du Millénaire pour le développement à New York en 2000, Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 (« La maison brûle et nous regardons ailleurs », y proclamera le président de la République française, M. Jacques Chirac...), Troisième Forum mondial de l'eau à Kyoto en 2003. Le rapport du

⁵⁶ <http://cssante.typepad.com/>

« panel » Camdessus publié en juin 2003 martèle que l'engagement financier pour fournir de l'eau à tous à l'horizon 2025 doit atteindre la somme phénoménale de 180 milliards de dollars par an. Il appelle à une plus grande implication des acteurs locaux : collectivités, communautés de base, ONG..., au nom de l'« empowerment », qui consiste à conférer un réel pouvoir de décision à la société civile. Conjointement, on envisage de nouveaux crédits consentis par les institutions financières internationales (IFI). De nouvelles normes d'organisation ou de gestion sont mises en avant, impliquant de façon croissante des acteurs extra-étatiques, privés ou associatifs, dans des dispositifs de plus en plus décentralisés.

Les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Le PPP apparaît pour ce qu'il est en réalité : une branche industrielle prestataire de services dont la gestion échappe à la sanction du marché. Aujourd'hui 7 % à 8 % des marchés de l'eau et de l'assainissement ont été libéralisés dans le monde, avec des fortunes diverses. La cartographie mondiale du marché laisse apparaître une grande hétérogénéité. Globalement non solvable, l'Afrique n'enregistre que quelques contrats, dûment garantis par de l'argent public, dans quelques métropoles de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb. L'eldorado sud-américain a réservé de cinglantes déconvenues aux opérateurs privés qui l'abandonnent dans la confusion. Ils se recentrent sur l'Europe où émergent les marchés considérables de la dépollution d'une ressource sans cesse plus dégradée. Les contrats mirobolants signés en Chine par Veolia, souvent pour des durées de 50 ans, et des dizaines de milliards de dollars, le sont dans une configuration politique pour le moins hypothétique. Quid de la Chine en 2050 ?

Parmi les marchés en pleine expansion, on trouve l'externalisation du traitement des eaux usées industrielles. Suez-Ondeo détient un portefeuille de 50 000 contrats de ce type. Autre marché émergent, promis à un développement fulgurant, le dessalement de l'eau de mer. Ou encore, celui de la réutilisation des eaux usées pour l'industrie et l'agriculture. Et un nouveau Far-East, déjà à peu près totalement conquis : les ex-démocraties populaires de l'Europe de l'est. Un marché potentiel de 100 millions de clients, qui auront recouvré, à horizon de 20 ans, un niveau de vie équivalent à celui de l'Europe occidentale. Des infrastructures, certes anciennes, mais qui ont le mérite d'exister. Des financements communautaires pré et post adhésion, qui ont tout de la fontaine miraculeuse. Et — last but not least — un personnel politique majoritairement constitué d'ex-apparatchiks fermement résolus à céder aux sirènes de l'ultralibéralisme le plus débridé...

Mais, en dépit des engagements répétés de la communauté internationale, l'argent promis pour l'eau fait défaut. La manne n'est pas aussi importante que prévu. Rétrospectivement, nombre d'analystes stigmatisent l'ivresse de l'euphorie économique de la fin des années 1990, qui, à l'image de la bulle Internet, aurait précipité la course à la croissance mondiale des majors de l'eau. Plusieurs initiatives se sont révélées catastrophiques dans des pays confrontés à des crises monétaires, comme en Argentine, et ont conduit les majors à se retirer de nombreux projets trop risqués. Un paradoxe pour les apôtres de la liberté d'entreprendre et de la « prise de risques »... Les déclarations des apologistes de la libéralisation des "marchés" de l'eau lors du 4ème Forum mondial de l'eau, à Mexico, du 16 au 22 mars 2006, tranchaient dès lors singulièrement avec les discours martelés depuis une dizaine d'années. Ils y proclamaient unanimement que ce sont bien la puissance publique, et l'argent public, qui doivent procéder aux investissements qui doivent impérativement être déployés pour promouvoir l'eau et l'assainissement pour tous. Manière de garder la main, quand de nouvelles coalitions regroupant services publics et militants de l'eau

s'organisent afin de promouvoir de nouveaux « partenariats-public-public », Nord-Sud et Sud-Sud dans le monde entier»⁵⁷.

5.5 Un chantier international incontournable

Certaines mesures réclamées par la Coalition peuvent s'adopter et s'implanter sans que l'espace politique actuel des États du monde ne soit réhabilité par des changements à la gouvernance internationale. C'est par exemple le cas de l'étiquetage adéquat des aliments, notamment à l'égard de leur origine, ou de leur contenu en OGM. Bien que ce type de mesure soit souvent pourfendu par des commerçants qui y voient autant de contraintes administratives alourdissant leurs charges administratives, elles n'en sont pas moins compatibles avec les différents accords commerciaux de libéralisation du commerce des aliments, car elles ne l'entravent pas, au sens de ces accords. Certains États arrivent aussi, grâce à quelques « finesses » réglementaires, à fortement favoriser l'utilisation des aliments produits sur le territoire dans les établissements publics dont ils ont la charge. Le British-Colombia Act fait par exemple en sorte que des collations de fruits et légumes frais de la province sont offertes aux enfants de toutes les écoles, deux fois par semaine. Mais ces exemples sont rarissimes et menacés. Le Farm Bill américain et la Politique agricole commune de l'Europe ont également été modifiés de manière à cadrer avec l'interdiction convenu à l'OMC de soutenir l'agriculture par des programmes liés aux quantités produites ou au prix du marché. On dit que les nouveaux programmes nationaux développés dans la foulée de l'accord sur l'agriculture de l'OMC doivent être « découplés » du prix et des volumes de production. L'aide n'a pas diminué, au contraire, mais est maintenant versée, sans limite, en fonction de critères comme la superficie des terres cultivées, sans égard aux quantités produites ou au prix à la ferme. Dans le langage OMC, ces mesures publiques se trouvent dans la boîte verte, non plafonnée. Ces nouvelles prescriptions convenues à l'OMC dans l'Accord de l'Uruguay round menacent donc de plein front la gestion de l'offre appliquée chez nous et perçue à l'OMC comme un soutien au prix.

Ces exemples évoquent avec clarté le sens du concept de souveraineté alimentaire, en tant que droit des peuples à définir leurs politiques alimentaires et à définir leur degré d'autonomie alimentaire et la nécessité d'une militance sur le plan de la gouvernance internationale. La question reste à savoir comment réhabiliter cet espace politique miné par les nombreux accords commerciaux, à la faveur des libertés entrepreneuriales.

Le 26 novembre 2010, la Coalition pour la souveraineté alimentaire organisait le *Séminaire sur les instruments de gouvernance internationale des systèmes alimentaires*, afin de cheminer dans le choix d'une cible de militance à cet égard. Cinq experts conférenciers sont venus présenter quelques unes des options prometteuses pour la réhabilitation de l'espace politique, pour la souveraineté alimentaire. Voici un bref résumé de quelques unes de ces options.

L'OMC

Quelques organisations agricoles membres de la Coalition pour la souveraineté alimentaire suivent de près, avec la participation particulière des Fédérations en gestion de l'offre (GO), le travail de l'OMC pour la libéralisation du commerce. Cette vigie est aussi réalisée par les SM5, l'équivalent canadien des GO5. Une personne veille sur place à Genève, sur l'OMC. L'objectif des fédérations agricoles Québécoises et

⁵⁷ <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2008-03-19-La-marchandisation-de-l-eau>

Canadiennes en gestion de l'offre est d'obtenir l'espace requis (position 0-0-0) à la protection du modèle dans l'accord sur l'agriculture de l'OMC. Le texte actuellement sur la table pour fin de discussion menace clairement l'existence de la GO au Canada, proposant des réductions du côté du soutien interne et des tarifs douaniers. La menace est réelle et les agriculteurs canadiens sont déjà très mobilisés sur cette option de militance (bloquer ou modifier Doha). Mais plusieurs organisations, même agricoles, ont renoncé à militer de ce côté, jugeant la démarche de l'OMC fondamentalement contradictoire avec la leur.

Le Comité sécurité alimentaire mondiale de l'ONU et son mécanisme de la Société civile

De très nombreuses organisations, tant agricoles que de la société civile, rencontrées au Forum des peuples pour la souveraineté alimentaire (ROME, novembre 2009) militent plutôt pour le renforcement de la capacité et du rôle du Comité sur la sécurité alimentaire de la FAO, qui fait maintenant place à des ONGs dans sa structure (depuis sa refonte récente). La refonte de ce comité l'a conduit à relever de l'ONU, vue l'importance de l'insécurité alimentaire à l'échelle planétaire. Ce comité doit produire un **Plan stratégique global** visant la coordination des efforts des autres organisations onusiennes (comme l'OMC...) et l'encadrement des stratégies déployées sur le plan national par les pays du monde, en vue d'éradiquer la faim. Il faut toutefois remarquer que la FAO, au cœur de la récente poussée de fièvre de la faim, concluait en juin 2008 que parmi les moyens d'éradiquer cette faim, il fallait davantage libéraliser le commerce des aliments et conclure le cycle de DOHA de l'OMC. Le comité sur la sécurité alimentaire n'est pas un instrument juridique. C'est un lieu d'influence et de coordination, un lieu politique.

Le Protocole facultatif du PIDESC

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) a été adopté en 1966, puis a été ratifié en 1976. Le Canada est un des 166 pays signataire du PIDESC. Mais ce Pacte ne peut pas être mis en œuvre, sans l'adoption de son protocole. Or, ce protocole facultatif a été adopté par l'ONU le 10 décembre 2008, soit le jour-même de son 60^{ième} anniversaire. Il donne accès aux citoyens des pays qui l'ont ratifié à des mécanismes de recours en cas de violation de leurs droits économiques, sociaux et culturels, comme les droits à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, etc. De grandes ONG internationales (ex. : FIAN, Action Aid) ont milité activement au cours des 20 dernières années, pour l'adoption par l'ONU d'un tel protocole. À son tour, ce protocole peut entrer en vigueur, et le PIDESC par ricochet, lorsque 10 pays l'auront ratifié. Trois l'ont fait jusqu'à présent et une trentaine d'autres se seraient engagés à en faire autant. Sa portée serait toutefois relativement limitée car toutes les autres mesures nationales doivent avoir été tentées avant qu'un citoyen puisse y avoir recours.

La convention internationale (autonome ou gérée par une instance onusienne existante)

C'est la voie choisie par les milieux culturels, de par le monde, pour assurer un traitement distinct aux biens et services de ce domaine, dans le commerce. Au Canada, l'idée d'une militance au sein de l'OMC, pour le cas des biens et services culturels, a été écarté par la Coalition pour la diversité culturelle, dans sa réflexion initiale. Ses membres y voyaient une bataille perdue, vue le rôle-même de l'OMC qui consiste à libéraliser le commerce. La convention autonome convenue par le milieu de la culture lie ses signataires (des États), même ceux qui sont d'autre part à la table de l'OMC. Elle vient faire contrepoids aux accords commerciaux et protéger les États qui choisissent d'adopter et de mettre en œuvre des mesures publiques de protection et de promotion des «opérateurs de la culture» sur leur territoire (ex. : quota de musique francophone sur les radios du Québec). Cette convention, adoptée le 18 mars 2005, est gérée par l'UNESCO, ce qui lui procure une crédibilité et des ressources (c'est aussi le nombre de signataires qui procure ces ressources) requises à son respect et à sa promotion. En quelques années, cette convention a été signée par plus de

115 pays. Depuis ses débuts, la Coalition pour la souveraineté alimentaire entretient des rapports avec la Coalition pour la diversité culturelle, question de s'inspirer de l'histoire de ce succès mondial partie du Québec et du Canada.

La Déclaration sur le droit des paysans

Chemine actuellement à l'ONU un projet de Déclaration sur le droit des paysans, proposée par l'organisation Via Campesina. Son principe est le même que les autres déclarations venant préciser certains droits particuliers, comme ceux des enfants ou des autochtones. Cette déclaration a été présentée à l'ONU en janvier 2010. L'organisation CETIM (Centre Europe Tiers Monde, basée à Genève) accompagne la Via Campesina dans la représentation requise. Cette déclaration demande certaines reconnaissances sur la question des ressources utiles à l'agriculture, comme les semences, la terre et l'eau (accès libre). Elle reconnaît d'autre part que les paysans sont des personnes jouissant comme toute autre personne des droits de l'homme. Elle a le mérite de faire comprendre aux représentants de l'ONU la réalité des paysans du monde, surtout de ceux qui n'ont peu ou pas de moyens pour exercer leur mode de vie rural et de leur faire comprendre qu'une large part de la sécurité alimentaire mondiale repose encore sur eux. Via Campesina cherche à conférer à cette déclaration une existence juridique, contraignante.

La diversité agricole

Produit à la demande de la Commission Pronovost (CAAAQ), Me Geneviève Parent, professeur agrégée de droit agroalimentaire à l'Université Laval, s'est penché sur la question du traitement juridique consacré aux aliments au sein des instances onusiennes. Voici un extrait de ce texte :

«Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le blé, le riz, le maïs et la pomme de terre fournissent à eux seuls plus de la moitié de l'apport énergétique mondial d'origine végétal. Par ailleurs, la FAO estime que « les trois quarts environ de la diversité génétique agricole ont disparu au cours du siècle dernier ». La principale cause de l'appauvrissement de la diversité génétique agricole est l'agriculture moderne, industrielle et commerciale, type d'agriculture favorisé dans un contexte de mondialisation des marchés. Deux accords internationaux principaux ont vu le jour afin de protéger un aspect particulier de la diversité des pratiques et des produits agricoles, soit la diversité biologique agricole. Ces deux accords sont la Convention sur la diversité biologique (CDB), signée à Rio en 1992 et entrée en vigueur le 29 décembre 1993 et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité sur les ressources phytogénétiques) signé sous l'auspice de la FAO et entré en vigueur à l'été 2004. Alors que la CDB vise la conservation de la diversité biologique des organismes vivants de toute origine, le Traité sur les ressources phytogénétiques met sur pied un cadre juridiquement contraignant s'harmonisant aux principes de la CDB mais s'appliquant spécifiquement et uniquement aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cela en fait le seul traité véritablement aux confins du commerce, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire durable et de la protection de l'environnement. Le Traité sur les ressources phytogénétiques va plus loin que la CDB en ce qu'il consacre l'existence possible de certains « droits des agriculteurs » et qu'il met sur pied un système multilatéral reposant d'une part sur l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation, l'agriculture et la recherche et d'autre part sur le partage des avantages, système qui constitue sans contredit la pierre angulaire du Traité. Ainsi, à l'intérieur de leur droit souverain d'accorder l'accès à leurs ressources

génétiques, les Parties au Traité conviennent de favoriser, à travers ce système, l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture tout en mettant sur pied un mécanisme de partage juste et équitable des avantages de cette utilisation. Tout comme la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Traité sur les ressources phytogénétiques n'établit pas de hiérarchie entre lui et les autres accords internationaux et reconnaît qu'il devrait être complémentaire à ces derniers. On y affirme également que ses dispositions ne doivent pas être interprétées comme modifiant des droits et obligations afférents aux Parties contractantes au titre d'autres accords internationaux».

5.6 Discours pour un traitement singulier et pour la souveraineté alimentaire

La Coalition veille au discours favorable à un traitement singulier pour les aliments et l'agriculture sur le plan du commerce ou à celui pour la souveraineté alimentaire. Certains acteurs politiques, de la société civile ou des universitaires se sont exprimés sur ces questions au cours des dernières années, souvent dans le contexte très actuel de la flambée des prix alimentaires. Voici quelques propos ou informations recueillis :

Bill Clinton, le 23 octobre 2008, devant l'assemblée générale de l'ONU

Bill Clinton a appelé la communauté internationale à cesser d'utiliser la crise financière mondiale comme "excuse" pour éluder le problème de la faim qui s'aggrave, ajoutant que l'autosuffisance agricole est la seule réponse à long terme si l'on veut réduire la faim et prévenir d'autres malheurs financiers à l'avenir. "La nourriture n'est pas une matière première comme les autres", a dit M. Clinton qui dirige une ONG internationale portant son nom. "Nous devrions retourner à une politique d'autosuffisance agricole maximum", a-t-il souligné. Alors qu'il y aura toujours un marché mondial pour des cultures comme le riz, le blé ou le maïs, a-t-il ajouté "il serait insensé de considérer la nourriture comme un téléviseur couleur et penser qu'il est possible de développer beaucoup de ces pays où je travaille sans renforcer leur capacité à se nourrir par leurs propres moyens".

La politique étrangère américaine par rapport à l'Afrique

En mars 2009, l'administration Obama a adopté une résolution qui place la sécurité alimentaire au cœur de sa politique d'aide au développement en Afrique. C'est donc le développement de l'agriculture qui sera la priorité pour le développement des pays africains, devant les éléments traditionnellement mis de l'avant par les précédentes administrations américaines comme le commerce, l'investissement et la lutte au SIDA. Cette décision s'inscrit dans la lignée de la politique étrangère du pays, dont la sécurité alimentaire est un « élément-clé » depuis octobre 2009, alors que la secrétaire d'État américaine. Hillary Clinton avait annoncé un investissement de 3,5 milliards de dollars pour un plan de développement agricole mondial.

Discours du professeur Daniel De La Torre, Université du Tennessee, devant l'ONU, le 6 avril 2009

Remarks on the Panel: Policy choices and the right to food in the context of the global food crisis. «To talk about policies that may impact the right to food one have to first have a clear idea about the nature of agriculture and how that is reflected in the supply and demand structure. In this regard one needs to always have in mind that agriculture is an ecosystem based enterprise, where the most important resources are among others: land, soils, climate, water, light, and

topography. The availability of these resources significantly influences the production capacity of agriculture and the type of crops that can be grown. When considering grains and oilseeds, the bulk of agricultural production, consumption, and trade, perhaps the most important indicator of production capacity is arable cropland. There are no more than 10 from the more than 150 countries, that combined account for more than 60% of the arable land in the globe: Argentina, Australia, Brazil, Canada, China, European Union (although not a country), India, Russia, Ukraine, and the United States. It is possible for a country to enhance its agricultural productive capacity beyond its natural endowment of physical resources through investment in research, technology and infrastructure. However, the countries with larger amount of investment in these areas are by enlarge the same countries mentioned before. Consequently the concentration of the production capacity of agriculture in very few countries has become even stronger in the last century. The concentration of the production capacity, together with the inelasticity of supply and demand, significantly limit the ability of the market to alter achieve a level playing field in agricultural trade. This is a fact that most people choose not to recognize, but needs to be present when discussing the role of policies in the agricultural sector... The believe that the value of free trade is above the right to food, or the need to feed people. This over emphasis in trade and the illusion of a level playing field in agriculture, lead countries to abandon most of their actions directed to support local food production as a mean to achieve a higher degree to food security. There was a shift from active policies of food security, to passive food security policies, where increase in trade would provide enough foreign exchange and growth, which would eventually trickle down to the most vulnerable sector of the population and then improve their degree of food security».

Extrait d'une résolution du Parlement européen adoptée le 22 mai 2008

- Le Parlement européen souligne que l'approvisionnement en denrées alimentaires de toutes les personnes partout dans le monde doit prendre le pas sur tout autre objectif;
- Le Parlement européen rappelle la nécessité d'assurer une régulation intérieure et mondiale des marchés agricoles, dans l'intérêt du pouvoir d'achat des consommateurs, des revenus des agriculteurs...
- Le Parlement européen estime que les pays doivent avoir le droit à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et ont le droit de protéger leur marché contre des importations de produits subventionnés...

Extrait d'une Déclaration conjointe de chefs d'État Latino-Américain, le 7 mai 2008

PRESIDENTIAL SUMMIT ON SOVEREIGNTY AND FOOD SECURITY "FOODS FOR LIFE"
The Heads of State and of Government of the Republics of Nicaragua, Bolivia, Ecuador, Honduras, Venezuela, Saint Vincent and the Grenadines, Haiti, Guatemala, Mexico, Belize and Dominican Republic meet by way of emergency on May 7th of 2008 in the city of Managua in the "Presidential Summit on Sovereignty and Food Security : Foods for Life"

Considering

The Declaration of the Ministers of Agriculture and High Level Officials of 11 Latin American countries meeting on April 26th 2008 in Managua in which the world food crisis was addressed

and in particular that of the countries of Latin America and the Caribbean and its consequences in the life of our peoples, families and communities. That food, like health and education programmes and sustainable employment are vital needs and fundamental rights, indispensable for the survival and development of human beings and therefore, in the just struggle to exercise food sovereignty and security, all types of imposition and or speculation should be eliminated and both food producers and consumers should be equally protected.

Agree

To increase efforts to augment sustainable production and productivity of food respecting our traditions of production and consumption, caring for our resources plants and seeds; recognizing the duty to restore and conserve nature and the environment; using local resources, to create better financial, technological and marketing conditions, of input supplies, of organization and of association, broad and inclusive in accordance with the appropriate cultural forms of the countries of Latin America and the Caribbean.

Extrait du Rapport annuel 2008, Banque Mondiale (rapport sur le développement dans le monde L'agriculture au service du développement)

L'agriculture contribue au développement à plusieurs égards. L'agriculture contribue au développement en tant qu'activité économique, moyen de subsistance et fournisseur de services environnementaux, ce qui en fait un instrument de développement unique.

En tant qu'activité économique. L'agriculture peut constituer une source de croissance de l'économie nationale, un facteur d'opportunités d'investissement pour le secteur privé et un moteur de premier ordre pour l'industrie apparentée et le secteur rural non agricole. Deux tiers de la valeur ajoutée agricole dans le monde sont créés dans les pays en développement. Dans les pays à vocation agricole, elle génère en moyenne 29 % du produit intérieur brut (PIB) et emploie 65 % de la population active. Les industries et services associés à l'agriculture dans les chaînes de valeur contribuent souvent pour plus de 30 % du PIB dans les pays en mutation et urbanisés. La production agricole est importante pour la sécurité alimentaire car elle représente une source de revenu pour la majorité des ruraux pauvres. Elle revêt une importance particulièrement cruciale dans une douzaine de pays d'Afrique subsaharienne, qui comptent une population cumulée d'environ 200 millions d'habitants, présentent des productions intérieures très variables, n'ont guère de débouchés extérieurs pour leurs cultures de base et ne peuvent importer que dans une mesure limitée pour satisfaire à leurs besoins alimentaires fondamentaux, en raison de l'insuffisance de leurs ressources en devises. Ces pays sont exposés à des urgences alimentaires fréquentes et aux incertitudes liées à l'aide alimentaire. Il est donc essentiel pour eux, dans un souci de sécurité alimentaire, d'augmenter et de stabiliser leur production intérieure. Selon des estimations, l'agriculture est le moyen de subsistance de 86 % des ruraux. Elle emploie 1,3 milliards de petits paysans et de ruraux sans terres, constitue une « protection sociale financée par la ferme » en cas de chocs dans les zones urbaines et sert de fondation à des communautés rurales viables. Des 5,5 milliards d'habitants que compte le monde en développement, 3 milliards, c'est-à-dire environ la moitié de la population mondiale totale, vivent en zones rurales. Des ces habitants ruraux, environ 2,5 milliards vivent au sein de ménages impliqués dans l'agriculture et 1,5 milliard appartiennent à des ménages de petits paysans.

Extrait du résumé d'un rapport émis par le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, le professeur Olivier De Schutter, sur la question de la contribution du libéralisme à la sécurité alimentaire, présenté au Conseil des droits de l'homme, le 9 mars 2009.

«Le Cycle de Doha n'empêchera pas une autre crise alimentaire»

Alors que les négociations sont dans l'impasse à Genève, le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation présente les conclusions de son rapport sur l'OMC

Dans le premier rapport de ce genre préparé par un expert indépendant des Nations Unies sur ce sujet extrêmement controversé, le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, le Professeur Olivier De Schutter, se penche sur la question de savoir si le chemin suivi actuellement par la libéralisation du commerce en agriculture demeure compatible avec l'obligation qu'ont les Membres de l'OMC envers le droit de l'homme à une alimentation adéquate, tel que reconnu en droit international.

Selon le rapport, si nous souhaitons que le commerce agisse en faveur du développement et qu'il contribue à la réalisation du droit à une alimentation adéquate, il doit reconnaître la spécificité des produits agricoles au lieu de les traiter comme une marchandise comme une autre ; et il doit permettre une plus grande souplesse aux pays en développement, afin de protéger leurs producteurs agricoles de la concurrence avec les paysans des pays industrialisés. Le motif en est évident, et il se trouve au coeur de ce qui justifie un traitement spécial et différencié pour les pays en développement : même après l'élimination des mesures qui, aujourd'hui, constituent la source de distorsions, et confèrent un avantage disproportionné aux pays développés, la productivité par travailleur actif dans le monde agricole restera beaucoup plus basse en moyenne dans les pays en développement que dans les pays développés. En 2006, la productivité du travail agricole dans les pays moins avancés (PMA) se situait tout juste à 46% de celle des autres pays en développement ; et elle représentait 1% de celle des pays développés. Dans un tel contexte, l'idée d'établir un marché des matières premières agricoles sans distorsions est dénuée de sens. Le renforcement de la voie de la libéralisation du commerce n'aura pas pour résultat de donner aux producteurs agricoles dans les pays en développement la capacité de se mesurer aux producteurs des pays industrialisés sur un pied d'égalité, à moins que les salaires et les prix agricoles dans le Sud demeurent fixés à des niveaux très bas pour compenser une productivité beaucoup moins élevée par travailleur actif. Cela conduira inévitablement à d'autres violations encore du droit à l'alimentation.»

Le rapport examine la question de la libéralisation du commerce en agriculture dans la perspective du droit humain à une alimentation adéquate, tel qu'il est reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Cette approche a quatre conséquences ... Ensuite, elle met l'accent sur l'importance d'un cadre réglementaire multilatéral pour le commerce, qui n'impose pas aux États des obligations qui seraient contraires à leurs engagements en matière de droits de l'homme : cela implique que les États préservent une marge de manoeuvre suffisante pour leur permettre de développer les politiques qu'appelle la réalisation du droit à l'alimentation.

Extrait du Rapport Pronovost, page 36 (Vision)

Le Rapport final de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec (CAAAQ) consacre tout un chapitre, le 3^{ième}, à trouver une vision d'avenir qui mobiliserait tout le Québec, des agriculteurs aux consommateurs, en passant par les transformateurs et distributeurs. Après avoir décortiqué le contenu des mémoires ayant traité de souveraineté alimentaire, la CAAAQ a identifié 7 composantes importantes du concept.

«Devant tant d'attentes, tant d'idéaux, et même tant d'ambiguïté, comment le concept de souveraineté alimentaire peut-il rallier la population autour d'une même conception de l'agriculture et de l'agroalimentaire? Pour mobiliser les Québécois et les Québécoises, il faut les inviter à se solidariser autour d'une conception de l'agriculture qui repose sur des valeurs bien cernées et largement partagées. La Commission juge donc important d'appuyer des idées fortes associées au concept de souveraineté alimentaire :

- *le besoin d'une agriculture québécoise robuste et durable;*
- *l'importance que les gouvernements du Québec et du Canada **conservernt la plus grande marge de manœuvre possible** afin d'élaborer des politiques agricoles qui répondent à notre spécificité et à nos valeurs et de défendre l'intérêt des citoyens;*
- *la nécessité, pour les producteurs et les productrices agricoles, de vivre correctement de l'exercice de leur profession;*
- *la haute pertinence d'exploiter tout le potentiel de notre patrimoine agricole aux fins de l'alimentation, de l'occupation du territoire et du développement économique;*
- *la prémisses voulant que la finalité première de l'agriculture soit de produire, en appliquant les principes du développement durable, des aliments de qualité pour la population québécoise;*
- *la complémentarité et l'appui du commerce international des produits alimentaires à l'accomplissement de cette mission première;*
- *la nécessaire solidarité dont le Québec doit faire preuve à l'égard des pays moins développés.*

Extrait du Rapport du «Food for thoughts tour» produit par le NPD du Canada en 2009

«Throughout the Food for Thought tour, Canadians across the country have called for a Canadian food strategy to ensure Canada's food security and food sovereignty. This comprehensive food strategy should:

1. *Ensure all Canadians have access to healthy food:*
 - a. *By enacting legislation that will require that food be properly labelled with information on its origin, its nutritional value and whether it is genetically modified or not;*
 - b. *By requiring imported foods meet the same environmental and health standards that apply to food produced in Canada and providing the resources to enforce those standards;*
 - c. *By working with provinces and territories to include food production and food preparation in school curricula.*
2. *Help Canadian farmers produce adequate amounts of secure and healthy food:*
 - a. *By offering incentives and designing tax policies to promote local food production, processing capacity and distribution networks, such as farmer's markets and agriculture co-operatives;*
 - b. *By developing and implementing an alternative and appropriate food safety regulatory regime for small, farm-gate operations;*

- c. *By analyzing the impact of our trade agreements with other countries on our farmers and assessing how these agreements could be renegotiated to create a more stable, predictable and secure marketplace for farmers;*
 - d. *By requiring that federal government institutions use local sources for their food supplies and encouraging other levels of government to do the same.*
3. *Establish a sustainable agricultural sector for future generations:*
- a. *By enacting a Heritage Breed Act to preserve our heritage seeds and breeds as well as our biodiversity;*
 - b. *By providing greater skill training, mentorship programs and other incentives to encourage young farmers to take up farming and to support current farmers;*
 - c. *By facilitating the availability of arable land for people committed to farming.*

Extrait d'un communiqué de presse émis par le député français socialiste Germinal Peiro, secrétaire national à la ruralité et à la mer au parti socialiste et député de Corrèze, le 22 juin 2011.

« L'Europe paie actuellement la rançon de son aveuglement libéral. Or, un milliard d'humains souffre de la faim et il faut doubler la production agricole d'ici 2050. C'est dire que l'agriculture a de l'avenir dans le monde. Aussi, donnons-nous les moyens d'accompagner cela d'une révolution du mieux vivre en agriculture.

*Au parti socialiste, notre programme vise cet objectif. Nous demanderons l'inscription du droit des peuples à la souveraineté alimentaire dans la Charte de l'Onu. Ainsi, pourra débuter une véritable **régulation** de l'économie agricole.*

Il faut penser au-delà de la volatilité, redonner un sens à la notion de juste prix payé aux producteurs. En lien avec ce mouvement, l'Omc doit évoluer et l'Europe y faire jouer toutes les possibilités de régulation déjà accordées... Au-delà, nous devons lutter pour la prise en compte de différenciations sociales et environnementales sur les marchés.

« Réguler, c'est prévenir les crises »

Limiter la casse avec un filet de sécurité ne suffit pas. Réguler, c'est prévenir les crises, assurer un revenu décent aux travailleurs. La mise en place d'écluses tarifaires communautaires en est un corollaire et nous devons rejeter immédiatement le projet d'abaissement des droits de douane des produits venant du Mercosur. Le protectionnisme européen n'est pas un gros mot, s'il vise les disparités sociales et environnementales qui faussent les marchés.»

Proposition de Ségolène Royal relativement au prix des aliments de base, tiré du journal web LePost, le 19 avril 2011

«La proposition que je ferais, quand je vois que les familles ont énormément de mal maintenant à faire deux repas, c'est de définir 50 produits de base dont les prix seraient bloqués. Une proposition qui améliore la qualité de vie des français et qui réconcilie les producteurs avec les consommateurs en créant un lien direct entre eux. Il faut un panier de 50 produits, de produits alimentaires et d'entretien, que les consommateurs pourront choisir, 50 produits de base dont les prix seraient bloqués.

Ségolène Royal, dans une logique de dialogue social et de démocratie participative, propose que "les associations de consommateurs en partenariat avec la distribution et sous la médiation de l'État puissent définir quels sont ces produits, à quel prix et quels sont les consommateurs qui seraient ciblés par cette possibilité là".

Ces propositions visent plusieurs objectifs: D'abord des objectifs sociaux et économiques, en permettant aux Français les plus démunis d'avoir accès plus librement et sans hausse de coûts à des produits de premières nécessités et de bonne qualité. Ensuite de soutenir les producteurs locaux en les associant directement dans l'approvisionnement de denrées pour les grandes surfaces.

Enfin des objectifs démocratiques, en fixant des règles contraignantes pour les grandes surfaces. En effet, "Il n'est pas normal qu'à l'achat chez les éleveurs, les prix n'augmentent pas", a remarqué Ségolène Royal qui soutient, source à l'appuie, que "20% d'augmentation de certains produits alimentaires en France alors que chez le producteur, le paysan de base, non seulement ce prix n'augmente pas, mais il baisse". La présidente de la région Poitou-Charentes a également proposé "qu'il y ait un contrôle des marges tout au long de la filière agro-alimentaire". Par ses propositions, un lien direct consommateurs/producteurs se développe. C'est une forme de désintermédiation économique et sociale, le distributeur (grande surface) ne peut plus fixer ses propres règles et ses propres produits (qui finissent dans l'assiette des clients). Désormais par ses mesures, tout le monde a le choix.»

Propos du ministre de l'agriculture, Laurent Lessard, tiré de la Terre de chez Nous Web, le 21 janvier 2011

Laurent Lessard a terminé les consultations qui mèneront à la première politique agricole du Québec (par Pierre-Yvon Bégin - Politique)

Les consultations de Laurent Lessard au sujet du livre vert devant conduire à l'adoption d'une première politique agricole pour le Québec sont terminées. D'ici le mois de mars, le ministre de l'Agriculture entend rendre public le livre vert préparé par son prédécesseur, feu Claude Béchard. « Maintenant, je dois faire cheminer le livre vert à travers le gouvernement et bien camper cette vision dans le discours du premier ministre, parce que c'est intéressant d'avoir un signal fort », a déclaré Laurent Lessard. De retour de vacances et visiblement satisfait d'avoir conclu la question du financement agricole, le ministre de l'Agriculture entend défendre les bases d'une première politique agricole devant les différents comités ministériels et le conseil des ministres. Même si ça change, a ajouté Laurent Lessard, il est important d'avoir un bon soutien pour notre agriculture. Je veux envoyer un message clair qu'il y a de l'avenir en agriculture». Laurent Lessard dit partager la préoccupation de la société concernant l'accès aux produits québécois. Très conscient de l'impact de la spéculation du monde financier sur les produits alimentaires, il dit aussi saisir les effets d'une grande concentration sur leur mise en marché. « Ce qui nous donne accès aux tablettes, a-t-il affirmé, qu'on appelle ça indépendance ou souveraineté alimentaire comme certains, ça demeure une priorité de notre gouvernement. On a une belle opportunité devant nous. »

Propos de Luc Guyau, président de la FAO, recueillis dans l'hebdo agricole Paysan-Breton web, édition du 14 au 21 janvier 2011.

À la question, quelles sont les principales préoccupations de la FAO, son président place évidemment au premier rang l'alimentation. On peut difficilement s'en étonner, quand il rappelle que la population mondiale pourrait atteindre entre 9 et 11 milliards d'habitants en 2050, dont 850 millions directement concernés par la faim. Il rappelle cependant qu'entre 1950 et 2010, le nombre d'habitants sur la planète est passé de 2,5 milliards à 6,5 milliards, mais que le nombre personnes malnutris a été stabilisé. Ajoutant « Il ne faut toutefois pas sans satisfaire, car aujourd'hui encore un enfant meurt de faim toutes les 6 secondes dans le monde ». Et nul doute pour lui, « il faut mettre en route la fonction de production car le monde a tout de même besoin de produire plus ». Et de produire d'abord là où il y a des bouches à nourrir. « C'est-à-dire relancer la production locale de proximité ». Réfutant l'argument qui consiste à dire « produisez pour l'industrie (exemple le coton en Afrique) et nous on vous fournira l'alimentation. Car il arrive des périodes où lorsque les prix montent, ces pays n'ont plus les moyens d'acheter, et parfois lorsqu'ils ont l'argent, la marchandise n'est pas disponible ».

Protectionnisme et stocks mondiaux

Pour le président de la Fao, aucune région du monde ne peut s'exonérer d'avoir une politique agricole adaptée à sa situation géographique, climatique, sociale. « On n'échappera pas à un certain protectionnisme ». De même il est indispensable de disposer d'un minimum de stocks mondiaux pour éviter la volatilité des prix. « La volatilité des prix ne peut qu'entraîner une politique de concentration et du désordre mondial ». Il insiste sur le fait qu'aucun pays ne doit se sentir épargné. Il prend l'exemple de l'Australie. « Ce pays qui fait 14 fois la France avec seulement 20 millions d'habitants a été contraint, pour la première fois d'importer des denrées de base ». Alors est-ce possible de faire évoluer les comportements ? Luc Guyau estime que oui « car les chefs d'États se rendent compte que la pénurie alimentaire peut entraîner des émeutes de la faim ». Par ailleurs, alimentation, immigration et paix dans le monde apparaissent de plus en plus étroitement liées. En fait, l'alimentation est un enjeu stratégique pour la stabilité du monde. Il conclut en revenant sur la place des producteurs: « En fait pas d'avenir pour une alimentation suffisante si pas de politique agricole durable qui respecte aussi les producteurs en leur assurant un revenu, qu'ils soient bretons ou dans un village africain ».

Extrait des propos de la sénatrice française Bernadette Bourzaix, paru dans le journal web LaMontagne.fr, le 10 décembre 2010.

« Après 50 ans d'existence la Politique agricole commune (PAC) reste mal connue. Pourtant, elle permet chaque année de redistribuer 42 milliards d'euros, dont plus de 10 milliards pour la France. » La sénatrice de la Corrèze, Bernadette Bourzaix a participé dans un groupe de travail qui a élaboré le rapport « Redonner du sens à la PAC ». Ce document de 125 pages, fruit d'un travail de 6 mois, vient d'être publié par le Sénat. Il met l'accent sur la nécessaire réforme de la Politique agricole commune. En effet, à l'horizon de 2014-2020, les ressources financières de celle-ci auront tendance à diminuer. Il serait donc urgent d'orienter les aides vers ceux qui en ont le plus besoin. Après avoir réaffirmé la nécessité d'une politique agricole commune, les quatre

rapporteurs (Bernadette Bourzaix et Odette Herviaux pour le PS et Jean Bizet et Jean-Paul Emerine pour l'UMP) rappellent quelques principes. Tout d'abord, la sécurité alimentaire doit rester une valeur stratégique pour l'Europe. « On utilise dans le monde pour les besoins alimentaires de l'Europe 35 millions d'hectares situés hors de ses frontières » souligne la sénatrice. « Il faut retrouver la souveraineté alimentaire en quantité et en qualité. » Pour les rapporteurs, il faut pour l'Europe une PAC forte, mais conservant des outils de régulation. « Ces outils ont progressivement disparu depuis 2003. Ils méritent d'être réactualisés et repensés. L'exemple type reste la crise grave que traversent les producteurs laitiers. C'est là qu'on mesure des conséquences de la libéralisation à tout cran de la politique européenne menée depuis 2003, avec notamment une extrême volatilité des prix ».

Extrait du texte du professeur Marcel Mazoyer, présenté à l'assemblée générale annuelle de la Coalition pour la souveraineté alimentaire, le 25 mars 2011, au Campus Longueuil de l'Université de Sherbrooke.

Certaines sections de ce texte sont issues de l'article « Histoire des agricultures » et reproduites ici avec l'aimable autorisation de Encyclopaedia universalis.

Les émeutes de la faim de 2007 et 2008, ainsi que les effets de la crise économique en cours qui ont fait basculer dans la sous-alimentation chronique plus de 200 millions de personnes supplémentaires, ont remis à l'ordre du jour la question de la faim dans le monde. Ces phénomènes ont fait suite à une très forte hausse des prix des denrées vivrières, la deuxième depuis la seconde guerre mondiale, car une hausse analogue, plus forte encore, avait eu lieu au début des années soixante-dix. Pour autant, ces événements s'inscrivent dans un contexte de très forte baisse tendancielle, sur le long terme, des prix agricoles réels. Une baisse qui est elle-même à l'origine d'une bonne partie de la sous-alimentation massive, chronique, silencieuse, qui affecte depuis plusieurs décennies de 800 à 900 millions de personnes, parmi lesquelles une majorité d'agriculteurs. En ce début de ^{xx}^e siècle, après dix mille ans d'évolution et de différenciation, les agricultures du monde occupent des lieux écologiquement très variés. Elles ont des niveaux d'utilisation des intrants et de rendement de la terre très contrastés, des niveaux d'équipement, de productivité du travail et des coûts de revient plus inégaux encore. Au cours de la seconde moitié du ^{xx}^e siècle, la mise en concurrence des produits de ces différentes agricultures a bloqué le développement puis appauvri jusqu'à la ruine et à l'exode des dizaines de millions de paysans. Pourtant, à l'horizon de 2050 et au-delà, toutes les agricultures du monde seront nécessaires pour répondre aux besoins, alimentaires et autres, de plus de neuf milliards d'humains. Un tel objectif est accessible d'un point de vue écologique et technique. Son accomplissement dépendra fondamentalement de la capacité politique des humains à s'organiser pour rendre économiquement viable ce qui est écologiquement possible, techniquement réalisable et socialement souhaitable.

6. La vision et les politiques nationales

6.1 Une vision d'État : Élaborer et chérir un contrat social d'interdépendance

On se souviendra qu'en décembre 2007, après consultations et discussions, des experts cuisiniers et historiens proposaient amicalement d'ériger le pâté chinois au rang de met national du Québec. Ils y voyaient un plat réconfortant, encore très apprécié, économique et remplis de références géographiques et historiques à notre territoire. Le propos de la Coalition n'est pas ici de défendre ce choix. Mais les petits plats simples et savoureux que les Québécois et Québécoises se cuisinent quotidiennement sont faits d'aliments de base (viande, fruits, légumes, œufs, produits laitiers et céréaliers, etc.) et composent encore l'essentiel de leur alimentation. Et les agriculteurs du Québec produisent ces aliments. Faisant écho à cet enracinement, **notre Coalition appelle l'État à être au cœur d'un contrat national alimentaire d'interdépendance entre les uns et les autres, garantissant cette alimentation de base, saine et universelle, par l'encadrement du marché plutôt que par son couronnement.** En mettant toute l'emphase sur la quête de distinction des produits comme le propose l'État dans son livre vert, la Coalition pour la souveraineté alimentaire croit que l'État ne fera qu'exacerber l'alimentation et l'agriculture à deux ou trois vitesses déjà observables. Ce traitement marchand n'est pas à la hauteur des enjeux fondamentaux posés par l'alimentation, précédemment présentés dans ce mémoire.

L'approvisionnement alimentaire du Québec, présenté dans cette vision comme le «marché domestique», n'est constitué qu'à 33% des productions agricoles d'ici. Pour améliorer cette autonomie, la Coalition demande une réglementation de l'approvisionnement des commerces de détail et des établissements publics où des aliments sont servis. Le livre vert semble suggérer que c'est aux consommateurs à faire le travail et que les agriculteurs et transformateurs alimentaires n'auront qu'à jouer de finesse et d'efficacité pour les rejoindre, par les mécanismes du marché. En cela, la vision du ministère ne diffère pas du point de vue décevant de la CAAAQ à ce sujet, tel que décrit à la page 117 de son rapport final. On peut y lire :

«Il serait contre-indiqué de réglementer le commerce de détail ou d'imposer aux distributeurs, de manière coercitive, un pourcentage minimal de contenu québécois dans leurs ventes de produits alimentaires. La Commission juge plus pertinent de faire appel au raffermissement de la concertation et du partenariat entre les producteurs, transformateurs et distributeurs et à la mobilisation des consommateurs afin que le secteur agroalimentaire tire le plus grand profit possible de l'effet de levier que représentent les grandes entreprises de la distribution alimentaire».

Concrètement, la Coalition propose plutôt qu'une gamme complète d'aliments sains de base, fondée sur nos ressources agricoles et humaines adéquatement rémunérées, soit rendue accessible économiquement, en tout temps, à l'ensemble des citoyens du Québec, où qu'ils soient, par un encadrement du marché. Voilà selon nous, une vision d'État. Ceci n'empêche pas le MAPAQ de soutenir les opérateurs à faire des «affaires prospères» et à proposer des produits distinctifs aux détaillants, parmi les 30 000 autres offerts dans un supermarché standard et à ainsi soutenir le secteur en tant que créateur de richesse, dans une optique marchande de l'aliment.

Bien que les moyens proposés par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) ne permettent pas selon notre Coalition la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire, **les commissaires ne jugeaient pas moins important, au chapitre de leur rapport final**

consacré à la vision, d'appuyer des idées fortes associées à ce concept, dont *«l'importance que les gouvernements du Québec et du Canada conservent la plus grande marge de manœuvre possible afin d'élaborer des politiques agricoles qui répondent à notre spécificité et à nos valeurs et de défendre l'intérêt des citoyens»*.

Aujourd'hui, rien du livre vert proposé ne réfère à la souveraineté alimentaire ou à la recherche d'un espace politique réhabilité en vue d'un traitement singulier pour les aliments et l'agriculture ou à la recherche du bien commun (universalité d'une alimentaire saine fondée sur nos ressources), d'un contrat social d'interdépendance. La souveraineté alimentaire est pourtant un concept largement soutenu au Québec et mondialement partagé et défendu dans le contexte pas si lointain où en 2050, 9 milliards de personnes devront se nourrir et où toutes les agricultures nationales devront être protégées et mise à contribution pour la sécurité alimentaire de chacune des nations. Un contexte où le marché a largement démontré ses grandes limites et où l'État doit jouer un rôle majeur. À la lumière de ces enjeux fondamentaux, la souveraineté alimentaire et la recherche d'un traitement singulier sont des enjeux avant-gardistes qui doivent être soutenus.

6.2 Recommandations

a) En collaboration étroite avec la Coalition et ses membres, **mettre sur pieds un secrétariat à la singularité et à la souveraineté alimentaire**

L'idée d'un traitement singulier pour l'agriculture et les aliments sur le plan du commerce et du moyen d'y arriver doit faire l'objet d'un appui clair du gouvernement, compte tenu des enjeux en causes. Cette question doit être sérieusement approfondie et explorée. L'État québécois ne doit pas mettre tous ses œufs dans le même panier et n'envisager qu'un rapport marchand au système alimentaire. Il doit aussi s'investir dans la dimension «service public» que revêt, par définition, le cas de l'alimentation. Depuis trop longtemps, les gouvernements du Québec et du Canada sont placés dans une situation de perte de contrôle devant l'hégémonie des accords commerciaux. Ils doivent identifier les meilleures pistes les conduisant vers un espace politique réhabilité. La Coalition a débuté des travaux sérieux en ce sens et ils doivent être connus, reconnus, et approfondis par l'État québécois, en partenariat avec la Coalition.

La mission d'un tel secrétariat serait de promouvoir un traitement commercial singulier pour les aliments et l'agriculture, tant aux échelles nationale qu'internationale

Modes d'action

Pour réaliser cette mission, le secrétariat privilégiera la veille stratégique et documentaire, l'information, le réseautage et la communication tant auprès des membres de la Coalition qu'au sein de l'appareil gouvernemental où il veillera à conseiller le gouvernement sur la question de l'interface entre le commerce et les enjeux posés par l'alimentation et l'agriculture. Dans la mesure où il est entendu que le Canada devrait aussi assumer un leadership international fort sur cette question, compte tenu de sa prérogative en matière d'ententes internationales, il est entendu que le gouvernement du Québec fera des représentations pour que ce secrétariat ait une portée pan canadienne.

Mandats et activités

Cette mission et ces modes d'action étant posés, le Secrétariat réalisera divers mandats/activités telles que :

- Participer à la concertation interministérielle entre les ministères québécois interpellés par la question d'un traitement commercial particulier pour les aliments et l'agriculture (agriculture, développement économique, innovation et exportation, santé, environnement, développement durable et éducation) et conseiller les gouvernements du Québec et du Canada sur la question de la cohérence de leurs politiques et initiatives;
- Assurer une veille législative constante, sur les plans national et international, sur la question de l'interface entre le commerce et les droits humains posés par le cas des aliments et de l'agriculture;
- Fournir une expertise sur les liens entre commerce et alimentation/agriculture;
- Piloter des travaux et des études ;
- En vue de la militance nationale et internationale pour la concrétisation de ce traitement singulier (par un instrument à identifier), le secrétariat, par l'entremise de la Coalition pour la souveraineté alimentaire, assurera l'animation, la consultation et la communication régulière auprès de la société civile canadienne en vue de son information et de sa mobilisation et de la mobilisation des forces vives à l'étranger.

La Coalition a répertorié un certain nombre de secrétariats spécifiques à certains enjeux d'intérêt public, soutenus le gouvernement du Québec ou du Canada. Une brève description de quelques uns de ces secrétariats se trouve à l'annexe 1 du présent mémoire.

b) Une politique cadre sur la souveraineté alimentaire assortie d'objectifs et de mesures précises, tels :

- Une loi sur la sécurité alimentaire garantissant l'alimentation saine pour tous les citoyens, fondée, à un niveau ambitieux et convenu, sur les ressources agricoles et humaines du territoire;

Dans le but de faire écho à leur propre signature du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), certains pays, (dans la constitution de l'Afrique du Sud, du Népal, du Mali et du Brésil et dans des législations contraignantes en Ouganda, au Guatemala, en Indonésie), ont adopté des articles précis visant à mettre en œuvre la réalisation de ces droits de l'homme, dont celui à l'alimentation. Ici, la Coalition demande à ce que le Québec fasse des représentations soutenues auprès du gouvernement fédéral, pour qu'aussi il donne suite à sa signature du PIDESC, sur le plan national.

- Des programmes ou au besoin une réglementation favorables à la stabilité et à l'équité des prix payés à la ferme, pour un panier nutritif de base complet ;

Le Québec et le Canada sont des précurseurs à cet égard, avec la gestion de l'offre et la mise en marché collective. Ici, la Coalition demande que l'État québécois n'écarte aucune mesure, surtout réglementaire, afin que les agriculteurs puissent compter sur un revenu décent, couvrant leur coût de production et soutenant des pratiques agricoles efficaces mais écologiques et respectueuses des animaux, de l'environnement et de la biodiversité alimentaire et des milieux agricoles, et ce, pour un panier nutritif complet d'aliments de base, opportun pour notre agriculture nordique. La

Coalition souhaite que le secrétariat à la singularité étudie notamment la faisabilité d'étendre la gestion de l'offre à plusieurs autres productions, dans cet optique.

- Des programmes ou au besoin une réglementation favorables à l'accessibilité physique et économique d'aliments sains pour tous, composant un panier nutritif de base complet ;

De la même façon, dans l'optique d'un réel contrat social alimentaire pour le Québec, entre producteurs et consommateurs, la Coalition demande que rien ne soit écarté, notamment les mesures réglementaires, pour baliser le prix de ce même panier nutritif complet d'aliments de base et qu'il explore, avec le secrétariat à la singularité, les possibilités d'étendre le rôle de la Régie des marchés agricoles jusqu'à la vente au détail, des aliments produits au Québec.

- Pour ce faire, la possibilité de protéger cet approvisionnement alimentaire national sain de l'offre alimentaire internationale en autant que les filières composant cet approvisionnement nationale ne se retrouve pas (ou très peu) sur les marchés internationaux ;

La Coalition insiste sur l'importance de cette militance sur le plan de la gouvernance internationale. En collaboration avec le ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation, le MAPAQ doit soutenir les travaux de la Coalition, par le secrétariat à la singularité alimentaire, en vue d'identifier les meilleures pistes et stratégies pour la réhabilitation de leur espace politique.

- Un approvisionnement obligatoire et ambitieux des établissements publics en aliments sains provenant du Québec;

La Coalition l'a maintes fois répété, il n'est pas acceptable que le gouvernement s'en remette aux citoyens pour faire le travail du militantisme économique et de l'achat local, pendant qu'il poursuit le travail inverse de la libéralisation des marchés. Il doit au contraire tout mettre en œuvre pour que l'approvisionnement alimentaire de ses établissements publics où des aliments sont servis, soit fondé sur les ressources agricoles et humaines de notre territoire. À cet effet, il doit redoubler de vigilance auprès du gouvernement fédéral qui négocie des accords commerciaux susceptibles de niveler ses propres capacités et celles des provinces.

- Une réglementation encadrant un approvisionnement ambitieux et minimal des supermarchés en aliments sains du Québec;

Les économies d'échelle que les agriculteurs ont fait depuis 40 ans en terme d'efficacité agricole et de gestion, ce sont les détaillants et les grandes firmes transnationales de la transformation alimentaire qui les ont accaparés, en maintenant ou augmentant le prix (ou en réduisant les formats) des aliments au détail vendus aux consommateurs. C'est plus un secret pour personne, les acheteurs de denrées agricoles sont de moins en moins nombreux et sont de plus en plus dans un rapport de force avec les producteurs. En plus, ces acheteurs sont en compétition les uns contre les autres. Il est naïf de croire que c'est par le dialogue que la répartition de la richesse se fera équitablement entre ces opérateurs aux forces inégales. Le Secrétariat à la singularité et à la souveraineté alimentaire doit être mandaté d'étudier la question d'une réglementation de cet

aspect névralgique du système alimentaire et du niveau d'approvisionnement national des grands détaillants de l'alimentation.

- Un étiquetage obligatoire de la provenance des aliments vendus au Canada ;

Bien que la Coalition soit d'avis que les mesures réglementaires sont requises en ce qui concerne l'offre d'un panier nutritif complet d'aliments de base du Québec (ou du Canada à l'échelle nationale), elle est aussi d'avis que les consommateurs doivent être en mesure de repérer la provenance de tout aliment vendu au Canada afin que tout le potentiel de la consommation responsable, dans ce cas-ci l'achat local, s'exprime.

- La protection et la promotion de la gestion de l'offre, en tant qu'application exemplaire de la souveraineté alimentaire;

La Coalition demande au gouvernement du Québec de maintenir très actives ses représentations fédérales à ce sujet, d'autant que le gouvernement actuel s'est fortement positionné en faveur de l'ouverture des marchés agricoles et qu'il envisage à ce titre de d'abolir la Commission canadienne du Blé, un outil réglementaire de mise en marché collective.

- La protection et la défense du territoire agricole ;

Le phénomène de l'accapement des terres fait rage à travers le monde, particulièrement au sein des pays dont les régimes fonciers sont boiteux ou absents. En 2009, 40 millions d'hectares de terres ont été achetés ou loués par des pays ou des entreprises, dans le but de produire des aliments visant à sécuriser leur approvisionnement, ou leurs actions. La terre agricole et sa gestion sont fondamentales à notre sécurité alimentaire et le gouvernement du Québec doit faire cesser les trop nombreuses exclusions que la CPTAQ accorde d'années en années, particulièrement en ce qui concerne les territoires proches des grands centres urbains du Québec. D'autres parts, certains assouplissements pourraient profiter à la relève agricole et faciliter l'installation de jeunes en agriculture.

- Des programmes ou règlements favorables aux entreprises collectives (coopératives, OBNL) ou au besoin, d'État ;

Les coopératives sont d'abord des «centres de coût». Bien qu'elles opèrent dans des marchés capitalistes, leur but n'est pas de rémunérer l'avoir de quelques actionnaires, mais de répondre efficacement aux besoins de leurs membres. Dans la mesure où le système alimentaire québécois est en quasi-totalité opéré par des entreprises privées (coopératives ou non), la contribution des entreprises coopératives ou des organisations à but non-lucratif est importante car elles démontrent qu'un autre modèle économique est possible. Compte tenu de leur nature profonde et de leurs contributions, les coopératives doivent être favorisées et protégées. Il faut ici s'en remettre aux recommandations formulées par le CQCM et le Chantier de l'économie sociale.

- c) Une représentation soutenue auprès du gouvernement fédéral en vue d'un leadership international fort du Canada, en faveur de l'instrument de gouvernance internationale le plus apte à faire reconnaître la singularité des aliments et de l'agriculture et à réhabiliter l'espace politique des nations soucieuses de reprendre le contrôle de leur sécurité alimentaire ;

À cet effet, il faut noter le travail entamé par la Coalition pour la souveraineté alimentaire, depuis 2 ans. Trouvez en annexe un exemplaire du CD produit par la coalition contenant les conférences présentées dans le cadre du séminaire sur les instruments de la gouvernance internationale des systèmes alimentaires, tenu le 26 novembre 2010, à l'Université de Montréal. La démarche se poursuit avec les travaux du Comité CIBLE mis sur pieds par la Coalition, en vue de l'identification d'une cible et d'une stratégie pour la réhabilitation de cet espace politique. Y siègent 3 experts juristes ou politologues du Canada et de la Suisse et 5 représentants d'organisations membres de la Coalition.

6.3 Lettre alimentaire citoyenne

La Coalition invite les citoyens, notamment ceux qui sont membres des organisations membres de la Coalition, à souscrire à cette lettre.

Nous, citoyens du Québec, considérant l'alimentation saine comme essentielle, affirmons :

1. qu'elle doit être érigée en tant que droit tout comme ceux à l'eau, aux soins de santé ou au logement salubre et qu'elle doit profiter d'un cadre juridique national;
2. que la fondation de notre sécurité alimentaire doit reposer essentiellement, à un niveau et selon une progression collectivement convenus, sur les ressources physiques et humaines de notre territoire, contribuant ainsi à notre économie et limitant le transport des aliments;
3. que concrètement, l'accès économique et physique à un panier nutritif de base composé d'une sélection complète (guide alimentaire) d'aliments du Québec, payés aux fermiers, pêcheurs et travailleurs à juste prix ou salaire, soit garanti en tout temps et partout pour tous les Québécois;
4. que le commerce international doit être strictement encadré pour permettre à toutes les nations du monde de se nourrir de leur territoire à un niveau qu'elles choisiront, sans subir de représailles économiques d'États membres de traités économiques bi ou multilatéraux;
5. que l'État ne doit écarter aucun moyen pour y parvenir, y compris celui du contrôle des prix à la ferme et au détail, pour cette même sélection d'aliments de base, ainsi que ceux de la mise en marché collective, de la gestion de l'offre, du coopératisme alimentaire et agricole et des circuits courts de mise en marché (ex. : marchés publics, paniers fermiers, etc.);
6. que l'État peut mettre en oeuvre des mesures plus marchandes pour les milliers d'autres produits de l'offre alimentaire issus du savoir-faire québécois, mais qu'il doit s'assurer que ces produits et les stratégies marketing des entreprises qui les offrent ne contribuent pas aux problèmes d'obésité, des piètres conditions de travail et de rémunération agricole ou d'appauvrissement de notre environnement;
7. que seule, la consommation responsable ne conduira pas le système alimentaire à des gains substantiels sur les plans social et environnemental, ni même économique;
8. que les moyens de produire, de transformer et de distribuer les aliments sont des enjeux collectifs trop importants pour être laissés aux seules forces du marché, aux offre et demande libres;
9. que notre gouvernement doit agir prioritairement dans le sens de l'intérêt fondamental des citoyens, qu'ils soient mangeurs, travailleurs ou agriculteurs;
10. que l'État doit revenir au cœur du système alimentaire en tant que son régulateur, qu'il doit donc refaire le plein de ses capacités législatives et considérer le système alimentaire comme un service public essentiel où les entreprises privées, à but lucratif ou non, exploiteront à ses conditions, à celles du bien-commun, pour ce panier nutritif de base complet;
11. que l'État doit donc s'engager fermement dans la défense de sa souveraineté alimentaire auprès des instances internationales commerciales et non commerciales.

Annexes

Annexe 1

Exemples de secrétariats soutenus par les gouvernements du Québec ou du Canada

La Coalition pour la souveraineté alimentaire a ressenti le besoin de mieux comprendre de quelle manière l'État québécois intervient, lorsqu'il fait appel à un secrétariat, pour structurer son action par rapport à certaines questions d'intérêt public. Les lignes qui suivent présentent sommairement quelques secrétariats supportés par le gouvernement du Québec.

Solidarité rurale du Québec (Québec)

Créée en 1991 pour assurer le suivi des États généraux du monde rural, Solidarité rurale du Québec (SRQ) a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises. Coalition composée d'une vingtaine d'organismes nationaux, de quelque 200 membres corporatifs et de plusieurs membres individuels, **SRQ agit également, depuis juin 1997, à titre d'instance-conseil du gouvernement du Québec en matière de développement rural.** Un montant de 5,6 million de dollars est réservé pour assurer le financement de Solidarité rurale du Québec à titre d'instance-conseil en développement rural pour la durée de la Politique nationale de la ruralité (2006-2015).

Coalition pour la diversité culturelle (Canada)

Selon les membres de la Coalition, la diversité culturelle est un droit fondamental et les États doivent en assurer la sauvegarde et la promotion. Il leur paraît essentiel que les États et gouvernements aient entière liberté d'adopter les politiques nécessaires au soutien de la diversité des expressions culturelles. Par conséquent, la Coalition défend le principe suivant : Les politiques culturelles ne doivent pas être soumises aux contraintes des accords de commerce international. Au-delà des divergences pouvant les opposer dans l'exercice de leurs activités professionnelles, les associations membres de la Coalition, conscientes de l'importance des enjeux, soutiennent toutes que les États et gouvernements doivent conserver l'entière liberté d'établir leurs politiques culturelles.

Fondée au printemps 1998 par les principales associations québécoises du milieu culturel à l'occasion de la bataille contre le projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), la Coalition a procédé dès l'automne 1999 à l'élargissement de ses membres, en invitant toutes les principales associations professionnelles du secteur de la culture au Canada à se regrouper en son sein. La Coalition comprend maintenant 34 associations représentant les créateurs, artistes, producteurs, distributeurs, radiodiffuseurs et éditeurs oeuvrant dans les secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, des arts d'interprétation et des arts visuels.

La Coalition compte sur le soutien financier des gouvernements du Canada (par l'entremise du Ministère du Patrimoine canadien), du Québec (par l'entremise des Ministères de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, des Relations internationales et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) et du Nouveau-Brunswick (par l'entremise du Ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport) - soutien qui s'ajoute aux contributions de ses associations membres.

Le Secrétariat gouvernemental à la diversité culturelle (Québec)⁵⁸

Le Secrétariat gouvernemental à la diversité culturelle, créé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, doit :

- assurer un service de veille internationale;

⁵⁸ <http://www.diversite-culturelle.qc.ca/index.php?id=24>

- fournir une expertise sur les liens entre commerce et culture;
- piloter des travaux et des études;
- participer à la concertation interministérielle, notamment avec les autres ministères québécois directement associés au dossier de la diversité culturelle comme les ministères des [Relations internationales](#) et du [Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation](#);
- conseiller les autorités ministérielles et gouvernementales.

Campagne internationale Action Climat (CIAC) (Québec & Canada)⁵⁹

Grâce à un appui initial de 300 000 \$ du gouvernement du Québec et d'une aide au démarrage de Montréal International, un nouvel organisme international de lutte aux changements climatiques voit le jour et installe son secrétariat à Montréal. La Campagne internationale action climat ou CIAC regroupe une vingtaine d'organisations parmi les plus importantes de la société civile internationale, dont Oxfam, WWF, le Conseil mondial des Églises, Union of Concerned Scientists, Equiterre, 350, Avaaz, Greenpeace, Global Humanitarian Forum, Global Call to Action against Poverty et le Pew Environment Group. **Ce nouvel organisme entend mobiliser la société civile et les opinions publiques nationales pour une entente internationale ambitieuse, ferme et juste lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague, qui doit avoir lieu du 7 au 18 décembre 2009.** La CIAC prônera les **transformations profondes** et rapides qui sont nécessaires pour éviter les pires impacts de la crise climatique. Une série d'actions publiques seront également menées par la CIAC au cours des prochains mois afin de mobiliser un grand nombre de citoyens aux quatre coins de la planète.

*"Le gouvernement du Québec est fier d'être l'un des premiers partenaires à s'être associé à cette initiative, qui s'inscrit dans les mesures que le gouvernement met en place pour sensibiliser la population à l'importance d'agir pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre", lance la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp. **"Le fait que le secrétariat international de l'organisation soit situé à Montréal démontre, une fois de plus, la solide volonté du gouvernement et de la société civile québécoise d'être des acteurs de premier plan en ce qui concerne les changements climatiques, tant au Québec que sur la scène internationale"**.*

Secrétariat à la condition féminine (Québec)⁶⁰

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. À cette fin :

- il fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- il coordonne et assure le suivi des actions gouvernementales en matière d'égalité des sexes et assume la responsabilité de l'application de certaines mesures
- il entretient des liens avec les groupes de femmes et le milieu de la recherche universitaire pour bien saisir les réalités, les préoccupations et les aspirations des Québécoises
- il conseille le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes intergouvernementales canadienne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- il produit des analyses, recherche des solutions novatrices et joint ses efforts à ceux de nombreux groupes de travail pour que le Québec demeure progressiste en cette matière.

Secrétariat aux aînés (Québec)⁶¹

⁵⁹ <http://gc-ca.org/la-ciac/>

⁶⁰ <http://www.scf.gouv.qc.ca/>

Le Secrétariat aux aînés a pour mission de favoriser la participation et la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des personnes âgées au développement du Québec. Le mandat du Secrétariat aux aînés se situe dans une perspective horizontale, c'est-à-dire que le Secrétariat n'offre pas de services directs aux aînés mais collabore avec des organismes gouvernementaux ou autres qui offrent ce genre de services ou agissent dans l'intérêt des aînés. Pour remplir sa mission, il crée des réseaux et des partenariats, joue un rôle de planification et de coordination et exerce le leadership nécessaire auprès de tous les acteurs concernés afin que des actions concrètes soient accomplies dans l'intérêt des aînés. Les actions doivent permettre la mise en place d'un environnement propice à la contribution des personnes âgées et des conditions de vie leur permettant de poursuivre, de façon active, leur participation au développement de la société québécoise.

Le Secrétariat aux aînés effectue des interventions ou participe à des actions qui visent à :

- promouvoir les aspects bénéfiques du vieillissement;
- soutenir la lutte contre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge;
- promouvoir l'établissement de liens intergénérationnels.

En outre, il voit à créer avec les instances publiques et privées nationales, régionales et locales des réseaux de partenariat visant à :

- sensibiliser tous les acteurs aux réalités liées au vieillissement des personnes et de la société;
- encourager la mise en place de services correspondant aux besoins et aux intérêts des personnes âgées;
- soutenir les actions des instances à cet égard et en assurer la complémentarité et l'efficacité;
- protéger les personnes âgées vulnérables;
- susciter des actions appropriées et efficaces;
- définir et diffuser les bonnes pratiques dans ces matières.

Le Secrétariat aux aînés joue également un rôle-conseil auprès du gouvernement pour toute question portant sur le vieillissement des personnes et de la société. Il assure la coordination des actions gouvernementales en ce domaine et est associé à leur élaboration ainsi qu'aux décisions ministérielles et gouvernementales, de façon à ce qu'elles tiennent compte des particularités du vieillissement. Ainsi, aucune décision concernant la population âgée n'est prise sans que l'avis du Secrétariat aux aînés n'ait été demandé.

L'approche utilisée par le Secrétariat fait appel à plusieurs secteurs car elle doit tenir compte des personnes âgées en fonction de trois aspects : leur milieu de vie (résidence, entourage, communauté, etc.), leur niveau de vie (sécurité, niveau de revenu, etc.) et leur mode de vie (conditions de bien-être, accès aux services, participation citoyenne, occasions de développement, relations entre les générations, etc.).

⁶¹ <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/secretariat-aines/Pages/index.aspx>

Secrétariat aux affaires religieuses (Québec)⁶²

Le projet de loi 118, Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur de l'éducation concernant la confessionnalité, a été sanctionné le 16 juin 2000. Ce projet de loi prenait appui sur les orientations gouvernementales sur la place de la religion à l'école, publiées le 10 mai 2000 après un débat public qui a permis à de nombreux organismes et individus de faire entendre leur point de vue. Dans la foulée de ces orientations, le Secrétariat aux affaires religieuses (SAR) a été mis sur pied le 1^{er} juillet 2000.

Mission du Secrétariat

La mission du Secrétariat aux affaires religieuses (SAR) est double : il permet à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'exercer ses responsabilités sur toute question relative à la religion en éducation et il donne au Comité sur les affaires religieuses (CAR) le soutien nécessaire à l'exercice de son mandat auprès de la ministre.

Mandat

Le champ d'expertise du SAR porte sur les rapports entre éducation, religion et société. Le SAR a pour mandat de :

- Fournir les ressources et l'expertise nécessaires au Comité sur les affaires religieuses pour lui permettre d'exercer le mandat prévu dans la Loi sur l'instruction publique.
- Établir les concertations et les collaborations nécessaires entre le Comité sur les affaires religieuses et toute instance appropriée, relativement aux questions touchant la religion en éducation.
- Observer l'évolution socioreligieuse du Québec et alimenter la réflexion sur les enjeux liés à la religion en éducation.
- Soutenir la prise de décision ministérielle en matière de religion en éducation.
- Fournir l'information pertinente et à jour sur l'évolution du fait religieux en éducation, ici et ailleurs.
- Veiller à la cohérence des actions ministérielles relatives à toute question touchant la religion en éducation.

L'enseignement secondaire détermine la nature et les objectifs des services éducatifs et le cadre général de leur organisation

Secrétariat à la jeunesse (Québec)⁶³

Le Secrétariat à la jeunesse a pour principal mandat d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse et d'assurer la coordination de l'action gouvernementale dans ce domaine. Le mandat du Secrétariat s'articule autour des objectifs suivants :

- Assurer la cohérence des politiques et des initiatives gouvernementales en matière de jeunesse, notamment en exerçant son leadership auprès des ministères et des organismes concernés;
- Soutenir les actions jeunesse, de concert avec ses divers partenaires, soit les organismes jeunesse œuvrant sur les plans national, régional et local;
- Fournir aux jeunes des services d'information par l'intermédiaire de son site Web et du portail jeunesse Espace J;
- Élaborer les politiques jeunesse gouvernementales, dont la Stratégie d'action jeunesse.

Le Québec devra tenir compte, en ce qui concerne les initiatives qu'il prendra en matière de jeunesse, des défis incontournables que posent les changements démographiques et l'état des finances publiques. Il lui faudra également faire face aux enjeux soulevés par la mondialisation sous toutes ses formes, ainsi que par l'évolution du marché de l'emploi. Dans ce contexte, le rôle du Secrétariat est de préparer les jeunes à prendre leur place ici et ailleurs dans le monde. Pour ce faire, il doit les aider à enrichir leurs connaissances et à développer leurs compétences, de façon qu'ils puissent participer au progrès de la société québécoise.

⁶² <http://www.mels.gouv.qc.ca/affairesreligieuses/sar.htm>

⁶³ http://www.jeunes.gouv.qc.ca/ministre_et_secretariat/

Soucieux de créer un environnement favorable, le Secrétariat à la jeunesse vise à développer chez les jeunes la culture entrepreneuriale par le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse. Il voit également à la mise en ligne et au développement du portail Espace J, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009.

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité⁶⁴

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste québécois et ce, en accord avec les principes et les valeurs de Alliance coopérative internationale. Pour réaliser cette mission, il :

- organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires;
- effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois ;
- favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques de la coopération pour ses membres et pour la population.

Responsabilités du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Pour remplir efficacement sa mission, les responsabilités qu'il exerce sont regroupées autour de trois axes ou rôles principaux : la concertation, la représentation et le développement du mouvement coopératif et mutualiste québécois.

⁶⁴ <http://www.coopquebec.coop/fr/site.asp?page=element&nIDElement=2395>

Annexe 2 : Dépliant de la Coalition



Le secrétariat

Coalition pour la souveraineté alimentaire / Food Sovereignty Coalition Secrétariat
555 boulevard Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil, (Québec) J4J 3Y9
CANADA
Téléphone : 450 679-0540, poste 8286

Pour information, abonnement au bulletin, adhésion à la Coalition, échanges, commentaires :

courriel : coalition@nourrirnotremonde.org
site Web : www.nourrirnotremonde.org

Direction de la vie syndicale, UPA

Imprimé sur du Roland Dhuvo100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Eco-Logo. Procédé sans chlore et fabriqué à partir d'énergie bio-gaz.



Que revendique la Coalition?

La Coalition revendique une politique-cadre sur la souveraineté alimentaire tant aux niveaux fédéral que provincial. Cette politique sera assortie d'objectifs et de mesures comme :

- Une loi sur la sécurité alimentaire garantissant l'accès physique et économique à l'alimentation saine pour tous les citoyens canadiens, accès fondé, suivant un objectif ambitieux et convenu, sur les ressources agricoles et humaines du territoire;
- La protection et la promotion de cet objectif d'approvisionnement alimentaire national;
- Un approvisionnement élevé et obligatoire des établissements publics en aliments sains provenant du Canada;
- Des campagnes, des programmes ou des règlements favorisant un approvisionnement important des supermarchés en aliments sains du Canada;
- Un étiquetage obligatoire de la provenance des aliments vendus au Canada;
- La protection et la promotion de la gestion de l'offre et de la mise en marché organisée et collective;

- La protection et la défense du territoire agricole au Canada (et des provinces);
- Des programmes ou des règlements favorables :
 - aux entreprises collectives ou, au besoin, d'Etat;
 - à la stabilité et à l'équité des prix payés aux agriculteurs et de ceux payés par les citoyens pour leur panier de provisions nutritif de base.

De plus, la Coalition demande au Canada d'assumer un leadership international fort en faveur de l'exception agricole et de la souveraineté alimentaire, notamment à l'OMC et auprès d'autres instances internationales comme la FAO ou le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.

Comme citoyen, que faire de plus?

Comme citoyen, vous pouvez aussi contribuer au mouvement de la souveraineté alimentaire, même si ce concept fait d'abord appel à une volonté d'agir collectivement. Comment?

- D'abord, faire des choix de consommation responsable, celui de l'achat local en particulier;
- Ensuite, demander aux personnes oeuvrant dans votre communauté (CPE, écoles, supermarchés, municipalités, etc.) d'adopter des politiques d'achat responsable et d'achat local;
- Enfin, militer auprès des élus de vos comtés fédéral et provincial pour que ce type de choix individuels et institutionnels soient favorisés, voire exigés, par des mesures de soutien ou réglementaires.



Des choix collectifs

pour un système alimentaire durable, solidaire et universel

www.nourrirnotremonde.org

D'abord nourrir
notre monde



La souveraineté alimentaire

- Subordonne le droit au commerce à celui des pays à d'abord nourrir leur population à même les ressources humaines et agricoles de leur territoire, réhabilitant ainsi le lien normal et légitime entre l'agriculture et l'alimentation à l'échelle des territoires nationaux;
- Prend acte des importantes différences climatiques, culturelles, agronomiques et sociales entre les régions du monde et permet aux Etats de les faire respecter en réglementant les échanges commerciaux;
- Constitue une stratégie responsable vis-à-vis la libéralisation tous azimuts du commerce agricole, comme l'entend l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- Redonne donc aux pays du monde le droit de définir et de mettre en place leur propre politique agricole et alimentaire, leur degré d'autonomie alimentaire et à œuvrer librement à leur approvisionnement intérieur.

Le concept de souveraineté alimentaire a été discuté publiquement pour la première fois en 1996 lors du Sommet mondial de l'alimentation présidé par l'Organisation mondiale des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Depuis, il a reçu l'appui de centaines d'organisations non gouvernementales de tous les continents ainsi que de nombreux hommes et femmes politiques.

Pourquoi choisir la souveraineté alimentaire?

- Selon la FAO, la faim dans le monde atteint un niveau inégalé et afflige aujourd'hui près de un milliard de personnes;
- Au Canada, le pourcentage de tous les ménages ayant un revenu d'emploi et recourant à l'aide alimentaire est passé de 11,9 % en 2002 à 14,5 % en 2008. Aux Etats-Unis, 11 % des ménages et 18 % des enfants souffrent de la faim alors que la production alimentaire américaine excède de 100 % ses besoins;
- Des 3 500 G \$ d'aliments vendus annuellement au détail dans le monde, 25 % le sont par les dix plus grandes entreprises de ce secteur. Au Canada, 52 % des ventes au détail sont réalisées par cinq entreprises et, au Québec, 82 % par trois chaînes;
- Là où l'offre alimentaire s'occidentalise (surtransformation, sucre, sel, gras, etc.) le surpoids prolifère. Des 1,2 milliard de personnes en surcharge pondérale, 300 millions sont obèses;

- Selon le World Watch Institute, les aliments voyagent maintenant en moyenne 2 600 km entre le lieu où ils sont cultivés ou élevés et celui où ils sont consommés;
- Selon la FAO, 75 % des espèces nourricières de la planète sont disparues au cours des 100 dernières années, à la faveur des plus productives;
- Alors que l'Accord sur l'agriculture de l'OMC s'applique à l'ensemble des aliments produits au sein de chacun des 153 pays signataires, on estime que seulement 15 % de ces aliments sont commercialisés en dehors de leur pays ou région d'origine. Mais le prix payé aux agriculteurs pour ces denrées produites rejoint de plus en plus le prix mondialisé;
- Selon Statistique Canada, le pays perd 67 fermes par semaine (recensement 2001-2006).

Pour la Coalition, des obstacles importants s'opposent aux choix individuels de consommation responsable. Des obstacles tels qu'ils commandent des choix collectifs et la liberté politique requise pour les faire.

La Coalition

La Coalition a pour mission de promouvoir les mesures publiques nationales ainsi que les ententes internationales visant le droit des peuples à définir leur politique alimentaire et agricole, et ce, dans l'optique du respect des droits humains et du droit des pays à fonder leur sécurité alimentaire nationale sur leur propre territoire et sur leurs ressources.

La Coalition privilégiera la représentation, la veille stratégique et documentaire de même que la communication médiatique pour réaliser cette mission et ses futures cibles stratégiques.

Les membres de la Coalition sont invités annuellement à une assemblée générale. Le conseil d'administration réserve trois sièges à chacun des quatre collèges électoraux suivants auxquels les membres sont identifiés :

- organisations de producteurs et productrices agricoles
- organisations de transformation, de distribution, de transport ou de services agroalimentaires;
- organisations en sécurité alimentaire, consoméristes ou environnementales;
- organisations collectives, de groupes sociaux ou professionnels.

L'alimentation répond à un besoin vital. Comme pour l'eau ou les soins de santé, les nations s'assurent qu'elle est produite et fournie dans l'optique de l'universalité, de la durabilité et de la solidarité.



Annexe 3

Napperon pédagogique publié par la Coalition dans le cadre de ses activités de représentation

Petit déjeuner du

« Bon goût de la gouvernance »

Le secteur laitier australien a été désigné comme le plus cher au monde. Depuis, le prix a été maîtrisé, celui aux producteurs a diminué tandis que la marge des détaillants s'est levée. Entre 1985 et 2007, c'est la gestion de l'offre (qui indique des prix aux producteurs et celui aux consommateurs à la fois) qui a permis.

Selon la FAO, plus de 140 pays produisent des agrumes. Le tiers de la production mondiale est transformée en jus, surtout d'orange. Aux États-Unis, les producteurs de l'État de la Floride (E-41) et de celui de Sao Paulo (BR-54) occupent 85 % de ce très lucratif marché du jus d'orange. Ils s'adaptent à la logique d'une offre mondiale devant des acheteurs dont le pouvoir de négociation influence le prix vers le bas, même si seulement 5 % de la production mondiale est commercialisée sur le plan international.

Les outils collectifs de mise en marché dans l'Ouest canadien se sont éteints graduellement. Entre 1985 et 2007 :
 • le nombre d'éleveurs au Canada est passé de 33 760 à 10 800 ;
 • le prix au détail de la cèlette de porc passait de 1,45 \$ à 1,35 \$ le kilo. Au Québec, la production est demeurée structurée grâce au cadre réglementaire. Tous les porcs produits sur son territoire y sont abattus et le secteur génère 24 000 emplois.

Après le démantèlement de l'Accord international sur le café en 1989, le prix mondial moyen :
 • a la consommation a doublé ;
 • aux producteurs de café a été réduit de moitié.

Seulement dix entreprises achètent 90 % de la production québécoise de sirop d'érable en vrac. Une mise en marché ordonnée s'est donc imposée (2000-2006). Avant cet exercice, le prix aux producteurs fluctuait fortement et souvent. Après :
 • le prix s'est stabilisé et a augmenté de plus de 10 % ;
 • le nombre de détaillants a été haussé de plus de 25 %.

Pendant la crise alimentaire récente (2008), le prix des pâtes alimentaires augmenta de 72 % et celui de la farine de 63 %, à Montréal. Cette année-là, un paquet de pâtes de blé entier coûtait 2 \$ à Barrie (Ontario), 7,90 \$ à Regina (Saskatchewan) et 11,37 \$ à Dawson (Yukon). En 2007, le producteur de maïs recevait 0,17 \$ sur 5,91 \$ par kilogramme de flocons de maïs à la marque Hollands. Entre 1985 et 2007, le même producteur percevait une augmentation de 0,04 \$ le kilo et les autres intervenants ont reçu 2 \$ de plus le kilo.

La pomme de terre est habituellement achetée par les chaînes au prix le plus bas au Canada, pour ensuite alimenter les consommateurs avec la meilleure offre à la baisse. Cette stratégie réduit le revenu agricole de 0,25 \$ à 0,50 \$ par 10 livres. Pendant ce temps (octobre 2008), on assiste à une grande dépréciation des prix au détail pour cet aliment pourtant de base :
 • un sac de 2,7 kg coûtait 1,50 \$ à Toronto et 6,90 \$ à Yellowknife ;
 • les moyennes des 5 prix les plus hauts et des plus bas s'établissent à respectivement de 6,22 \$ et 2,66 \$.

La tomate espagnole envahit l'Europe depuis quelques années. La région d'Almería (Andalousie) est la plus spécialisée du continent et les ouvriers agricoles y sont les moins bien payés (32 à 37 euros par jour, 104 en France). Trente mille serres sur 25 mille hectares fournissent 500 camions qui en sortent par jour. Cent de mille personnes y travaillent, dont 90 % sont des étrangers et 25 000 sans papiers. Ils vivent dans des caravans calanés sans eau ni électricité. Y aura-t-il une Andalousie pour l'Amérique? Qu'est-ce que le succès?

La gestion de l'offre a été mise en place pour stabiliser les revenus agricoles sans le recours aux fonds publics. Les œufs sont une source de protéines très abordable pour les citoyens. Le prix au détail a suivi l'évolution du coût de la vie. Ainsi, de 1985 à 2008 :
 • l'indice moyen des prix à la consommation a augmenté de 29 % ;
 • l'indice spécifique du prix des œufs a augmenté de 31 %.
 Cette augmentation n'est pas supérieure à celle de pays dont l'offre des œufs n'est pas régulée (ex. : États-Unis, France et Australie).

L'instauration du libre-échange menaçait la production sucrière de nombreux pays. Les cours du sucre sont au plus bas. En République dominicaine, les coupeurs de cannes travaillent quinze heures par jour. Pour une tonne de canne coupée, ils perçoivent entre 15 et 80 pesos, soit 1,5 euro. Des tickets de rationnement limitent le lieu de rémunération et permettent l'achat de nourriture que dans les cantines, les boutiques des exploitants. Ce sucre d'un bien mauvais goût... se substitue aux miel, sirops et autres édulcorants du Nord.

Autres besoins de gouvernance

- En moyenne, les aliments voyagent 2600 km entre le lieu où ils sont produits et le lieu où ils sont consommés.
- Au Québec, 56 % de la population est en surcharge pondérale. Les spécialistes en santé publique affirment que l'environnement est « obésogène », que l'offre alimentaire de mauvaise qualité et le manque d'exercice sont les deux principaux causes de ce fléau.
- Selon la FAO, la planète a perdu 75 % de la biodiversité alimentaire depuis 100 ans, à la faveur des espèces animales et végétales les plus compétitives.
- Les systèmes alimentaires occidentaux, de la production à la consommation, occupent à eux seuls 16 % de toute l'énergie dépensée.
- Au Québec, 82 % de la distribution alimentaire est réalisée par trois chaînes. À l'échelle mondiale, les 10 plus grands détaillants alimentaires combinent 25 % de toutes les ventes alimentaires.
- En 2009, 42 millions d'hectares de terre agricole ont été achetés par des étrangers. Au Québec, une entreprise vient de voir le jour dans le couloir des terres agricoles.



www.nourrimotremonde.org

Sources disponibles sur demande.

Annexe 4

Déclaration de Montréal pour un contrat social renouvelé sur la base de la souveraineté alimentaire



Déclaration de Montréal – Septembre 2007

Pour un contrat social renouvelé sur la base de la souveraineté alimentaire

Nous, soussignés, représentants d'une large coalition de groupes de tous les horizons de la société québécoise, estimons que l'agriculture, compte tenu de sa vocation nourricière, est aussi essentielle pour notre société et son avenir que l'eau. En plus de ce rôle fondamental de nourrir les gens d'ici avec des aliments de qualité, l'agriculture remplit, dans l'intérêt général de la population du Québec, des fonctions d'occupation, de protection et d'entretien du territoire, ainsi que de développement rural.

Nous ne croyons pas que la libéralisation des marchés agricoles et agroalimentaires, préconisée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), constitue une solution aux problèmes qui affligent l'agriculture mondiale. Plus de 10 ans après l'entrée en vigueur des premiers accords de l'OMC et après le sommet de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui souhaitait voir réduire de moitié le nombre de mal nourris d'ici 2015, les agriculteurs du monde sont toujours plongés dans la crise et 850 millions de personnes souffrent de la faim, le même nombre qu'en 1990. La politique de l'OMC est un cul-de-sac.

Pour ces raisons et compte tenu de ses dimensions sociales, environnementales et culturelles, nous considérons que l'agriculture doit jouir d'un traitement similaire à celui prévu pour la culture par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco, allant jusqu'à l'affranchir des règles du commerce international.

En guise d'alternative à la libéralisation tous azimuts du commerce agricole, nous proposons la souveraineté alimentaire telle que promue à l'échelle internationale par un nombre grandissant d'organisations de nombreux pays depuis que ces principes ont été discutés pour la première fois, en 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé par la FAO.

Par souveraineté alimentaire, on entend le droit des peuples à définir leur propre politique alimentaire et agricole; à protéger et à réglementer la production et les échanges agricoles nationaux de manière à atteindre des objectifs de développement durable; à déterminer leur degré d'autonomie alimentaire et à éliminer le dumping sur leurs marchés. La souveraineté alimentaire ne va pas à l'encontre du commerce dans la mesure où ce dernier est subordonné au droit des peuples à une production agricole et alimentaire locale, saine et écologique, réalisée dans des conditions équitables qui respectent le droit de tous les partenaires à des conditions de travail et de rémunération décentes.

Tout comme il l'a fait pour la reconnaissance de l'exception culturelle à l'Unesco, le Québec doit, avec le Canada, assumer un leadership international dans la promotion de l'exception agricole et du droit des peuples à la souveraineté alimentaire. D'autant plus que le Québec et le Canada proposent des outils uniques et efficaces de régulation des marchés pour atteindre concrètement les objectifs de la souveraineté alimentaire, notamment, la gestion de l'offre, la mise en marché collective et la coopération.

Ce faisant, nous, cosignataires de cette déclaration, sommes convaincus que le Québec et le Canada continueront de disposer de tous les leviers nécessaires pour assurer à leur population le développement et la pérennité d'un secteur agricole et alimentaire rentable, durable, écologique et garant de la souveraineté alimentaire à laquelle aspirent tous les peuples.

Annexe 5

Affiche annonce du séminaire sur les instruments de la gouvernance internationale

SÉMINAIRE

sur les instruments
de **GOVERNANCE**
INTERNATIONALE des
systèmes alimentaires



Traduction simultanée

Vendredi
26 novembre 2010
9 h 30 à 17 h
Université de Montréal,
Pavillon Brillant, salle B-0325
3200 rue Jean Brillant

Au-delà de la rhétorique de la **SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**, comment réhabiliter l'espace politique national pour la mise en œuvre de politiques publiques favorables à l'**UNIVERSALITÉ**, à l'**ÉQUITÉ** et à la **DURABILITÉ** de l'alimentation et de l'agriculture ici et ailleurs dans le monde? Comment conférer aux aliments et à l'agriculture un **TRAITEMENT DIFFÉRENCIÉ** sur le plan du commerce?

CONFÉRENCE D'OUVERTURE
Monsieur Jean-François Lisée,
Directeur exécutif du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), Canada.

PANEL D'EXPERTS
Monsieur Matias Margulis,
Docteur, Département de Science politique, Université McMaster, Canada.
Monsieur Flavio Valente,
Secrétaire général de l'organisme FIAN international, Allemagne.
Madame Beatriz Gasco Verdier,
Coordonnatrice de l'International Planning Committee for Food Sovereignty, Italie.
Madame Johanne Brodeur,
Avocate, Brodeur, Hétte Avocats, Canada.
Monsieur Mélik Özden,
Directeur du programme Droits humains au Centre Europe-Tiers-Monde, Suisse.

INFORMATIONS : www.nourrirnotremonde.org

INSCRIPTIONS :
Par téléphone : Hélène Nadeau, 450-679-0530, poste 8286
En ligne : www.nourrirnotremonde.org (Cliquer sur Activités)

Inscriptions d'ici au mardi 23 novembre 2010
Admission générale : 50 \$ - Étudiant : 30 \$

Présenté par :



En partenariat avec :



Annexe 6

Affiches annonces aux assemblées générales

2010

Vers la souveraineté alimentaire
www.NourrirNotreMonde.org

Invitation
Ne manquez pas le **jeudi 18 mars prochain l'assemblée générale annuelle à 9 h.**
Hôtel des Seigneurs, Saint-Hyacinthe

Monsieur Olivier De Schutter
L'agrobusiness, quel est le rôle et la contribution du secteur privé dans la réalisation du droit à l'alimentation ?
Monsieur Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit annuellement. Depuis l'automne 2009, un programme Pan-Européen de distribution de fruits est à l'œuvre dans les écoles primaires et secondaires.

Monsieur Guillaume Dumas-Couture
Aux États-Unis, les programmes de nutrition infantile représentent 14 milliards de dollars annuellement. Depuis l'automne 2009, un programme Pan-Européen de distribution de fruits est à l'œuvre dans les écoles primaires et secondaires.

Les mesures publiques de 8 pays de l'OCDE sont décortiquées et présentées par l'un des auteurs de cette recherche, stagiaire-chercheur de l'Institut national de la Santé publique, Monsieur Guillaume Dumas-Couture.

Madame Lise Bertrand
40 % des Montréalais et Montréalaises n'ont pas facilement accès aux fruits et légumes. On retrouve deux fois plus de dépanneurs dans les quartiers à revenus modestes de l'île de Montréal. 86 % des Canadiens sont d'avis que l'État devrait réglementer le prix au détail des aliments nutritifs de base, selon un sondage Environnis réalisé en décembre 2008.

L'auteur de ces recherches largement utilisées dans l'argumentaire de la Coalition pour la souveraineté alimentaire et porte-parole 2009 de la Fondation des maladies du Cœur, la nutritionniste Lise Bertrand, de la Direction de la Santé publique de Montréal, sera avec nous pour explorer des avenues de politiques publiques.

Madame Johanne Brodeur
Pouvons-nous poursuivre l'OMC sur la base du milliard de personnes affamées ? La judiciarisation du droit à l'alimentation est-elle possible, à quelles conditions ? Pour contrecarrer l'OMC, faudrait-il plutôt une option politique, comme une nouvelle convention internationale ? En tant qu'ONG, que peut faire la coalition sur les plans juridiques et politiques ?
Un groupe d'avocats « pour la cohérence » s'est penché sur ces questions en 2009. Celle qui a conduit cette équipe, Me Johanne Brodeur, directrice du service juridique à l'UPA, nous livre ses connaissances et opinions sur les voies les plus prometteuses pour un traitement d'exception pour les aliments et l'agriculture.

Réservez votre place
et renouvelez votre adhésion à la Coalition auprès de madame Héliène Nadeau : hnadeau@upa.qc.ca – 450-679-0530, poste 6286.

Food Sovereignty COALITION souveraineté alimentaire

2011

Consommation responsable et Souveraineté alimentaire, des mouvements convergents ?



Est-il encore possible de gouverner nos systèmes alimentaires collectivement ?
Le « consommateur » est-il un être politique ?

Deux experts exposent leurs connaissances et point de vue.

Fabien Durif, Ph.D. directeur de l'Observatoire de la consommation responsable et professeur adjoint à l'Université de Sherbrooke.
Marcel Mazoyer, Ph. D. professeur émérite, Agroparistech et à l'Université de Paris 11, auteur de nombreux ouvrages sur la question agricole.

Présenté par la Coalition pour la souveraineté alimentaire
Campus Longueuil de l'Université de Sherbrooke, 13^e étage
Vendredi 25 mars 2011 – Dîner : 12 h – Conférences : 13 h 15
Veuillez confirmer votre présence auprès de madame Héliène Nadeau
450-679-0540, poste 8286 ou à hnadeau@upa.qc.ca
Admission : Non-membre : 20 \$ – Membre : gratuit